



Pernod Ricard

2000

Clean
Complex





Bruce McLean, peintre et sculpteur, est l'une des figures les plus marquantes de l'art contemporain. Né en 1944 en Ecosse, il s'illustre dans la sculpture, à la fin des années soixante, avec des œuvres originales et fortes puis se tourne vers la peinture avec laquelle il acquiert une notoriété internationale. Ses œuvres sont exposées à la New Tate Gallery de Londres.

L'artiste écossais fait un clin d'œil au scotch Clan Campbell. Acquis lors de la création du Groupe Pernod Ricard, il est devenu la première marque de scotch whisky sur le marché français. Depuis plusieurs années, la marque connaît l'une des croissances les plus rapides au monde parmi les spiritueux. Jouant de lignes pures et colorées, Bruce McLean fête l'arrivée prochaine dans le Groupe de Chivas Regal, la plus prestigieuse des marques de scotch whisky du monde.



Pernod Ricard

exercice 2000

Racines locales, ambitions mondiales.

2 sommaire

L'exercice 2000	p. 4
Entretien avec Patrick Ricard	p. 5
Chiffres clés	p. 10
Les marques en 2000	p. 12
Commentaires de R. Burrows et P. Pringuet	p. 14
Le monde Pernod Ricard	p. 16
Spiritueux et vins	p. 18
• Whiskies	p. 20
• Alcools blancs	p. 22
• Anisés	p. 25
• Autres spiritueux	p. 25
• Vins du nouveau monde	p. 29
Diversification	p. 31
La Bourse	p. 34
Environnement	p. 37
L'année sociale	p. 38
Rapport de gestion, Comptes consolidés et sociaux	p. 41
Conseil d'Administration et Direction	p. 105



2000

3



Pernod Ricard

exercice 2000

- **Croissance soutenue (CA hdt) + 22,0 %**
dont croissance interne forte : + 5,8 %
- **Résultat opérationnel + 13,1 %**
dont part des spiritueux et vins : 72 %
- **Résultat net - 8,5 %**

4 L'exercice 2000

Nomination d'un Irlandais, Richard Burrows, et d'un Français, Pierre Pringuet, comme directeurs généraux, un signe fort de l'internationalisation de Pernod Ricard.

Acquisition par BWG de deux distributeurs au Royaume-Uni : Rounds et Daunts.

Première consolidation des sociétés Agros (Pologne), Yerevan Brandy Company (Arménie) et UAL (Inde).

Classement : Pernod Ricard affiche la plus forte croissance de volume dans son secteur selon le classement annuel Impact.

Inauguration d'un magnifique musée du rhum à La Havane, fondé et financé par la Fundaciòn Havana Club, au cœur de la vieille ville dans un palais du 18^{ème} siècle restauré.

Introduction de Viuda de Romero, la Tequila haut de gamme, dans le réseau du Groupe, à la suite de l'acquisition de cette société, qui dispose de l'une des plus anciennes distilleries du Mexique.

Prise de contrôle par la Yerevan Brandy Company de deux sociétés de distribution de spiritueux et vins à Kiev (Ukraine) et Minsk (Belarus), deux marchés décisifs pour le développement des marques dans la région, notamment des brandies Ararat et Naïri.

Désengagement de Chine où le Groupe produisait des vins locaux en partenariat avec une société chinoise.

Restructuration d'Agros et création du pôle Agros-Fortuna.

Polmos Poznan : candidature de Pernod Ricard retenue pour la privatisation de cette distillerie qui élabore la marque Wyborowa, déjà distribuée par le Groupe en dehors de Pologne.

Naissance de la société Orangina-Pampryl, à la suite de la fusion des deux sociétés. C'est le numéro 1 français des boissons à base de fruits et le numéro 2 des soft-drinks.

Plein contrôle de Boulevard Distillers aux USA et retrait de Heublein do Brasil à la suite du décroisement des participations avec Diageo.

Prêt de 23 millions d'Euros de la BERD à la Yerevan Brandy Company pour améliorer les normes de qualité et la capacité de production.



SEAGRAM SPIRITUEUX ET VINS / Acceptation de l'offre d'achat conjointe de Pernod Ricard et de Diageo pour la division vins et spiritueux de Seagram. ■

Perspectives 2001

Cœur de métier : un excellent début d'exercice.

Développement en Pologne avec l'OPA sur la totalité du capital d'Agros et la privatisation du Polmos de Poznan.

Dernière phase de la privatisation en Tchéquie de la société Jan Becher qui élabore la Becherovka.

Désengagement en cours du secteur Fruits transformés : Orangina-Pampryl et Sias-MPA.

Dossier de cession de BWG.



Patrick Ricard / 2000 marque une nouvelle étape de l'histoire de Pernod Ricard. L'année de ses 25 ans est aussi celle où se dessinent les nouveaux contours du Groupe, prêt pour le troisième millénaire.

Pernod Ricard a été créé il y a un quart de siècle. Quel regard portez-vous sur les 25 ans écoulés ?

Alors que notre Groupe s'apprête à changer d'échelle, en rejoignant le trio de tête mondial du secteur des spiritueux, je rends hommage à nos actionnaires dont certains nous accompagnent et nous encouragent depuis la création de Pernod Ricard, il y a maintenant 25 ans. Nous aussi, avons été fidèles à nos ambitions : notamment celle de figurer dans le peloton de tête de la profession tant en matière de volumes que de rentabilité grâce à la fois à une croissance interne forte et à notre politique constante d'acquisitions.

En 2000, votre chiffre d'affaires hors droits et taxes progresse de 22% dont près de 6% de croissance interne. Comment s'est comporté votre cœur de métier, les vins et spiritueux ?

Tous les secteurs d'activité du Groupe ont connu, en 2000, une forte progression de leurs ventes, sur tous leurs marchés. Ce qui est remarquable, par comparaison avec nos objectifs d'il y a 25 ans, c'est que le chiffre d'affaires réalisé hors France représente désormais 77% de l'activité contre 14% en 1975. Cette tendance devrait s'accélérer encore au cours de la période à venir. Dans ce contexte, notre cœur de métier, le secteur des spiritueux et vins, progresse de 12,2% dont une croissance interne de +6%, l'une des meilleures du secteur. Nos ventes se sont développées sur tous les grands marchés et dans toutes les catégories de spiritueux grâce à la diversification réussie de notre portefeuille : nos alcools blancs progressent globalement de 17%, nos whiskies de 9% et nos amers de 4%. Nos anis eux-mêmes, dans un contexte tendu, continuent d'améliorer leur part de marché. Mais surtout, toutes nos marques clés, bien adaptées aux goûts et

aux envies des consommateurs à travers le monde, se sont bien comportées. Je note que parmi les cinq meilleures progressions mondiales sur cinq ans, trois sont le fait de marques du groupe : Havana Club, Jameson, Clan Campbell. En 2000, nous sommes le groupe qui a vu ses marques millionnaires en caisses progresser le plus vite.

L'Europe demeure votre point fort.

Il est vrai que c'est la région dans laquelle nos positions sont les plus fortes, avec le leadership dans la zone euro. Parmi les performances enregistrées, je citerai les records de progression du whisky irlandais Jameson en Espagne (+34%), de Havana Club (+32%) et du gin Larios (+42%) en Italie ou encore de l'amer Ramazzotti en Allemagne (+22%). En France, nous obtenons d'excellents résultats avec nos whiskies, notamment Clan Campbell devenu numéro 1 des scotchs, Aberlour, numéro 1 des malts et, Jameson, numéro 1 des "irish". Notre liqueur Soho et nos alcools blancs comme Havana Club et la Wyborowa, "wodka" polonaise à base de seigle récemment intégrée dans notre portefeuille, enregistrent également de très bonnes performances.

Et dans le reste du monde ?

C'est dans ces régions que se situe notre meilleur potentiel de croissance. Nous avons rencontré de beaux succès sur tous les continents, par exemple avec Havana Club, Jameson et Jacob's Creek partout dans le monde, ou le bourbon Wild Turkey aux Etats-Unis et en Asie, régions dans lesquelles nous venons de reprendre la distribution de cette marque.

Quelle a été la contribution des activités de diversification à l'exercice 2000 ?

Elles nous ont permis d'optimiser nos résultats dans l'intérêt de nos actionnaires.

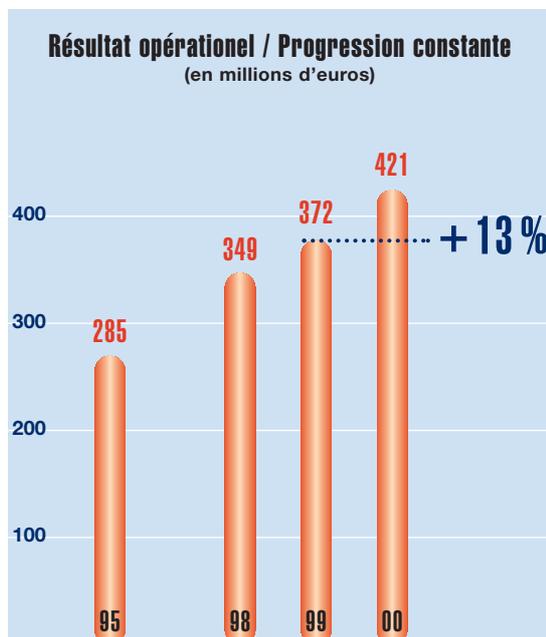




La Distribution a continué sa progression en Irlande et en Grande-Bretagne, en raison d'une forte croissance interne (+13,5%) et de la poursuite d'une stratégie offensive d'acquisitions (Rounds et Daunts en 2000). Ce qui nous a permis de réaliser de meilleures économies d'échelle, essentielles dans ce secteur, et d'améliorer ainsi notre résultat. De son côté, le secteur des fruits transformés progresse, essentiellement en raison de la consolidation, pour la première fois, d'Agros, notre filiale polonaise. SIAS-MPA, leader mondial des préparations de fruits, affiche un bilan contrasté : ses ventes ont été très bonnes en Asie et Amérique du nord, et difficiles au Royaume-Uni et en Pologne. Le nouvel ensemble Orangina-Pampryl, créé au cours de l'exercice, est devenu un acteur majeur des boissons sans alcool et des jus de fruits en France. En dépit des mauvaises conditions météo de l'été 2000, la marque Orangina a connu une évolution favorable.

Après plusieurs années de morosité, le titre Pernod Ricard a connu un véritable rebond en fin d'année. Est-ce une inversion de tendance ?

Je me félicite de sa vigueur retrouvée à la suite de l'annonce de la reprise de l'activité vins et spiritueux de Seagram, en partenariat avec Diageo.



Après une période de sous-évaluation, due notamment, me semble-t-il, à la concentration des capitaux sur les valeurs technologiques, notre action a progressé de près de 30%, dans un marché quasiment stable. 2000 constitue donc un tournant radical dans la vie de notre titre. Le marché approuve notre stratégie de recentrage sur les spiritueux et vins ainsi que nos choix ambitieux de développement. C'est une nouvelle ère qui est engagée pour le groupe Pernod Ricard.

Avec les marques acquises de Seagram, Pernod Ricard se placera dans le trio de tête mondial.

En plein cœur de l'été, Pernod Ricard a annoncé qu'il se portait acquéreur, avec le britannique Diageo, des activités spiritueux et vins de Seagram cédées par le nouvel ensemble Vivendi Universal. A la fin de l'année 2000, votre offre a été retenue. Quelle est la portée de cet événement ?

Pernod Ricard va doubler de taille sur le marché des spiritueux. Il était évident que la mise en vente des activités spiritueux et vins de Seagram, numéro 3 mondial du secteur, constituait une formidable opportunité pour acquérir des marques d'exception et renforcer notre stratégie de recentrage sur notre cœur de métier en acquérant des positions déterminantes sur les principaux segments du marché mondial.

Est-ce une totale mutation pour le Groupe Pernod Ricard ?

Depuis la création du Groupe, il y a 25 ans, nous avons suivi une même ligne stratégique : s'appuyer sur nos racines locales pour asseoir des ambitions mondiales. En 2000, nous occupions le 5^{ème} rang mondial, mais nous étions relativement distancés par les trois premiers. Le Groupe va désormais



passer dans le trio de tête. C'est un changement d'échelle : nous acquérons des marques exceptionnelles, et nous en sommes fiers, complémentaires de notre portefeuille, ainsi qu'un outil industriel performant. En outre, nous allons pouvoir renforcer notre réseau de distribution en Asie et dans les Amériques où nous n'étions pas suffisamment puissants. Je suis très heureux aussi d'accueillir un personnel de qualité qui a su faire fructifier ces belles marques. Pernod Ricard devient ainsi un acteur déterminant du marché mondial, sans bouleversement majeur de ses structures ni de son mode de fonctionnement.

Comment allez vous financer cette acquisition ?

Pour acquérir 38,6 % de l'activité spiritueux et vins de Seagram, notre mise de fond est de 3,15 milliards de dollars. Le financement va être réalisé par l'endettement : 3,5 milliards d'euros de dette senior, 500 millions d'euros par émission d'obligations convertibles et 1 milliard d'euros de prêt relais en attendant la cession des activités de diversification. Ces montants assurent également le refinancement de la dette du Groupe préexistante à l'acquisition (874 millions d'euros d'endettement net). Je me félicite, à ce propos, de la confiance de la communauté financière, notamment lors de la syndication du prêt bancaire. Celui-ci a été sursouscrit

plusieurs fois en raison de nos perspectives d'amélioration du résultat net après l'intégration. D'ici quatre à cinq ans, le Groupe aura remboursé l'essentiel de ses emprunts et retrouvé son niveau d'endettement antérieur.

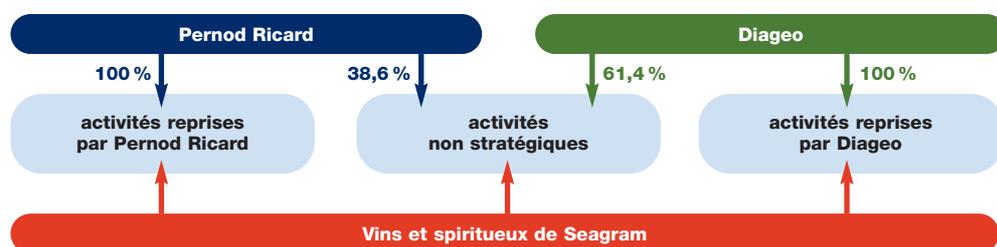
Nous couvrons le montant du prêt relais par la cession de nos activités non stratégiques : transformation de fruits et distribution de gros. L'ouverture de pourparlers sur la cession du pôle "Orangina-Pampryl et Yoo-Hoo" a été annoncée et nous avons déjà réalisé la vente d'Italcanditi (groupe Sias-MPA). Le processus de cession de Sias-MPA (préparations de fruits) et de BWG (distribution de gros) est également entamé.

L'arrivée des marques de Seagram entraînera un changement de vos priorités sur le marché des spiritueux et vins. Vos marques historiques ne risquent-elles pas d'en souffrir ?

Bien au contraire, il n'y a pas de réelle concurrence entre marques acquises et marques historiques : les premières vont bénéficier du réseau puissant du Groupe en Europe tandis que les secondes profiteront de l'extension de nos réseaux de vente en Asie et sur le continent américain. De plus, en duty free où Chivas est numéro 2, nos autres marques vont bénéficier d'un "effet de gamme". Dans les principales catégories de spiritueux (scotch, anis, cognac,

PERNOD RICARD EN 2001 *

LE PROCESSUS D'ACQUISITION / L'offre conjointe d'acquisition s'élève à 8,15 milliards de dollars. Pernod Ricard y contribue pour 38,6 % et Diageo pour 61,4 %. Le Groupe va reprendre directement les scotchs dont Chivas Regal, le cognac Martell et le gin américain Seagram's ainsi que des marques locales puissantes, notamment en Asie, au Brésil et au Portugal. De son côté, Diageo va acquérir des marques complémentaires de son portefeuille. D'autres activités et marques, qui n'ont pas vocation à être intégrées par les deux groupes, seront rapidement cédées. ■



* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.

alcools blancs, amers, etc), nous sommes ou bien nous devenons l'un des trois principaux producteurs mondiaux.

Quelles extensions géographiques de réseau visiez-vous ?

Si nous sommes de moins en moins "franco-européens", nos volumes restaient encore très dépendants de l'Europe. Nous étions déjà numéro 1 en zone euro. Nous allons gagner de nouveaux territoires, devenir numéro 2 en Asie-Pacifique ainsi qu'en Amérique du Sud et nous renforcerons considérablement nos positions aux États-Unis.

Avez-vous d'autres acquisitions en vue ?

En Pologne et en République Tchèque, nous sommes déjà engagés dans le processus de privatisation de l'industrie des spiritueux. Nous y gagnerons l'entière propriété de nouvelles marques (Wyborowa, Becherovka...) et de puissants réseaux de distribution dans cette partie de l'Europe. Mais nous avons également des ambitions à plus long terme. Nous devenons aujourd'hui 3^{ème} opérateur mondial dans notre secteur mais nous avons bien l'intention de ne pas en rester là. ■ **Patrick Ricard**

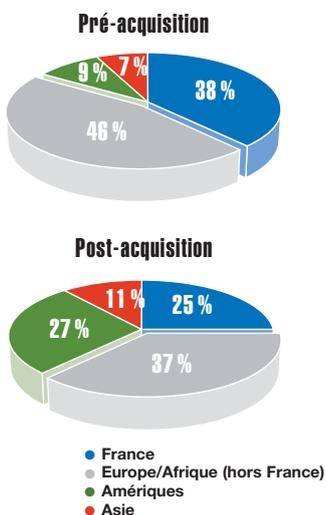


PERNOD RICARD EN 2001 *

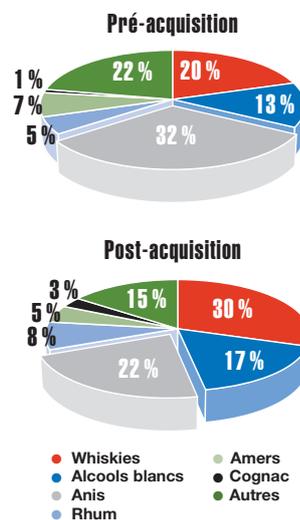
UNE GAMME MONDIALE / Le Groupe va disposer d'une gamme bien équilibrée, avec de grandes marques dans toutes les catégories. Chivas Regal est une référence véritablement mondiale, avec un positionnement universel très haut de gamme. La marque va bénéficier de tous les efforts du Groupe et constituer une priorité. D'autant que Chivas était moins bien implanté en Europe et notamment sur le marché hors domicile (cafés-hôtels-restaurants) où le réseau Pernod Ricard dispose de positions puissantes. Parmi les alcools blancs, le gin Seagram's est le leader américain, avec 3 millions de caisses commercialisées sur ce continent. Et le cognac Martell, apprécié à travers le monde et leader en Asie du Sud-Est et au Royaume-Uni, s'inscrit en parfaite complémentarité avec la gamme existante. Parallèlement, le Groupe continue à capitaliser sur les marques nationales fortes dans un grand nombre de pays. Son portefeuille de marques régionales se renforce notamment avec Royal Stag, premier whisky en Inde, le brandy Macieira au Portugal ou encore le rhum brésilien Montilla. ■

* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.

Rééquilibrage mondial du portefeuille
(Volumes de spiritueux par zone géographique)



Une gamme bien équilibrée
(Volumes)



10 Chiffres clés

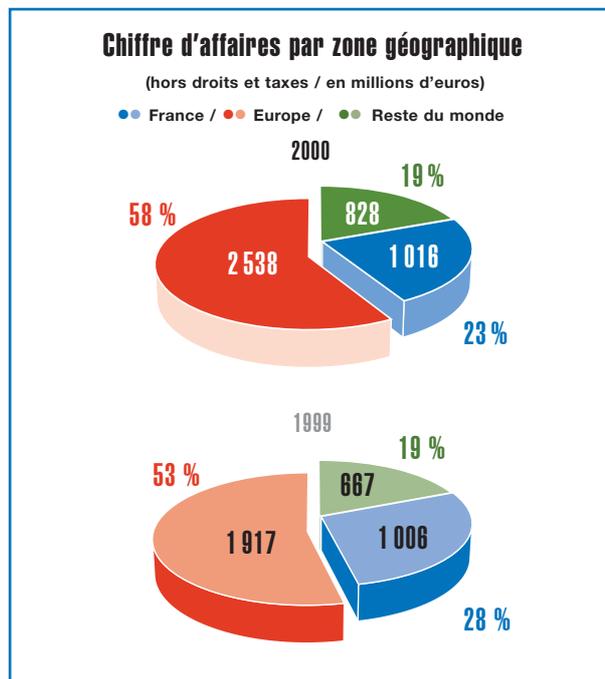
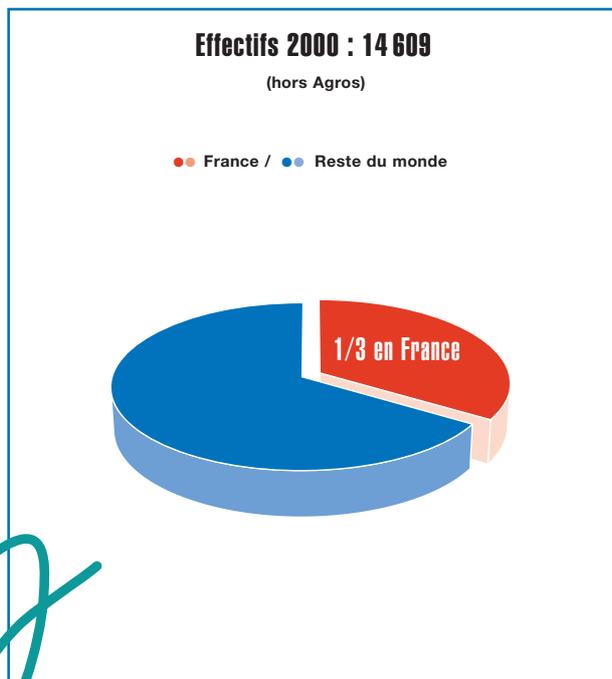
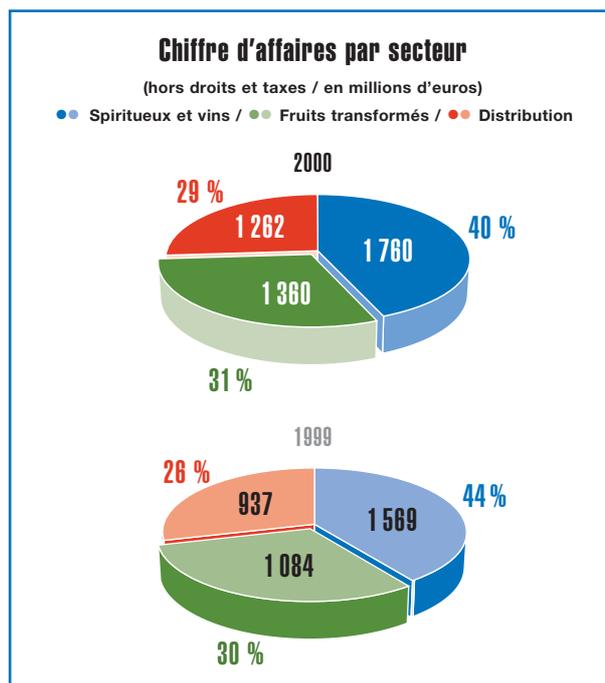
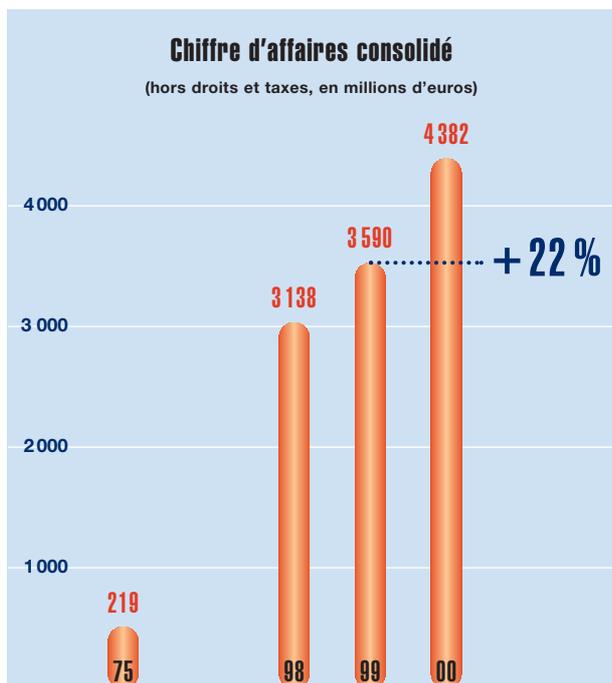
DATES CLÉS

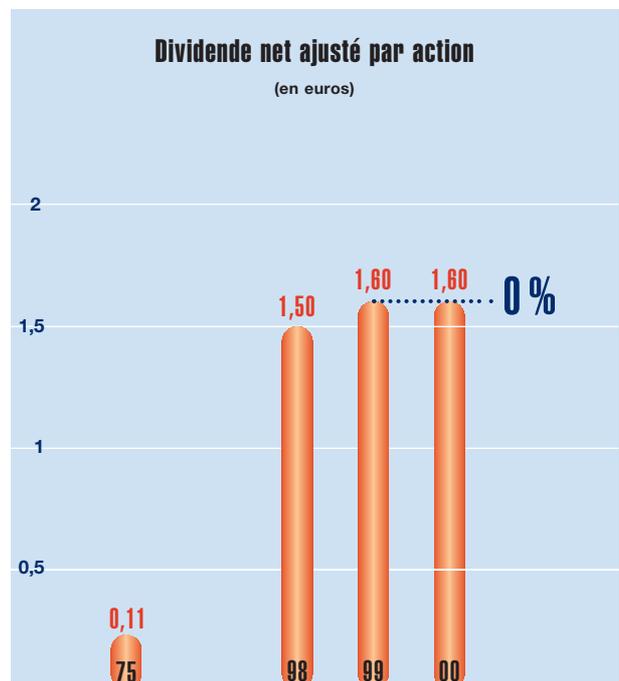
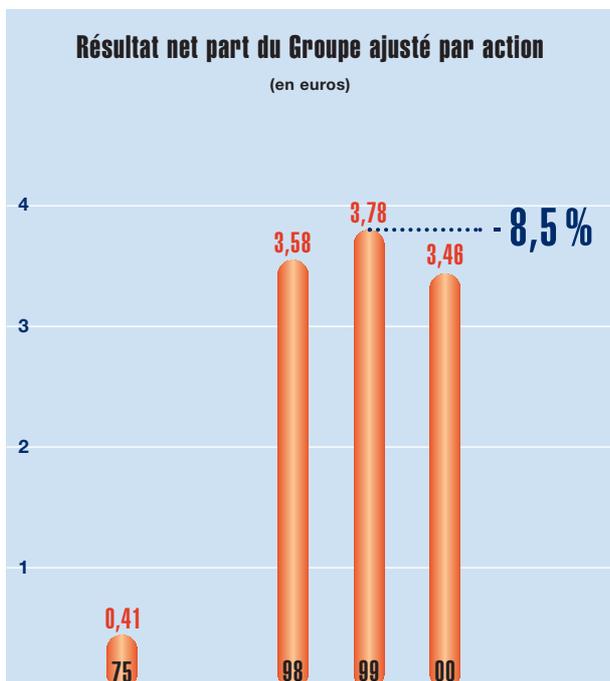
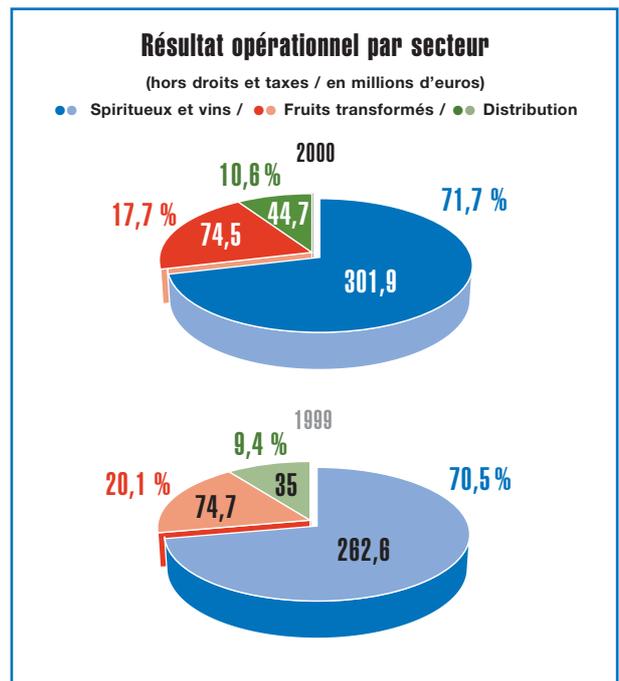
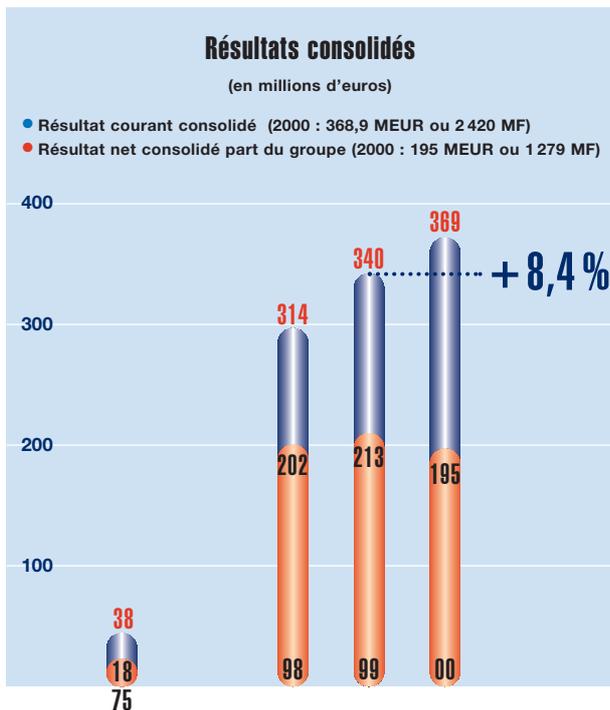
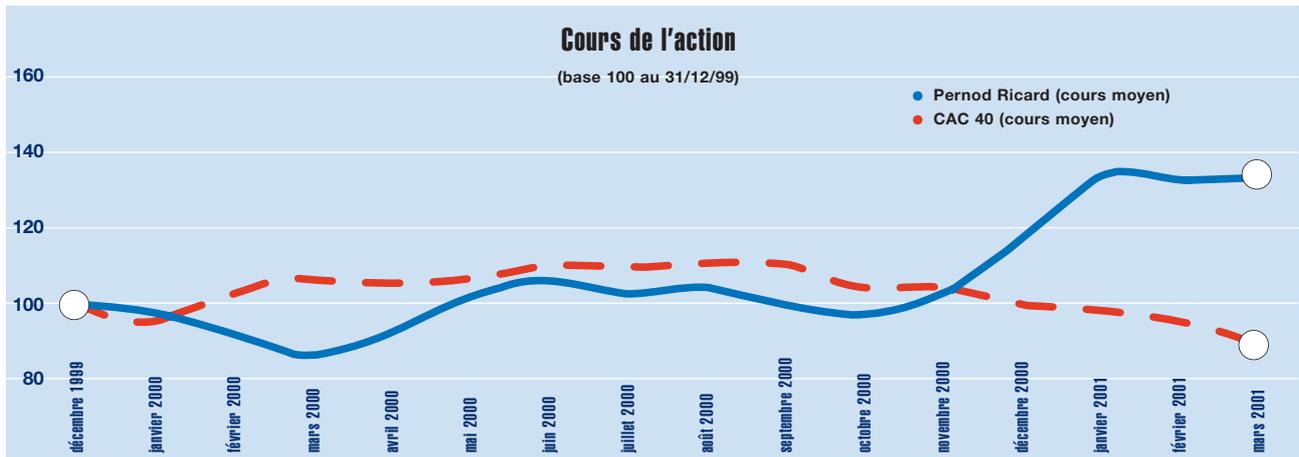
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2001 : 3 mai 2001

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2001 : 8 août 2001

Résultats du 1er semestre : 19 septembre 2001

Chiffre d'affaires des 9 premiers mois : 7 novembre 2001





12

Marques principales du



Anisés : Ricard*, Pastis 51*, Pernod, Ouzo Mini, 8 Hermanos, Alaska, Sambuca Ramazzotti.

Whiskies : Clan Campbell*, Jameson*, Wild Turkey, Aberlour, White Heather, Edradour, House of Lords, Bushmills, Paddy, John Power, Royal Canadian.

Eaux de vie : Cognac Bisquit, Renault, Calvados Busnel, Armagnac Marquis de Montesquiou, Eaux-de-vie Cusenier et la Duchesse, Brandy Dorville, Ararat (brandy arménien).

Alcools blancs : Rhum Havana Club*, Gin Larios*, Vodka Altaï, Cork Dry Gin, Zubrowka**, Wyborowa, Tequila Viuda de Romero.

Amers : Suze, Amaro Ramazzotti, Becherovka*.



Liqueurs : Soho/Dita, Royal Dutch Advocaat, Liqueurs Cusenier, Eoliki, Zoco.

Apéritifs à base de vin et vins doux naturels : Dubonnet, Ambassadeur, Cinzano**, Byrrh, Américano, Vabé, Bartissol, Porto Cintra.

Vins du monde : Australie (Jacob's Creek, Wyndham Estate), Argentine (Etchart, Rio de Plata), Afrique du Sud (Long Mountain), France (Alexis L, Fontenoy, Premier de Lichine), Espagne (Palacio de la Vega).

Vins pétillants : Canei, Café de Paris, Maison, Carrington, Chamei, Jacob's Creek Sparkling.

* L'une des marques de spiritueux commercialisées à plus d'un million de caisses (de 9 litres) .

** En France.



Cœur de métier, une excellente performance / Richard Burrows et Pierre Pringuet, directeurs généraux du Groupe, ont succédé à Thierry Jacquillat devenu vice-président du conseil d'administration.



Pernod Ricard annonce un résultat opérationnel en progression de 13,1%. Quel regard portez-vous sur l'exercice 2000 ?

P.P. : C'est l'excellente performance de notre cœur de métier, le secteur des spiritueux et vins, notamment à l'international, qui constitue la première leçon à tirer de cette année, avec un résultat opérationnel en progression de 15 % pour ce secteur. Second constat : les 10 premières marques du Groupe, en terme de contribution, se sont parfaitement comportées, leur progression en volume atteint 6 % et elles contribuent ensemble à hauteur de 70 % au résultat de l'activité. Autant de chiffres et de faits qui confortent notre volonté de nous recentrer sur ce secteur.

R.B. : Notre cœur de métier représente aujourd'hui 40 % de notre activité et compte pour 72 % de notre profit. La rentabilité opérationnelle de ce secteur se révèle nettement supérieure à celle des autres catégories. De plus, la rentabilité à l'étranger rattrape la rentabilité française. C'est un phénomène nouveau, appelé à se développer. Ces résultats confirment notre capacité à créer de la valeur et le potentiel de nos marques à travers le monde. Ils mettent aussi en lumière, une fois de plus, les for-

10 premières marques contributrices

Jacob's Creek	+ 19%
Amaro Ramazzotti	+ 14%
Clan Campbell	+ 13%
Havana Club	+ 12%
Wild Turkey	+ 7%
Jameson ^{(1) (a)}	+ 7%
Larios	+ 2%
Ricard ^{(1) (b)}	- 1%
Pastis 51	- 3%
Bushmills ⁽²⁾	- 10%
Total	+ 6%

(1) marques les plus affectées par la disparition du duty free intra européen

(2) en raison du déstockage aux Etats-Unis (reprise de la distribution par Austin Nichols)

(a) +10% HT exclu (b) 0% HT exclu

midables compétences de nos équipes et leur enthousiasme à développer le Groupe. Il faut aussi souligner l'excellente croissance interne du secteur de la Distribution (+ 13,5%).

En revanche, le résultat net est en recul de 8,5% par rapport à 1999, en raison de la réorganisation de l'activité des fruits transformés en France et en Europe, du désengagement en Chine et de la dépréciation de notre participation dans Saresco, principal opérateur du duty-free en France.

En 1999, le Groupe avait opéré plusieurs grandes acquisitions. Ce mouvement s'est-il poursuivi en 2000, hors Seagram ?

P.P. : Cette année a été consacrée en priorité à introduire dans notre réseau les marques acquises précédemment. Nous avons notamment commencé la distribution internationale de la "wodka" Wyborowa sur le marché international et de Zubrowka en France, des marques prestigieuses très bien accueillies. Encore plus à l'est, nous avons renforcé notre présence sur le marché russe grâce aux brandies arméniens de la Yerevan Brandy Company dont nous consolidons les résultats pour la première fois. La société a également pris le contrôle de sociétés de

distribution de spiritueux et vins en Ukraine et en Bélarus, deux marchés décisifs pour le développement des marques dans la région. Enfin, Pernod Ricard a racheté en janvier dernier la société mexicaine Tequila Viuda de Romero et entrepris de relancer la marque aux Etats-Unis et en Amérique centrale. Est et Ouest, ces acquisitions renforcent l'implantation du Groupe dans un grand nombre de pays.

Vous avez pris conjointement les fonctions de directeur général de Pernod Ricard. Est-ce une réorganisation du Groupe ?

R.B. : Le Groupe conserve son organisation et sa décentralisation poussée. Quant à nous, nous sommes responsables conjointement de sa bonne marche. Nous apportons nos expériences et nos cultures complémentaires, à la manière d'une "crossfertilization" entre la culture française de l'un et irlandaise de l'autre. C'est un signe fort de la vocation multiculturelle de Pernod Ricard et de son poids international. Rappelons que 70% de notre effectif et 60 sites de production sur 75 se trouvent hors de France. Un mouvement qui va s'amplifier considérablement après la reprise des marques issues de Seagram. ■

PERNOD RICARD EN 2001 *

COMMENT LE GROUPE SE PRÉPARE-T-IL À ACCUEILLIR LES MARQUES DE SEAGRAM ?

R.B. : Nos équipes sont dans les starting blocks. Nous sommes enthousiastes et sereins car nous avons prouvé notre formidable capacité à intégrer de nouvelles filiales et équipes, dans un esprit de respect des cultures et d'enrichissement mutuel. Et puis, il faut bien dire que nous nous préparons depuis plusieurs mois.

P.P. : Cette acquisition représente un nouvel élan pour l'ensemble de nos collaborateurs et pour les talents que nous allons aussi recruter à travers le monde. Mais notre organisation ne va pas être bouleversée. Nous avons la chance de disposer de structures légères car Pernod Ricard a toujours privilégié la décentralisation. Nous allons continuer sur notre lancée car c'est bien sur le terrain que les décisions opérationnelles doivent être prises. C'est dans cet esprit d'ouverture, d'émulation, que nous allons intégrer les nouvelles marques. Nous disposons pour cela d'une forte expérience de relances réussies après acquisition : qu'il s'agisse dans une période récente de Larios en Espagne, de Havana Club, meilleure croissance mondiale des spiritueux, ou de Jacob's Creek dont la courbe d'évolution s'est envolée, le Groupe a prouvé son savoir-faire pour relancer et développer des marques créatrices de valeur. ■

* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.



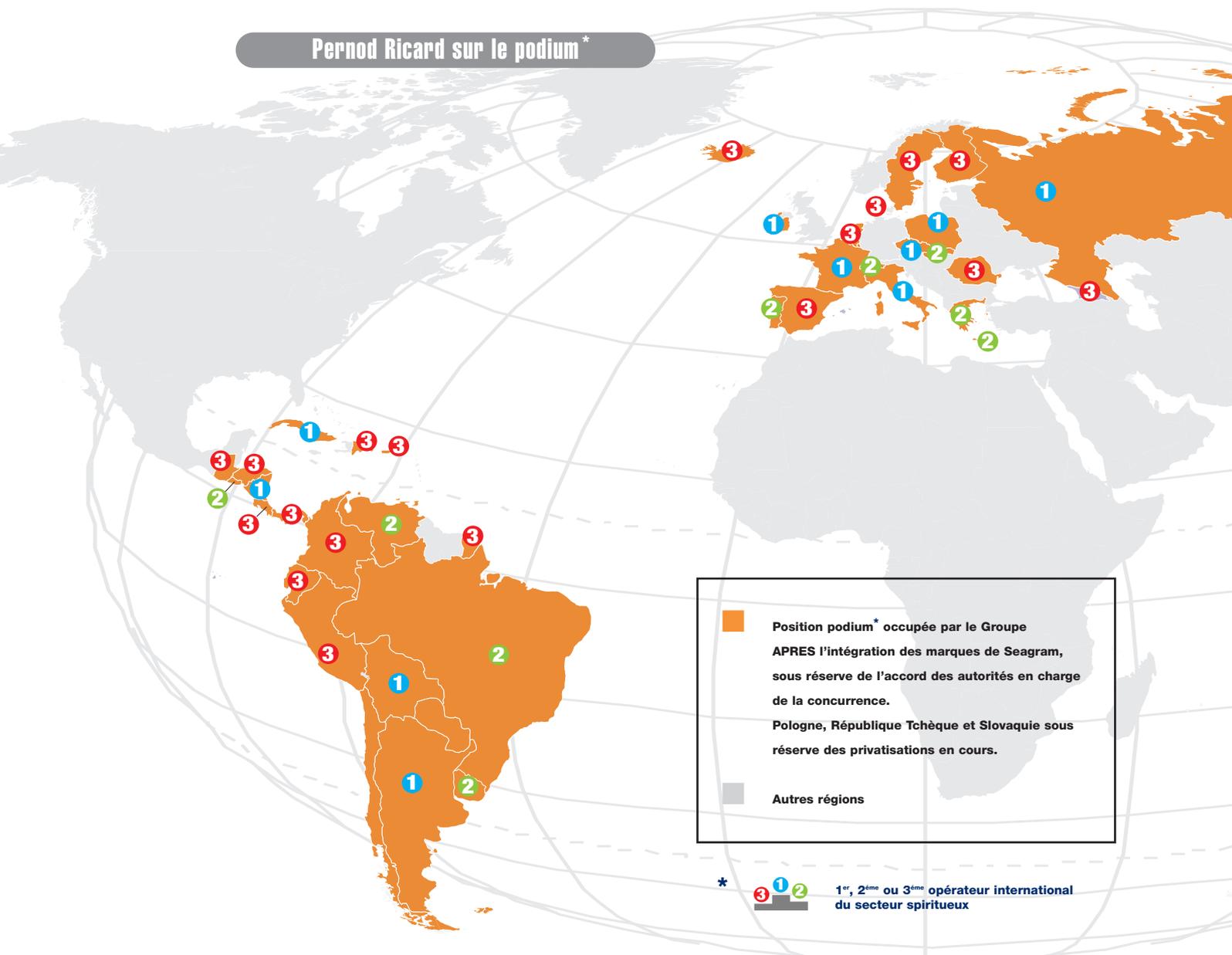
Le Groupe est numéro 1 des spiritueux et vins dans la zone euro, premier producteur en France, Irlande, Espagne, Arménie, Géorgie, Argentine. Le chiffre d'affaires réalisé hors France concerne près de 77% de l'activité.

Le Groupe est organisé en sociétés productrices, propriétaires de marques et sociétés de distribution. Les premières - Irish Distillers, Ricard, Pernod, Campbell Distillers, Orlando Wyndham, Austin Nichols, Havana Club International - ont pour mission de concevoir la stratégie mondiale de leur marque. Les secondes - Pernod Ricard Europe, Pernod Ricard Amériques et Pernod Ricard Asie et

Pacifique - adaptent les politiques marketing en fonction du marché local. Plus de 14 000 collaborateurs, dont les deux-tiers hors de France, conjuguent leur connaissance de leur marché national et le savoir-faire international du Groupe.

Les activités non stratégiques du Groupe sont en cours de cession. Le secteur des préparations aux fruits, à travers SIAS-MPA dispose de filiales et de centres d'élaboration sur tous les continents, avec 22 implantations industrielles. Enfin, l'activité de distribution de gros de BWG est concentrée sur l'Irlande et le Royaume-Uni. ■

Pernod Ricard sur le podium*





Pernod Ricard



* liste détaillée des filiales et participations, pages 66 à 68.



PERNOD RICARD EN 2001 *

UNE NOUVELLE CARTE DU MONDE /
 Avec l'intégration des marques de Seagram, Pernod Ricard acquiert des positions fortes sur tous les continents. Déjà numéro 1 dans la zone Euro, il devient numéro 2 en Asie. Premier distributeur étranger en Chine et deuxième en Inde, il prend également une dimension importante sur le marché japonais. En Amérique latine, Pernod Ricard occupera la deuxième place. Déjà premier opérateur en Argentine et à Cuba, il deviendra deuxième au Brésil, en Equateur, au Venezuela, en Uruguay. En Amérique du Nord, Pernod Ricard renforce considérablement sa présence, multipliant par 5 ses volumes. ■

* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.



REPUBLICA DE CUBA

sello de

Garantia

de procedencia para el ron

cuban government's warranty for cuban rum

RON PURO CUBANO

FUNDADA

EN 1878

IMPORTADO



Havana

Cœur du métier du Groupe Pernod Ricard, le secteur des spiritueux et vins connaît une excellente progression sur tous les marchés d'importance, séduisant toujours davantage de consommateurs à travers le monde. Le chiffre d'affaires de ce secteur d'activité est en augmentation de 12,2%. Quant à la progression hors d'Europe, elle s'élève à 24,5%



Les dix marques du groupe contribuant le plus au résultat affichent ensemble une progression en volume de 6%.

PERNOD RICARD EN 2001 *

Avec l'arrivée prochaine de marques prestigieuses de Seagram, telles que Chivas Regal ou Martell, dans le portefeuille du Groupe, Pernod Ricard va figurer parmi les trois premiers producteurs mondiaux dans les principales catégories de spiritueux (whisky, anisés, alcools blancs, amers). ■

* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.

+ 12,2%

Whiskies : succès sur toute la gamme / Les whiskies du Groupe ont connu une excellente année : l'ensemble des marques connaît une progression aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis et en Asie. Les performances sont au rendez-vous dans toutes les catégories : malt ou blended, scotch, irish whiskey ou bourbon américain. Un signe fort pour un marché très porteur.



En Europe, les whiskies du Groupe confirment leur progression et des scores record sont enregistrés en France. Jameson affiche une progression mondiale de +7%, malgré l'arrêt particulièrement pénalisant du duty free en Europe : il gagne 25% en volume en France et progresse de 34% en Espagne. Le Jameson Gold a par ailleurs été distingué par la revue américaine "Spirit Journal" qui lui a décerné cinq étoiles : une première pour un whiskey irlandais. Quant à Clan Campbell, il affiche une progression exceptionnelle de 13%, et confirme sa place de numéro 1 du marché français où il progresse de 18%. Le malt Clan Campbell, lancé en début d'année, a été élu spiritueux de l'année 2000 par les distributeurs français. Aberlour est devenu le malt leader de son marché

en France. Il a gagné +21% dans le monde et ses résultats au Royaume-Uni et aux Etats-Unis se révèlent très prometteurs.

Le whiskey irlandais Powers confirme son leadership à domicile. De même, Paddy connaît une bonne progression sur les marchés d'exportation. Dans le monde, Wild Turkey, l'authentique bourbon du Kentucky, progresse de 7% et rencontre un franc succès au Japon (+12%) où il est devenu leader de son marché. Dans ce dernier pays comme aux Etats-Unis, le bilan de l'intégration de la distribution du bourbon dans le réseau du Groupe est positif. Sur le marché australien, c'est le Wild Turkey Cola, une boisson prête à boire et vendue en petite bouteille, qui a séduit les consommateurs. ■

PERNOD RICARD EN 2001 *



DEMAIN, LE CHIVAS / Avec l'acquisition des marques de Seagram, notamment Chivas Regal, numéro 1 des blends haut de gamme, le whisky va devenir, en volume, la première catégorie de spiritueux du groupe. Les perspectives de croissance sont importantes. Les autres scotchs de renommée mondiale de Seagram, comme le malt Glenlivet, leader aux Etats-Unis, Glen Grant ou encore 100 Pipers connu aussi bien en Asie qu'en Amérique du Sud, complètent la gamme premium des whiskies du Groupe. ■

* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.





JOHN JAMESON & SON LIMITED
JJ&S

Jameson

Jameson

Alcools blancs : la progression continue / Les alcools blancs : forte progression en volume sur le marché mondial, avec un bond de + 17 %.



Les vodkas, les rhums et les gins figurent parmi les spiritueux les plus vendus dans le monde. Dans toutes ces catégories le groupe propose de grandes marques authentiques qui connaissent des progressions importantes. Wyborowa se redéploie à l'Ouest, Havana Club continue sa progression triomphante en Europe, le gin Larios consolide ses performances à l'exportation, notamment en France et en Italie. Enfin, à cette trilogie blanche s'ajoute une nouvelle venue pleine de promesse : la tequila mexicaine Viuda de Romero.

Vodkas, succès à l'ouest et implantation à l'est

La Wyborowa, la plus connue des "wodkas" polonaises, et la Zubrowka, célèbre pour son herbe de bison, sont distribuées par Pernod Ricard, à la suite de la prise de contrôle de la société Agros. La vodka, d'origine russe ou polonaise, représente le segment du marché des spiritueux le plus important en volume.

En se portant candidat à la reprise du "Polmos Poznan", une des plus importantes distilleries du pays en cours de privatisation, Pernod Ricard espère acquérir et consolider une position prépondérante sur le marché polonais, avec des marques comme Wyborowa, mais aussi Premium et Lodowa.

Pré-sélectionné par le gouvernement polonais pour participer au processus de privatisation, le Groupe ambitionne de développer les marques polonaises mais aussi de s'implanter durablement sur un marché national à fort potentiel pour les marques internationales du Groupe. Altaï, la vodka sibérienne, apporte, quant à elle, de belles perspectives sur le marché russe.

Havana Club : Une progression mondiale de + 12%

Le ron de Cuba, qui dispose désormais de son musée au cœur de la vieille ville de La Havane, réchauffe le cœur des Européens. Sa croissance en Europe est en effet soutenue, + 22%. Déjà leader en Italie, avec une progression de + 32%, Havana Club est en train de conquérir les Européens du nord, notamment en Allemagne.

Sur le plan mondial, Havana Club fait un excellent parcours, avec une progression de + 12% (1 400 000 caisses).

PERNOD RICARD EN 2001 *

VERS UNE SYNERGIE LATINO- AMÉRICAINNE / L'acquisition des marques de Seagram, disposant d'une forte implantation en Amérique latine, notamment Montilla, leader au Brésil, permettra de renforcer le rayonnement de Havana Club dans cette région du monde. ■



* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.

Larios, un gin international

Leader incontesté en Espagne avec 2 millions de caisses, le gin Larios connaît une forte progression à l'export : + 30%. Elaboré en Espagne, Larios est désormais apprécié en France et en Italie.

DEPUIS 1932

FRIGORICARD



Anisés : tradition et fraîcheur / Quand tradition se conjugue avec dynamisme et fraîcheur, les anisés sont au rendez-vous. Les marques symboles du Groupe sont Ricard, Pastis 51, Pernod et Ouzo Mini en Grèce.

Ricard brise la glace dans sa campagne de publicité et, en compagnie de 51, gagne un point de part de marché sur un marché français en retrait de 2%. Première marque de spiritueux de France, de Belgique et du Luxembourg, cinquième marque au monde, Ricard a du tonus et de l'esprit. La marque, qui a vu le jour dans les années trente, retrouve aujourd'hui une nouvelle vigueur sur son marché domestique en séduisant les jeunes adultes du XXI^{ème} siècle. Les concerts gratuits de la tournée "Ricard Live Music" sont désormais des rendez-vous incontournables comme les fêtes étudiantes couleur Ricard.

51, deuxième marque de spiritueux de France,

garde la même vigueur. Dans la famille anis, l'innovation est au rendez-vous : la nouvelle bouteille de Pernod allie force et grâce. Bienvenue également à Henri Louis Pernod, un anisé haut de gamme lancé en cette fin de millénaire. Enfin, sur les marchés hors taxes, Pernod Moulin Rouge devrait conquérir de nombreux amateurs.

Si les anisés sont appréciés depuis toujours dans le bassin méditerranéen, à l'image de l'Ouzo Mini, distillé sur l'île de Lesbos en Grèce et leader dans ce pays, de nouveaux consommateurs sont conquis en Allemagne, en Grande-Bretagne ou encore au Canada. Dans ces pays, les anisés se dégustent en cocktail. ■



Les autres spiritueux / Parmi les autres spiritueux, de grandes marques régionales ont rencontré des succès de taille car leur saveur et leur originalité séduisent nombre de consommateurs hors de leur terroir d'origine. L'italien Ramazzotti poursuit sa conquête du monde germanophone. La Becherovka, liqueur nationale tchèque, est très appréciée dans toute l'Europe centrale. Le brandy arménien est en pointe en Russie. Quant à Soho, son parfum de litchi plaît autant en France qu'au Japon où cette liqueur est connue sous le nom de Dita.

Ramazzotti : progression record de 14%

L'amer italien préféré des Allemands a poursuivi une progression globale de 14% et une escalade de 22% en Allemagne. Symbole du raffinement italien et de la "dolce vita", son succès se confirme également en Autriche et en Suisse. Dans son pays natal, l'Italie, Ramazzotti a retrouvé la croissance.

Becherovka : privatisation en voie d'achèvement

Reine dans son pays, la liqueur est le deuxième spiritueux du marché tchèque. Le groupe Pernod Ricard, actionnaire minoritaire depuis 1998, est sur le point de conclure la dernière phase de privatisation de la marque, ayant atteint les objectifs

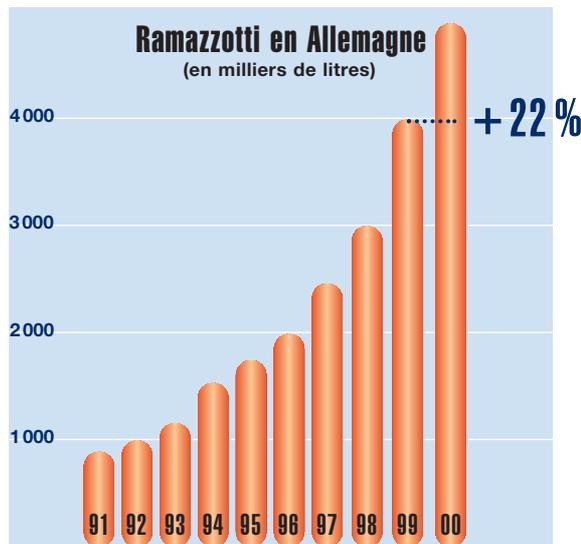


fixés par le gouvernement tchèque depuis trois ans. Son développement se poursuit dans les pays voisins comme l'Allemagne et l'Autriche.

Brandy arménien : un succès russe

Le brandy arménien a connu une année faste, grâce à la reprise économique en Russie et les implanta-

tions réussies de la Yerevan Brandy Company en Ukraine et Belarus. Les ventes sont en augmentation de 66%. Si la CEI compte pour 70% des exportations, les brandies Ararat, Nairi, Ani et Enir sont également appréciés aux Etats-Unis, en France et en Israël. Pour la deuxième année consécutive, la marque Ararat a été élue "produit de l'année" par l'association des détaillants indépendants de Russie. La Yerevan Brandy Company dispose de trois distilleries à Erevan, Armavir et Aygavan.



Soho-Dita : doublé gagnant

Soho en Europe, Dita au Japon, la liqueur pour cocktail à la saveur de litchi rencontre le même succès. Soho progresse de 29% en France tandis que Dita gagne 22% au Japon. Star raffinée de la nuit, Soho-Dita tient ses promesses.

Suze, la marque à la gentiane

Toujours aussi chère au cœur des Français, Suze est le quatrième spiritueux le plus vendu dans l'Hexagone, et très apprécié des Suisses. ■

PERNOD RICARD EN 2001 *



MARTELL, UN NOUVEL ÉLAN POUR LES COGNACS / Avec l'acquisition de Martell, une marque prestigieuse et internationale, le cognac va connaître une nouvelle vigueur au sein du Groupe. En effet, Pernod Ricard va passer de la sixième à la deuxième place mondiale. Très implanté en Asie et au Royaume-Uni, Martell va devenir une des priorités du Groupe, la pièce maîtresse de sa gamme de cognac. Celle-ci était jusqu'à présent forte des marques Bisquit et Renault. Le Groupe a lancé cette année Château de Lignères et Bisquit Cohiba, un cognac à déguster spécialement avec un cigare. ■

DE NOUVELLES RACINES LOCALES / Pernod Ricard renforce son portefeuille de marques régionales par l'intégration de plusieurs marques issues de Seagram. Le Groupe devient l'un des principaux producteurs de whisky en Inde avec Royal Stag et en Amérique latine avec les marques Blender's Pride, Natu Nobilis, Dunbar. La vodka Orloff est également très appréciée au Brésil. Citons également le brandy Macieira, le marc Aldeia Velha et le Licor Beirao qui permettent au Groupe d'acquérir la deuxième place des spiritueux au Portugal. ■

* Sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la concurrence.





RAMAZZOTTI

AMARO



ORLANDO

JACOB'S CREEK

SHIRAZ
CABERNET SAUVIGNON

Vins du nouveau monde, le bouquet gagnant / Les vins du Groupe Pernod Ricard vivent une véritable success-story : l'Australien Jacob's Creek rencontre un succès fulgurant à travers le monde alors que les vins d'Argentine, d'Afrique du Sud et d'Espagne se taillent de belles réputations.

Jacob's Creek : progression de 19% dans le monde.

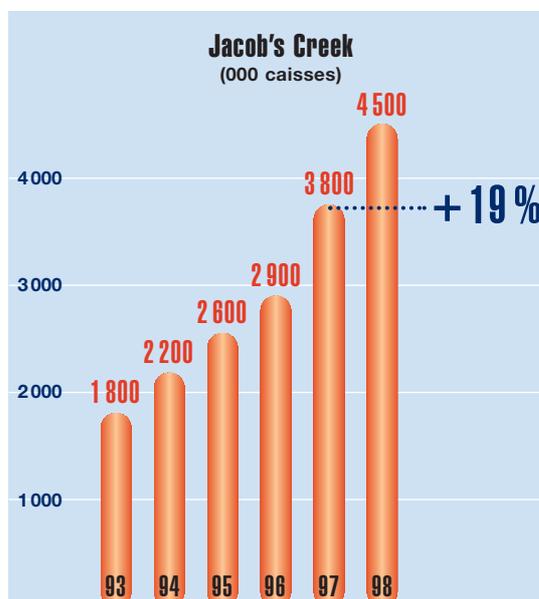
La saga Jacob's Creek continue de plus belle : le pionnier des vins australiens, déjà prophète en son pays, est plébiscité au Royaume-Uni. Première marque en Australie (+28%), championne de l'exportation, Jacob's Creek commence son irrésistible ascension en Amérique du nord à la suite de la reprise de sa distribution par le réseau Pernod Ricard. Sa progression y atteint 70%. Elle a été distinguée parmi les "hot brands" de la revue Impact qui illustre les marques en plus forte croissance. Un signe fort qui a suscité un grand intérêt de la part des distributeurs et des prescripteurs et contribué à multiplier sa diffusion.

Effervescent et brillant, Jacob's Creek Sparkling connaît un succès pétillant, seulement deux ans après son lancement, en 1998. En Australie

(+51%), il se classe déjà à la troisième place des vins effervescents, au Royaume-Uni également, et il enchante les Néo-Zélandais comme les Japonais. Depuis son lancement, en 1998, Jacob's Creek Chardonnay Pinot Noir, a déjà reçu près de trente récompenses dont sept médailles d'or. Il se consomme en toute liberté, soit à l'apéritif soit pendant le repas. Orlando Wyndham produit également deux autres vins effervescents, Trilogy et Carrington.

Vins du monde : plaisir et accessibilité

Fidèles à leur terroir et à la qualité, les vins du monde offrent originalité, constance et accessibilité. Cette gamme complète compte des marques fortes. En Argentine, Etchart conserve un fort potentiel tant en Amérique du sud qu'en Europe. Par ailleurs, Long Mountain, issu des vignobles d'Afrique du Sud est toujours aussi prisé dans son pays d'origine et à l'export, en particulier dans les îles britanniques. ■





Résultats contrastés pour les fruits transformés, expansion forte pour la Distribution, les activités de diversification du Groupe représentent 60 % du chiffre d'affaires (hors droits et taxes) de Pernod Ricard.

Dans le cadre du recentrage sur les spiritueux, ces secteurs sont destinés à quitter le Groupe à court et moyen terme.

60 %

du chiffre d'affaires 2000

32 Diversification

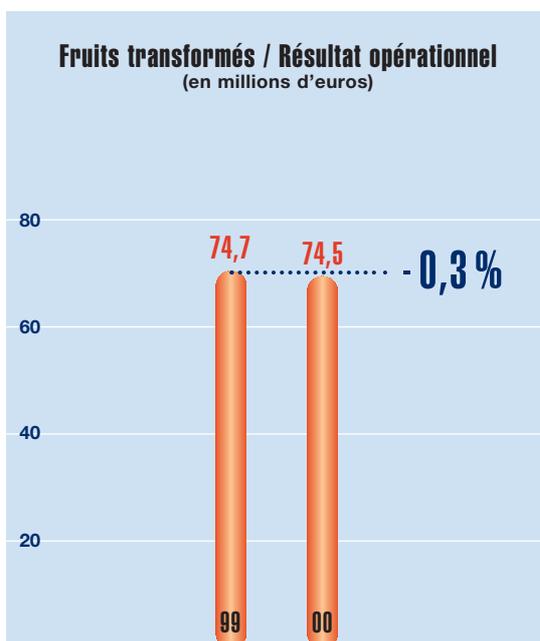
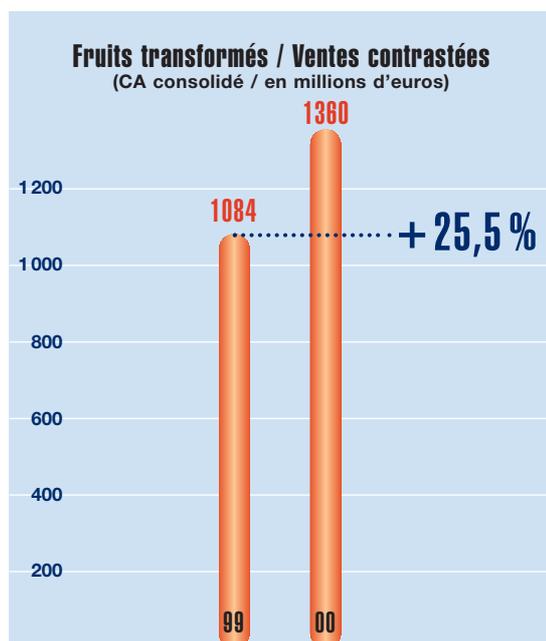
Orangina-Pampryl / Numéro 1 des boissons aux fruits

Quand Orangina et Pampryl se rencontrent, jaillit le numéro 1 des boissons aux fruits et le numéro 2 des boissons sans alcool en France. La fusion entre les deux sociétés, réalisée en octobre 2000, a réuni un portefeuille de marques réputées et aimées des consommateurs, petits ou grands, assurant une présence sur tous les segments du marché.

Au cours de l'exercice 2000, Orangina a progressé de 2% et Orangina Light affiche une progression de 15%. La marque a réalisé de bonnes performances en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Allemagne mais aussi au Maroc, en Arabie Saou-

dite et au Vietnam. Les volumes des Givrés ont été multipliés par trois en 2000.

Pampryl a conforté sa position de numéro 3 sur le marché des jus de fruits. Toutefois, sa progression a été freinée par les mauvaises conditions climatiques de l'été 2000. Le positionnement haut de gamme de Pampryl a porté ses fruits ainsi que la qualité de son conditionnement PAN qui lui donne la place de leader sur le segment plastique. Champomy, la marque festive des enfants est désormais achetée par un foyer sur quatre et détient une part de marché nationale de 75% sur ce segment. ■



SIAS-MPA / Difficultés en Europe, renouveau en Amérique

L'activité de SIAS-MPA, numéro un mondial des préparations aux fruits, a enregistré des résultats contrastés, en raison notamment de difficultés en Europe de l'Ouest (-2%) où la concurrence s'est faite plus agressive.

En revanche, le continent nord-américain a enregistré des résultats remarquables aux Etats-Unis et au Mexique (+14%): le Groupe a su profiter du redémarrage du marché du yaourt aux fruits aux

Etats-Unis et ses volumes se sont redressés de façon très significative.

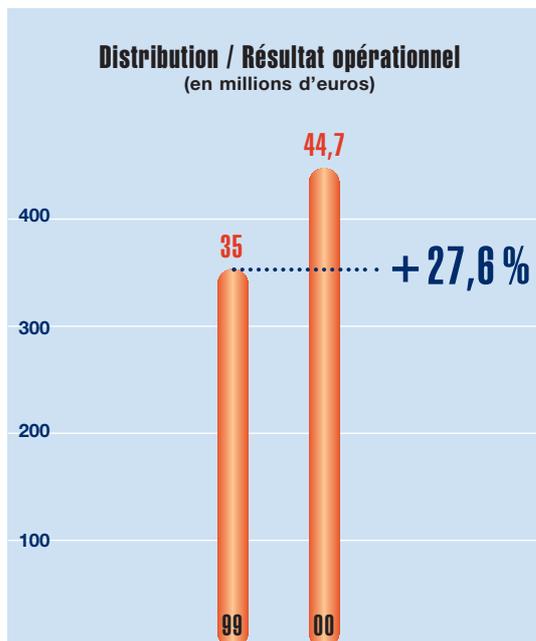
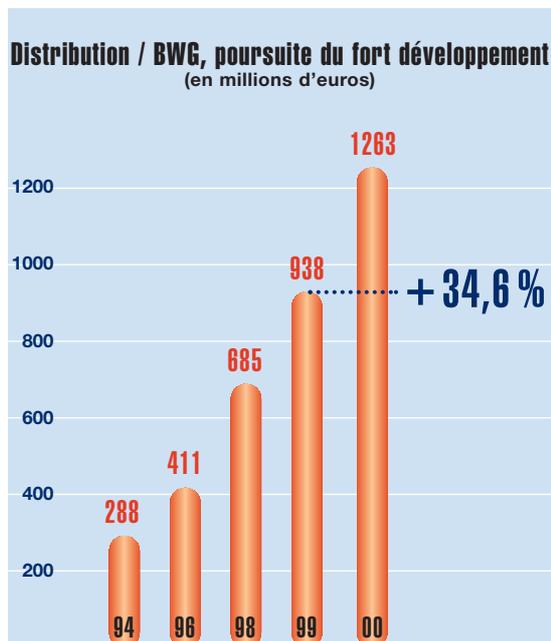
Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, tant locaux qu'internationaux, le Groupe a rationalisé son

organisation, en particulier par la création d'une politique d'Assurance Qualité Monde et d'une plate-forme d'achats internationale pour ses fruits et ses ingrédients stratégiques. ■

Distribution / Expansion et rentabilité

Le secteur de la distribution de gros, au Royaume-Uni et en Irlande, affiche une très bonne santé. Sa progression de +34,6% est due tant à la consolidation des acquisitions récentes Saxton, Bargain Booze en 1999 et Rounds et Daunts, (depuis avril 2000)

qu'à l'accélération de la croissance interne (+13,5%). BWG dispose d'un savoir-faire dans la distribution de gros et la gestion de franchises. Il apporte à Pernod Ricard une des meilleures rentabilités par rapport aux capitaux investis. ■



34 La Bourse

L'effet Seagram / L'exercice 2000 a marqué un tournant radical dans la vie du titre, après plusieurs années de sous-évaluation. Le titre Pernod Ricard a retrouvé la faveur des investisseurs avec une progression de près de 30 % dans un marché quasi-stable. La Bourse a ainsi anticipé les nouveaux contours du Groupe et salué son choix de devenir un "pure play", en se concentrant sur une seule activité.

Sur la lancée de 1999, l'année 2000 a continué son envolée pendant la première partie de l'année. Les valeurs du secteur des télécom et des nouvelles technologies (TMT) ont concentré l'intérêt des investisseurs tout au long de l'exercice. A l'instar du Nasdaq, après l'euphorie du début d'année, le marché de Paris a connu deux fortes réactions, la première à la fin mars, la seconde en septembre. Ces corrections ont entraîné des arbitrages défensifs et profité aux valeurs classiques, jusque là largement délaissées. Le CAC 40 a oscillé entre 5 600 et 6 800 points, sans atteindre les 7 000 points, seuil pronostiqué en début d'année.

Un début d'année défavorable

L'année boursière de Pernod Ricard avait commencé dans un contexte très défavorable, cumulant la déception sur le dossier Orangina et la désaffection envers les valeurs de l'économie classique.

En ces premiers jours de l'année, les secteurs traditionnels retrouvent des couleurs alors que leurs indices étaient en sous-performance depuis trois mois. Cette situation sera une constante de l'exercice : l'arbitrage entre les valeurs de l'économie classique et celle de la nouvelle économie. Cette embellie ne profite pas encore au titre Pernod Ricard qui abandonne 2 % sur la période.

Les technologiques reprennent vite leur hausse, reposant sur un socle d'investisseurs plus étoffé. Les valeurs de l'économie classique connaissent une forte chute et bon nombre de sociétés de l'agro-alimentaire et des spiritueux connaissent des situations de quasi-krach. La valeur Pernod Ricard

abandonne 15 points par rapport au marché en février. Toutefois, la publication du chiffre d'affaires 99, en février, est favorablement accueillie par les analystes qui apprécient le développement de l'activité spiritueux et vins.

L'arbitrage des marchés au bénéfice de l'économie classique

En mars, les valeurs internet atteignent des niveaux incroyablement élevés, en l'absence de toute logique économique dans les motivations de l'investisseur. Dans le même temps, les valeurs traditionnelles sont devenues historiquement faibles et nombreux sont les prescripteurs qui concentrent leurs conseils sur les valeurs décotées et maltraitées par le marché.

Après une première alerte, le Nasdaq corrige brusquement fin mars. La baisse sera supérieure à 30 % dans les semaines qui suivent.

Le titre Pernod Ricard va largement bénéficier de l'arbitrage des marchés au bénéfice de l'économie classique. Il avait touché son seuil le plus bas de l'année le 9 mars avec une baisse de 24 % depuis le début de l'exercice. Il va alors combler son retard en quelques séances. Ainsi, fin mars, le titre retrouve un niveau de 53 €.

Les présentations des résultats 99, le 23 mars, sont jugées conformes aux anticipations et la recommandation d'achat est confirmée, reconnaissant au titre un discount de 15 à 20 % par rapport à ses concurrents et lui attribuant un objectif de cours de 60 à 65 €.

Alors que le CAC 40 affiche une progression de 7,7 % depuis le début de l'année, le titre est encore en situation de sous-performance.



Correction du marché en direction du titre Pernod Ricard

Cette forte dépréciation relative va se trouver totalement comblée lors de la première quinzaine de mai : le titre progresse de 22 % pour toucher un niveau de 63,3€ le 16 mai. Une correction s'accompagne d'échanges nourris, supérieurs à 250 000 titres en moyenne par séance.

L'annonce lors de l'assemblée générale du 2 mai de la fusion Pampryl/Orangina, de l'annulation possible de 4 à 5 % du capital et d'un brillant chiffre d'affaires au premier semestre n'expliquent pas totalement la concentration d'intérêt de la période. En fait, c'est le signe du retour des investisseurs sur les valeurs de l'économie classique, avec une approche sectorielle plus prononcée et une redécouverte de l'avantage des valeurs régulières.

A la mi-juin, la confirmation de la cession des activités spiritueux de Seagram est perçue comme une opportunité unique pour les différents acteurs du secteur de jouer un rôle majeur dans la restructuration mondiale des spiritueux. Cette situation va créer une véritable émulation qui profite à l'ensemble des opérateurs et contribue au renouveau du secteur.

L'effet Seagram

Le 18 août, l'annonce d'un projet d'offre commune Diageo-Pernod Ricard surprend le Marché.

En septembre, après un second krach sur le Nasdaq, le CAC va abandonner en cinq semaines la totalité de ses gains pour retrouver son niveau d'ouverture.

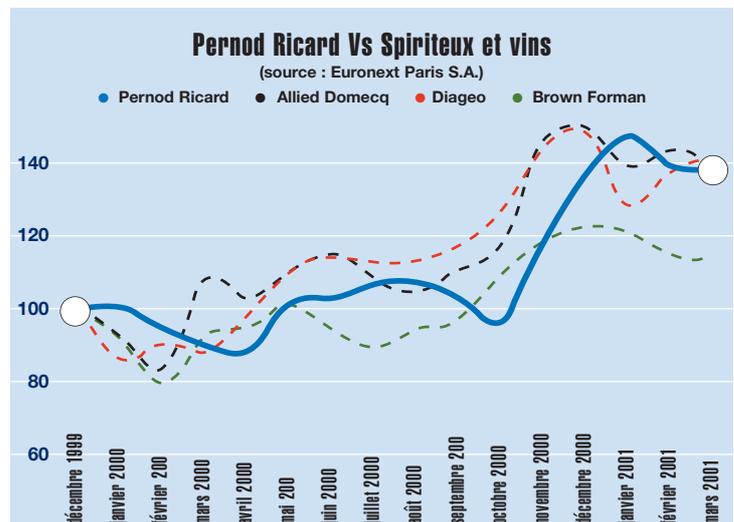
En septembre, le titre Pernod Ricard évolue faiblement. L'annonce de discussions avec Cadbury Schweppes pour la cession d'Orangina accrédite la stratégie de recentrage sur les spiritueux. Elle marque le prélude d'un rehaussement général des recommandations d'achat des analyses. Le marché se félicite du prix possible et le salue par une hausse de 8,2 %, une des plus fortes variations de l'année.

En novembre, mois brillant pour le titre et pour le secteur des spiritueux, Pernod Ricard sur-performe le CAC 40 de 26 % et clôture le mois à 64,3€, affichant une progression de 13,2 % depuis le début de

l'année alors que le marché est stable.

L'annonce du rachat de Seagram est accueillie avec enthousiasme et le titre progresse vivement pour clôturer l'exercice à 73,5€, sur une hausse de 29,4 % à rapprocher d'un CAC 40 à l'équilibre.

L'opération Seagram confère au titre Pernod Ricard un statut boursier requalifié, reflétant ses perspectives de profitabilité et le consacrant comme un "pure play" des vins et spiritueux, son cœur de métier. ■



Volume et cours sur 18 mois à la Bourse de Paris (en euros)

(source : Euronext Paris S.A.)

	Volume nombre de titres (en milliers)	Volume/capital (en millions)	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Cours fin de mois
octobre 1999	2 378	153	64,24	66,45	62,20	64,20
novembre 1999	2 993	185	61,72	65,30	56,30	56,60
décembre 1999	2 561	142	55,32	58,25	53,00	56,80
janvier 2000	2 498	139	55,60	58,90	54,25	55,60
février 2000	1 956	103	52,57	56,70	47,00	52,50
mars 2000	3 842	189	49,07	53,60	43,33	50,25
avril 2000	1 791	93	51,97	54,60	48,20	51,97
mai 2000	5 550	318	57,30	63,30	50,00	57,30
juin 2000	2 155	130	60,15	64,00	56,60	57,00
juillet 2000	2 053	119	58,13	60,15	55,95	58,95
août 2000	1 962	116	58,98	61,55	57,05	59,10
septembre 2000	1 265	71	56,46	61,00	51,60	57,00
octobre 2000	2 283	126	55,03	58,30	51,20	54,00
novembre 2000	3 083	179	58,07	65,10	52,70	64,30
décembre 2000	5 795	378	65,26	74,50	59,00	73,50
janvier 2001	6 293	476	75,71	80,00	71,60	79,00
février 2001	3 458	259	74,99	79,00	72,10	75,00
mars 2001	2 842	214	75,30	80,75	67,20	75,85



Un engagement concret et partagé / Fournir les produits de la meilleure qualité à l'ensemble des consommateurs, assurer l'excellence des unités de production implantées dans le monde entier dans le respect de l'environnement, c'est la vocation et la force de Pernod Ricard.

La vigilance du Groupe dans le domaine de l'environnement est permanente. Car c'est l'une de ses préoccupations constantes. Même si l'industrie agro-alimentaire y a un impact limité au regard d'autres activités industrielles, le Groupe tient à assurer sa responsabilité en ce domaine. C'est aussi une préoccupation historique car dès les années soixante, alors que le mot environnement avait peu d'échos dans le monde industriel, Paul Ricard fondait l'institut d'océanologie et alertait sur la qualité des eaux et des dangers de la pollution.

Une veille active à travers le monde

Une démarche de veille active que le Groupe poursuit à travers le monde, à l'échelle de son outil industriel. L'objectif est bien d'éviter ou de réduire, autant que possible, les impacts liés aux activités industrielles du Groupe dans le monde, et de rechercher une utilisation raisonnée des ressources naturelles suivant le principe du développement durable, et la prévention des pollutions.

Au-delà de la conformité réglementaire des établissements, un minimum en la matière, c'est une vigilance de tous instants qu'il faut porter sur la maîtrise des risques environnementaux, notamment sur la réduction de consommation en eau et en énergie et sur la limitation de production de déchets.

Une coordination de tous les projets liés à l'environnement

La création d'une direction Qualité-Environnement, en 2000, avec la nomination d'un responsable environnement chargé de l'ensemble des filiales, marque une nouvelle étape de cette prise en compte. Des compétences internes sont désormais réunies pour coordonner tous les projets tou-

chant à ce sujet, mener des audits auprès des filiales et des missions d'expertise et de conseil. Cette direction permettra également de mettre en place une participation accrue auprès des organismes et de faciliter les relations avec les administrations et pouvoirs publics sur ce thème.

Des certifications environnementales

Mais le Groupe n'a pas attendu une direction spécifique pour agir en la matière. Les deux distilleries d'Irish Distillers ont déjà reçu le label Iso 14001, le standard de certification environnemental. Ses deux usines d'embouteillage sont en cours de certification ainsi que les installations de Ricard et d'Orangina.

Plusieurs autres filiales ont adopté des systèmes de management environnemental, comme Orlando Wyndham en Australie.

Pour toutes les distilleries, le traitement des effluents et la valorisation des déchets organiques en aliments pour le bétail ont été mis en place. De même, sur la question des emballages, en collaboration avec d'autres industriels, Pernod Ricard a mis au point une méthodologie d'analyse de cycle de vie des produits, appelée "éco-bilan". L'objectif est bien sûr d'opérer des recyclages dans les meilleures conditions mais également de favoriser en amont la conception de nouveaux emballages en phase avec les préoccupations environnementales.

Ainsi, le développement et la planification des activités, ainsi que l'exploitation des procédés de fabrication intègrent ces critères.

Cet engagement pour la qualité des produits et pour le respect de l'environnement est partagé par l'ensemble du Groupe. Une charte de l'environnement sera publiée en 2001, symbolisant cette volonté commune. ■



Internationalisation confirmée du Groupe / L'exercice 2000 confirme le renforcement des positions du Groupe à l'international, en particulier en Europe.

Le Groupe Pernod Ricard au 31 décembre 2000 compte 14609 salariés (contre 14077 au 31 décembre 1999), soit une progression de 4%. Ce chiffre prend en compte trois filiales nouvellement intégrées au périmètre de consolidation : les Etats Baltes (consolidés avec WB Finland), the United Agencies en Inde, et Periceyl au Sri Lanka. A noter que la société Agros en Pologne (environ 5800 personnes) n'a pas été prise en compte cette année. A périmètre constant l'effectif reste relativement stable.

La répartition des effectifs par zone géographique est significative du déploiement du Groupe à travers le monde : En effet, la France représente désormais 32 % de l'effectif global (contre 34 % en 1999) alors que le reste du monde compte pour 68 % de l'effectif global (contre 66 % en 1999). Cette évolution s'explique d'une part par une légère baisse des effectifs en France (-3,21 %) due notamment à la fusion des réseaux de vente Pernod / Cusenier et au rapprochement Orangina / Pampryl, et d'autre part par le développement de nombreuses filiales étrangères et le nouveau périmètre de consolidation.

Les répartitions des effectifs par catégorie et par direction restent relativement stable.

La répartition par sexe de l'effectif demeure égale-

ment stable. Le Groupe compte 33 % de femmes en 2000 (contre 34 % en 1999) et 67 % d'hommes (contre 66 % en 1999).

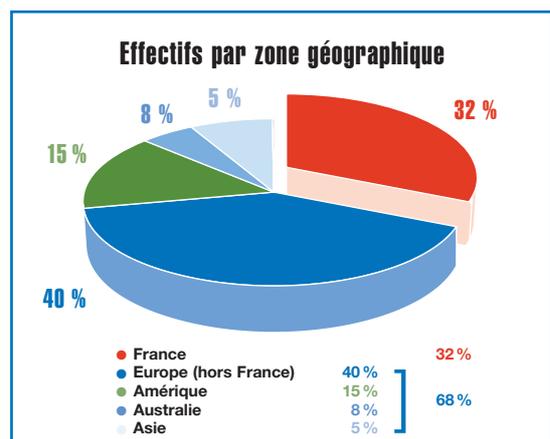
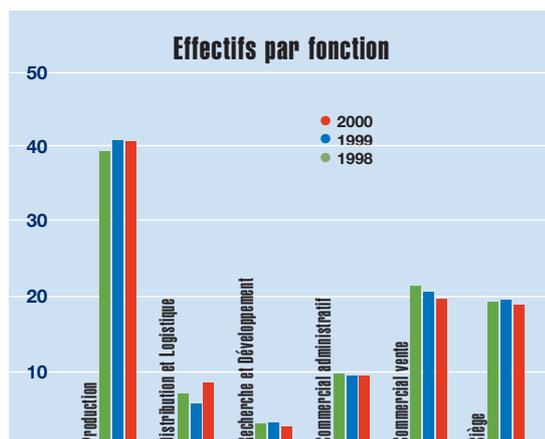
La prédominance des CDI

La répartition entre CDI et CDD reste stable avec 90 % des effectifs en CDI dans le Groupe.

La disparité de la répartition CDI / CDD entre la France et le reste du monde (3,7 % de CDD en France en 2000 contre 13,3 % dans le reste du monde) tient à la forte saisonnalité des activités agricoles en Amérique du sud et en Europe de l'est. Le nombre de contrats à temps partiel reste relativement stable (534 en 1999 contre 528 en 2000). Toutefois, une forte disparité est à noter entre l'Europe (506 contrats à temps partiel contre 510 en 1999) et le reste du monde (22 contre 24 en 1999).

Age moyen constant et légère baisse de l'ancienneté

La pyramide des âges du Groupe reste stable et équilibrée. En 2000, l'âge moyen du Groupe est de 38 ans et 10 mois (contre 38 ans et 8 mois en 1999). Une disparité existe entre les filiales françaises où l'âge moyen est de 40 ans et 11 mois et le reste du monde où il est de 37 ans et 5 mois.





LES GOLDEN GLASS DISTINGUENT L'INNOVATION / En soufflant ses 25 bougies, Pernod Ricard a souhaité rendre hommage à tous les acteurs, à tous les collaborateurs qui contribuent au quotidien aux succès du Groupe. Pour distinguer l'innovation et la créativité, des trophées ont été décernés à plusieurs collaborateurs, maîtres d'œuvres d'actions particulièrement remarquables. Les lauréats ont reçu des "Golden Glass", trophées symboles de l'activité du Groupe. La première cérémonie s'est déroulée le 17 octobre 2000 à l'occasion du Congrès International des Embiez : quatre "Golden Glass" ont été remis pour distinguer des "succes-story" innovantes et originales, des défis relevés avec panache à travers le monde. Une seconde cérémonie, organisée à Paris en janvier 2001, a distingué huit autres actions réalisées ces dernières années. Marketing performant, résultats éclatants, adaptation informatique ou prouesse technique ont ainsi été remarqués. ■

L'ancienneté moyenne baisse de 5 mois (10 ans en 2000 contre 10 ans et 5 mois en 1999). Cette baisse de l'ancienneté moyenne se remarque en Europe hors France et dans le reste du monde, conséquence notamment d'un "turn over" important. Cependant, on note une progression de l'ancienneté en France (14 ans et 2 mois en 2000 contre 13 ans et 10 mois en 1999).

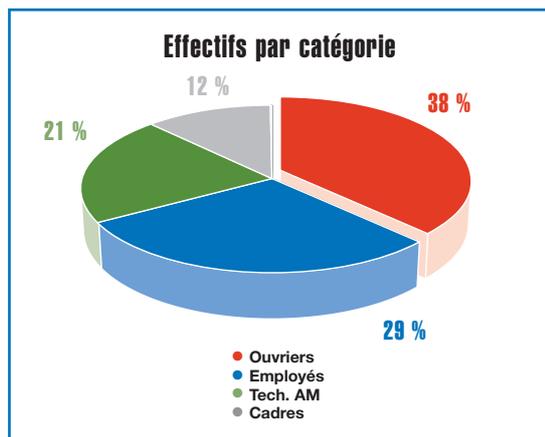
Rémunération, intéressement et participation en hausse

Le salaire annuel moyen a augmenté de 3,2 % en 2000 dans les filiales françaises. De même, le montant de l'intéressement a augmenté de 26 % et celui de la participation de 3 %. En

pourcentage de la masse salariale, l'intéressement et la participation progressent également et passent de 9,2 % en 1999 à 10,5 % en 2000 en France.

Formation : un bilan contrasté

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation a diminué (1,76 % en 2000 contre 2,15 % en 1999). Cette baisse des dépenses de formation se remarque à la fois en France (2,78 % de la masse salariale en 2000 contre 3,24 % en 1999), en Europe hors France (1,40 % de la masse salariale en 2000 contre 1,52 % en 1999) et en Amérique (0,57 % de la masse salariale en 2000 contre 1,05 % en 1999). Cette baisse s'explique notamment par la non-reconduction de formations informatiques lourdes



	1998	1999	2000
Intéressement	7 573,4	6 785	8 532,7
% de la masse salariale	5,37	4,62	5,76
Participation	6 509,9	6 745,6	6 968,9
% de la masse salariale	4,61	4,59	4,7



menées en 1999 (comme le changement de système informatique chez Austin Nichols).

Le nombre de bénéficiaires a diminué (5957 en 2000 contre 6089 en 1999) comme les dépenses par bénéficiaire (7418 francs en 2000 contre 7925 francs en 1999). Le nombre d'heures par bénéficiaire a, quant à lui, légèrement augmenté (35 heures en 2000 contre 34 heures en 1999).

Absentéisme : les bébés de l'an 2000 ...

En légère hausse, le taux d'absentéisme passe de 3,55 en 1999 à 3,68 en 2000 : une évolution impu-

table à une hausse du taux d'absentéisme pour maternité, surtout en France (+28%) avec le "baby boom" de l'an 2000.

Si le taux de fréquence global des accidents* (32,37) connaît une hausse significative par rapport à 1999 (25,71), le taux de gravité** global est, quant à lui, en légère hausse (0,48 en 2000 contre 0,43 en 1999). Cela signifie que davantage d'accidents ont eu lieu en 2000 mais de moindre gravité. ■

* nombre d'accidents du travail avec arrêts/10 000 000 d'heures travaillées
 ** nombre de jours perdus/10 000 heures travaillées

LE COMITÉ EUROPÉEN PERNOD RICARD /

L'année 2000 a donné le coup d'envoi du Comité Européen Pernod Ricard.

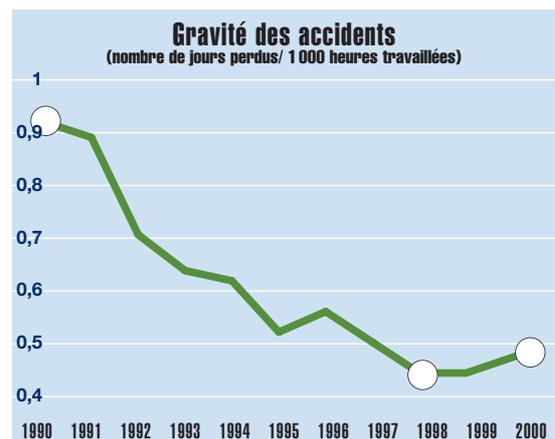
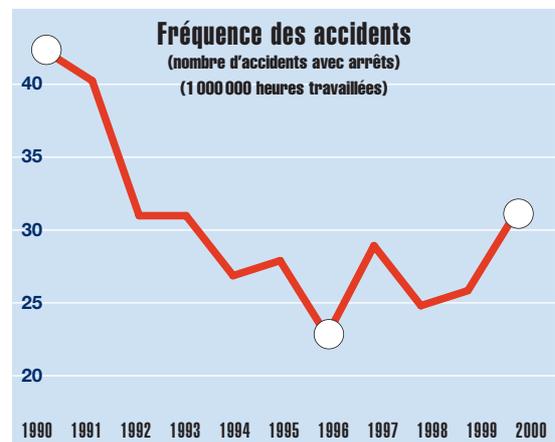
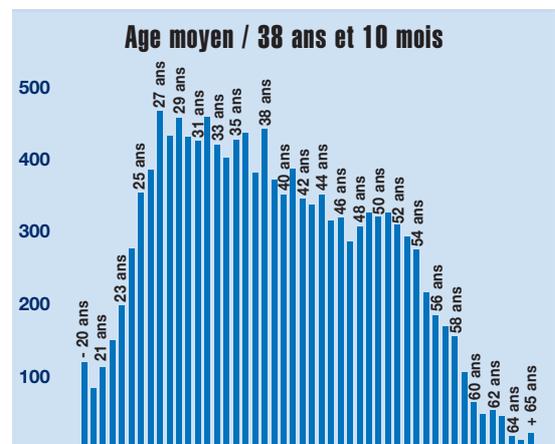
A l'heure de l'Europe des 15, la mise en place du CEPR constitue un atout supplémentaire pour renforcer la communication et la concertation avec les partenaires sociaux des filiales au niveau européen.

Composé de 20 représentants, membres des pays de l'Union Européenne où le Groupe Pernod Ricard est présent, le CEPR s'est réuni pour la première fois le 25 mai 2000 à Paris. A cette occasion, la Direction Générale a présenté les résultats 1999 ainsi que la structure du Groupe dans le monde et plus particulièrement en Europe.

Les représentants ont ainsi été informés des performances des diverses filiales du Groupe et ont pu librement échanger questions et commentaires.

Une formation des représentants du CEPR, actuellement à l'étude, devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2001.

C'est dans une ambiance de concertation et de dialogue social, à l'image des relations sociales dans le Groupe, que s'est déroulée cette première réunion, permettant à tous de bénéficier d'une plus large information et de s'exprimer librement. ■





Pernod Ricard

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2001 EXERCICE 2000

Conseil d'Administration	42
Rapport de Gestion	43
Comptes Consolidés	
Compte de résultat -----	51
Bilan -----	52
Tableau de variation des capitaux propres -----	54
Tableau de financement consolidé -----	55
Annexe aux comptes consolidés -----	56
Rapport des Commissaires aux Comptes -----	69
Conversion des Etats Financiers en Francs -----	70
Comptes Sociaux	
Compte de résultat -----	73
Bilan -----	74
Tableau de financement -----	76
Annexe aux comptes sociaux -----	77
Résultats financiers des cinq derniers exercices -----	84
Inventaire des valeurs mobilières -----	85
Rapports des Commissaires aux Comptes -----	86
Résolutions -----	90
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	97
Responsable du Document de Référence	101
Carnet de Bord de l'Actionnaire	103
Tableau de concordance	104

Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 1 127 733 200 francs
Siège Social : 142, bd Haussmann, 75008 Paris
Tél. : 01.40.76.77.78 - Fax : 01.42.25.95.66
R.C.S. Paris B 582041 943 (58B4194)

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mandat	
	entrée en fonction	fin (7)
Président-Directeur Général M. Patrick Ricard	15.06.1978	2003
Vice-président M. Thierry Jacquillat (1)	10.05.1989	2003
Administrateurs M. Jean-Claude Beton (1) M. Jean-Dominique Comolli (6) M. Jean-René Fourtou (6) M. Pierre Faure † M. François Gérard (2) M. Rafaël Gonzales Gallarza (3) Mme Françoise Hémard (1) Mme Danièle Ricard (1)(5) M. Gérard Théry (1)(6) Société Paul Ricard Représentant permanent : Madame Béatrice Baudinet (4)	11.06.1987 06.05.1997 06.05.1997 10.12.1974 17.07.1997 09.06.1983 16.06.1969 04.05.1999 09.06.1983	2004 2002 2002 2005 2001 2001 2004 2004 2002

(1) Ces administrateurs ne détiennent par ailleurs aucun mandat d'administrateur dans des sociétés de taille significative.

(2) M. François GERARD est Président Directeur Général de SIAS MPA.

(3) M. Rafaël GONZALES GALLARZA est Président Directeur Général de PR LARIOS.

(4) Mme Béatrice BAUDINET est Directeur Général de la société PAUL RICARD.

(5) Mme Danièle RICARD est Président Directeur Général de la S.A. PAUL RICARD.

(6) Administrateur indépendant

(7) Mandat renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice mentionné.

D'autre part :

- M. Patrick RICARD est notamment Administrateur de la Société Générale, de la société Eridania Beghin-Say et de la société Paul RICARD.

- M. Jean-Dominique COMOLLI est Co-Président de ALTADIS.

- M. Jean-René FOURTOU est notamment Vice-Président Directeur Général de AVENTIS, Vice-Président du Conseil de Surveillance de AXA et Administrateur de Schneider.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2000.

DIRECTION GÉNÉRALE

Président-Directeur Général M. Patrick RICARD	15.06.1978
Directeurs Généraux M. Pierre PRINGUET M. Richard BURROWS	02.05.2000 02.05.2000

COMMISSAIRES AUX COMPTES

C. C. C. Jean Delquie
84, Boulevard de Reuilly - 75012 PARIS
M. Jean DELQUIÉ
M. Benoît FLECHON
Société d'Expertise Comptable A. & L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel
99, Boulevard Sakakini - 13352 MARSEILLE
M. Alain L. GENOT
Cabinet Mazars & Guérard
135, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS
M. Frédéric ALLILAIRE
M. Xavier CHARTON
Commissaires suppléants
Société Salustro Reydel
Monsieur José MARETTE

DATES CLÉS

- 1974 et 1975 :** • Création du Groupe Pernod Ricard présidé par Jean Hémard.
- 1976 :**
 - Absorption de CDC (Dubonnet, Cinzano, Byrrh) et de Cusenier.
- 1980 :**
 - Acquisition de la société américaine Austin Nichols.
- 1981 :**
 - Acquisition de la marque Orangina pour l'international.
- 1982 :**
 - Prise de contrôle de SIAS-MPA, premier producteur mondial de préparations aux fruits.
- 1983-1995 :**
 - Développement international de SIAS-MPA.
- 1984 :**
 - Prise de contrôle de CFPO (Compagnie Financière des Produits Orangina), suivie de celle des principaux embouteilleurs français de la marque.
- 1985 :**
 - Première implantation en Asie, à Singapour.
- 1985-1995 :**
 - Développement du réseau en Europe.
- 1988 :**
 - Prise de contrôle d'Irish Distillers à la suite d'une OPA amicale.
 - Acquisition de Yoo-Hoo Industries (U.S.A.).
- 1989 :**
 - Acquisition d'Orlando Wines (Australie).
- 1990-1994 :**
 - Développement du réseau en Asie.
- 1993 :**
 - Accord de coopération avec Cuba pour la commercialisation du rhum Havana Club.
- 1995 :**
 - Acquisition de SOMAGNUM (Portugal).
 - Création de PR Belux (Belgique et Luxembourg), de WORLD BRANDS FINLAND et WORLD BRANDS DENMARK.
- 1997 :**
 - Acquisitions de LARIOS (Espagne), EPOM (Grèce), APPLEBY WESTWARD (Grande-Bretagne) et TWO DOGS (Australie).
 - Prise de participation dans la société tchèque JAN BECHER.
- 1998 :**
 - Acquisition par BWG de six sociétés de distribution de gros en Irlande et au Royaume Uni.
 - Acquisition par SIAS MPA d'Italcanditi (Italie) et de deux sociétés en Afrique du Sud et en Argentine.
- 1999 :**
 - Acquisition de la Société AGROS en Pologne, Yerevan Brandy Company (Arménie), Viuda de Romero (Mexique).
 - Création de la Société the United Agencies en Inde, de GPR East et PR Latvia dans les pays baltes, de PR Chile.
 - Acquisition de la Société de vins Georgiens GWS.
- 2000 :**
 - Acquisition des sociétés de distribution Rounds et Daunts (Grande-Bretagne).

INFORMATIONS

Alain-Serge DELAITTE,
Directeur de la Communication
142, bld Haussmann - 75379 Paris Cedex 08
Téléphone : (33) 1 40 76 77 12
Télécopie : (33) 1 45 62 59 40

Rapport de Gestion

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales au cours de l'exercice 2000 et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour le Groupe PERNOD RICARD, l'exercice 2000 a été principalement marqué par la signature avec VIVENDI UNIVERSAL, le 19 décembre, en partenariat avec DIAGEO, d'un accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des activités vins et spiritueux de SEAGRAM pour un montant de 8,15 milliards de dollars US, sur la base d'un endettement nul.

Cette acquisition, qui reste soumise à l'approbation des différentes autorités concernées en matière de concurrence, représente une étape majeure pour le Groupe. Celui-ci va intégrer dans son portefeuille des marques internationales à fort potentiel, telles les whiskies Chivas Regal, Royal Salute, Glen Grant, Glenlivet, le cognac Martell, le gin Seagram's Extra Dry, mais aussi plusieurs marques nationales leaders en Amérique Latine, en Asie et en Europe, pour un volume total de l'ordre de 14 millions de caisses et un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliards d'USD pour l'exercice 2000.

PERNOD RICARD, UNE DIMENSION INTERNATIONALE RENFORCÉE

Depuis sa création, PERNOD RICARD a su construire un portefeuille de dimension internationale dans le secteur des vins et spiritueux avec l'acquisition puis le développement de marques globales (Jameson, Havana Club, Jacob's Creek, ...) et régionales (Larios, Clan Campbell, Wild Turkey et Ramazzotti). PERNOD RICARD est aujourd'hui le 5^{ème} groupe mondial du secteur des spiritueux qui constitue son cœur de métier.

L'achat de SEAGRAM ajoutera au portefeuille du groupe de nouvelles marques mondiales qui vont considérablement renforcer sa présence en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Inde et en Asie du Sud Est. PERNOD RICARD atteindra ainsi une taille critique à l'échelle mondiale lui permettant de jouer à plein un rôle d'acteur majeur du secteur.

PERNOD RICARD deviendra le numéro deux mondial dans la catégorie clé des Scotch whiskies grâce à un portefeuille significativement enrichi. Chivas Regal, l'une des rares marques véritablement globales dans le secteur des spiritueux, est le leader mondial des whiskies « de

luxé » et son acquisition donne à PERNOD RICARD une opportunité unique de développer tout le potentiel de la marque. L'introduction de Chivas Regal dans le réseau de distribution de PERNOD RICARD va, en outre, créer un puissant effet de levier pour l'ensemble du portefeuille du Groupe.

Avec l'acquisition de Martell, PERNOD RICARD deviendra le second opérateur sur le marché du cognac. Martell est une marque particulièrement prestigieuse avec une forte présence au Royaume-Uni et en Asie du Sud Est.

L'acquisition du gin Seagram's Extra Dry améliore significativement la présence de PERNOD RICARD aux Etats-Unis. L'apport de Natu Nobilis, Orloff et Montilla au Brésil va dynamiser les activités du groupe en Amérique Latine. En Inde, Royal Stag est le premier whisky premium du marché.

A l'issue de cette opération, PERNOD RICARD deviendra le troisième groupe mondial de spiritueux avec un portefeuille comprenant 11 marques parmi les 100 premières marques du classement Impact International et un réseau de distribution au rayonnement international considérablement renforcé.

Financement de l'opération et retour sur investissement

PERNOD RICARD financera le prix d'acquisition, 3,15 milliard de dollars, soit 38,6 % du prix total de 8,15 milliards de dollars, par endettement.

Le plan de financement, qui comprend le refinancement de la dette existante du Groupe, intègre ainsi une dette senior de 3,5 milliards d'Euros (dont la syndication s'est déroulée avec succès au cours des mois de février/mars 2001), l'émission d'obligations convertibles pour 500 millions d'euros, et un prêt relais de 1 milliard d'euros sur la vente d'activités non stratégiques, ORANGINA PAMPRYL, SIAS MPA et BWG notamment.

L'objectif du Groupe au travers de cette opération est le doublement de son bénéfice net par action à l'horizon 2005, grâce notamment à la bonne rentabilité existante des activités acquises et aux coûts additionnels nécessaires à l'intégration limités. Le prix d'acquisition, 3,15 milliards de dollars, qui correspond à un multiple de résultat opérationnel proforma de 10 fois, apparaît en outre raisonnable au regard des standards de l'industrie.

L'ANNÉE 2000

L'environnement économique international s'est caractérisé par une poursuite globale de croissance de l'activité, notamment sur les marchés clés d'Europe occidentale, de l'Australie ou des Etats-Unis, en dépit des signes de ralentissement lors du dernier trimestre.

Dans un contexte d'inflation toujours faible, les taux de financement moyens ont par contre sensiblement augmenté, alors que les principales devises ont poursuivi leur hausse par rapport à l'euro, le dollar américain s'inscrivant ainsi en progression moyenne de + 13,4 %, la livre anglaise de + 7,6 %, le dollar australien de + 3,9 %.

Marchés et performances commerciales

Vins et spiritueux :

Le marché mondial des Vins et Spiritueux s'est inscrit en légère progression en 2000, en dépit de la baisse de l'activité duty free européenne, et d'une fin d'année « sans effet millénaire ».

Le segment des alcools blancs a régressé, conséquence de la baisse des volumes de téquila commercialisés. Le marché des scotch whiskies est en croissance, grâce à la progression accrue des marques premium internationales.

Le marché des liqueurs confirme son dynamisme, alors que le cognac renoue avec la croissance, en Asie et en Amérique du Nord notamment.

Sur ce marché mondial des Vins et Spiritueux, son cœur de métier, le Groupe PERNOD RICARD a enregistré l'une des meilleures progressions en volumes de la profession, grâce au fort développement de ses marques stratégiques sur tous les continents.

40,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ont été réalisés en 2000 dans son métier de base. Le chiffre d'affaires du secteur Vins et Spiritueux a ainsi progressé de + 12,2 %, dont + 6 % de croissance interne hors effets de change ou de périmètre.

Les marques stratégiques du Groupe ont poursuivi leur développement à un rythme soutenu. Les dix marques principales enregistrent ainsi une croissance globale des volumes de + 6 % vs 1999, s'analysant de la façon suivante :

Jacob's Creek	+ 19 %
Amaro Ramazzotti	+ 14 %
Clan Campbell	+ 13 %
Havana Club	+ 12 %
Wild Turkey	+ 7 %
Jameson	+ 7 %
Larios	+ 2 %
Ricard	- 1 %
Pastis 51	- 3 %
Bushmill's	- 10 %

La disparition du Duty Free intra-européen a cependant pesé sur ces performances : retraité de cet effet exogène, les volumes de Jameson commercialisés se seraient ainsi inscrits en progression de + 10 % vs 1999, alors que ceux de Ricard seraient demeurés stables.

Traduction de ces performances, le chiffre d'affaires de la branche a progressé sur tous les continents : + 2 % en France, qui représente désormais 29 % de l'activité Vins et Spiritueux du Groupe, + 13 % en Europe, hors France, où 43 % de l'activité est réalisée, et + 25 % dans le reste du Monde, notamment au Japon et aux Etats-Unis, où Wild Turkey et Jacob's Creek progressent fortement, et malgré le déstockage réalisé par Bushmill's en préalable à la reprise de la distribution de la marque par Austin Nichols en 2001.

Distribution :

L'activité Distribution a également poursuivi son fort développement, tant par croissance interne que par la consolidation des acquisitions des derniers exercices, tirant le meilleur parti de son savoir faire spécifique dans la distribution de gros et la gestion de franchise.

Son chiffre d'affaires a progressé de + 34,6 % en 2000, dont + 13,5 % au titre de la croissance interne, hors effets de change et périmètre.

Fruits transformés :

Le secteur des Fruits transformés a connu des résultats contrastés, victime de mauvaises conditions météo pour les boissons pendant l'été et des difficultés rencontrées par la SIAS sur certains marchés.

Le Groupe a mis en œuvre en 2000 le regroupement de ses activités soft drink et jus de fruits en France par l'intégration au sein de la Société ORANGINA des marques Pampryl, Banga et Champomy. La marque Orangina a vu en 2000 ses volumes progresser mondialement de + 2 %, et ce en dépit des conditions climatiques défavorables de l'été en Europe. Si la France progresse de + 4 %, les marchés britanniques, + 7 %, et nord américain, + 17 %, témoignent également d'une belle vitalité.

L'activité Cidre a, par contre, connu une année difficile, notamment à cause d'une mauvaise saison touristique en Bretagne (climat et « Effet Erika »).

Les volumes de préparations de fruits commercialisés par SIAS ont progressé globalement de + 1 %, grâce au fort développement en Amérique (Etats-Unis, Mexique, Argentine) et Asie, malgré un recul en Europe (Royaume-Uni, Pologne).

Le chiffre d'affaires du secteur s'est élevé en 2000 à 1 360 millions d'Euros, en progression de + 25,5 % par rapport à 1999, principalement grâce à l'effet de la première consolidation d'Agros. La croissance interne de l'activité, conséquence des effets précédemment évoqués, est en revanche négative de - 1 %.

Résultats financiers

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est ainsi élevé en 2000 à 4 382 millions d'Euros, en hausse de + 22,0 % par rapport à 1999.

Son résultat courant progresse de + 8,4 % à 369 millions d'Euros, la croissance interne des activités du Groupe, hors effets devises et périmètre, générant une progression de + 6,4 % de la rentabilité courante. Le résultat net part du Groupe s'élève à 195 millions d'Euros, en retrait de - 8,5 % par rapport à 1999, conséquence de charges exceptionnelles de restructuration.

Cette année encore, ces bons résultats confirment que la stratégie du Groupe, d'un recentrage sur son cœur de métier, les Vins et Spiritueux, moteur de la croissance des profits, est fortement créatrice de valeur.

En 2000, le Groupe a également poursuivi ses efforts de croissance externe :

- par l'acquisition de la société mexicaine « TEQUILA VIUDA DE ROMERO », qui renforcera la présence du Groupe sur le marché mexicain en appuyant le développement de son portefeuille international,
- en poursuivant le renforcement de ses structures de distribution au Royaume-Uni, via l'acquisition, par BWG, des sociétés Rounds et Daunts.

Par ailleurs, PERNOD RICARD et DIAGEO ont dénoué les participations croisées HEUBLEIN DO BRAZIL/BOULEVARD DISTILLERS, le Groupe retrouvant ainsi la pleine propriété de BOULEVARD DISTILLERS, producteur du bourbon Wild Turkey, dans lequel DIAGEO détenait une participation minoritaire de 30 %.

En 2000, le périmètre de consolidation a, en conséquence, enregistré des modifications substantielles : il s'est enrichi de l'intégration des sociétés acquises au cours de l'exercice, VIUDA DE ROMERO, ROUNDS et DAUNTS, mais également de la première consolidation d'AGROS et YEREVAN BRANDY COMPANY, sociétés acquises en 1999, ainsi que de PR ROUSS (Russie) et UNITED AGENCIES LIMITED (Inde).

Analyse du compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires hors droits et taxes de l'exercice 2000 s'élève à 4 382 millions d'Euros, en progression de + 22,0 % par rapport à 1999. A structure comparable, hors effets de change (+ 4,1 %) et effets de périmètre (+12,1 %) la croissance interne du chiffre d'affaires est de + 5,8 %.

En 2000, 77 % de l'activité du Groupe a été réalisée hors de France. La France (23 % du chiffre d'affaires consolidé) est en progression de + 0,9 %, à structure comparable. Le reste du continent européen (58 % du chiffre d'affaires) enregistre une forte croissance interne : + 7,8 %.

L'activité de PERNOD RICARD dans le Reste du Monde (Etats-Unis, Australie, Amérique du Sud principalement), représente 19 % du chiffre d'affaires consolidé, en croissance hors effets devises et périmètre de + 8,0 %.

La marge brute consolidée s'établit à 2 089 millions d'Euros, en progression, hors effets de change et de périmètre, de 5,5 % soit un rythme comparable à la croissance interne du chiffre d'affaires. La baisse du taux de marge brute consolidée de 50,1 % en 1999 à 47,7 % en 2000, est principalement la conséquence de la forte progression de l'activité Distribution. Le taux de marge brute du secteur Vins et Spiritueux est ainsi stable, à 70,5 %.

Les frais de production et frais généraux sont maîtrisés, affichant une croissance limitée, à structure comparable, à + 2,7 %.

Les frais de commercialisation et de distribution, qui regroupent investissements publi-promotionnels, frais commerciaux des réseaux de vente ainsi que frais logistiques, progressent à structure comparable de + 6,7 %, conséquence de l'accroissement de + 10,1 % des investissements publi-promotionnels prioritairement engagés sur les marques stratégiques du Groupe. Les investissements publi-promotionnels du secteur Vins et Spiritueux progressent globalement pour leur part de + 16 %.

Le résultat opérationnel progresse de + 13,1 % pour atteindre 421,1 millions d'Euros, contre 372,3 millions d'Euros en 1999.

L'analyse par secteur d'activité met principalement en valeur :

- La nouvelle forte progression de la rentabilité opérationnelle du secteur Vins et Spiritueux Etranger qui s'élève à 206,5 millions d'Euros, soit 49 % du résultat opérationnel consolidé, en croissance de + 22,1 % par rapport à 1999.

Hors effets de change et de périmètre, mais prenant en compte les effets de la suppression du duty free intra-européen, cette croissance s'élève à + 17,3 %, témoin du potentiel de création de valeur de notre portefeuille de marques stratégiques. Le taux de rentabilité opérationnelle du secteur progresse fortement, de 15,8 % en 1999 à 16,5 % en 2000,

- La croissance de + 2,1 % du résultat opérationnel de l'activité Vins et Spiritueux France, conséquence d'une maîtrise des coûts de structure alloués à l'activité,
- La forte progression du résultat opérationnel de l'activité Distribution, + 27,6 % par rapport à 1999, qui bénéficie de l'apport des sociétés acquises, et de la croissance interne de ses activités (+ 8,8 %),
- La stagnation, - 0,3 %, de la profitabilité opérationnelle du secteur Fruits transformés, qui, hors effets de change et de périmètre, recule toutefois de - 10,7 %, notamment du fait de la baisse de la rentabilité de l'activité Préparations de Fruits en Europe.

Les frais financiers nets progressent de + 62,4 % à 52,2 millions d'Euros contre 32,1 millions d'Euros en 1999, en raison de l'augmentation de l'endettement net moyen du Groupe, liée aux investissements réalisés au cours de l'exercice, notamment le programme de rachat d'actions, et de la hausse des taux d'intérêt.

En conséquence, le résultat courant de l'exercice s'établit à 368,9 millions d'Euros, en progression de + 8,4 % par rapport à 1999. Hors effets devises et périmètre, la croissance interne du résultat courant est de + 6,4 %.

Les charges et produits exceptionnels présentent un solde négatif de - 53,4 millions d'Euros, contre - 8,2 millions d'Euros en 1999. Ce montant intègre principalement la dépréciation, pour un montant de 14,4 millions d'Euros, des intérêts financiers du Groupe dans la Société FINANCIÈRE SARESCO, dont l'activité de Duty Free en France a été reprise par le Groupe HACHETTE DISTRIBUTION SERVICES et les coûts

de restructuration des activités du Groupe en Chine, ainsi que du pôle sans alcool en France.

L'impôt sur les bénéfices progresse de + 4,7 %, conséquence de la progression du résultat courant après imputation des coûts exceptionnels déductibles.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 2,1 millions d'Euros contre 2,3 millions d'Euros en 1999.

Les dotations aux amortissements de survaleurs diminuent de 3,4 % pour s'élever à 20,4 millions d'euros, contre 21,1 millions d'Euros en 1999.

En conséquence, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2000 s'élève à 195,0 millions d'Euros, en retrait de - 8,5 % par rapport à 1999.

Relations humaines

Au 31 décembre 2000, les effectifs du Groupe PERNOD RICARD étaient de 14 609 personnes dont 9 994 à l'étranger (sans prise en compte d'Agros, qui représente environ 5 800 personnes).

Conformément à l'autorisation qui lui en avait été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Mai 1998, le Conseil d'Administration de PERNOD RICARD a institué au profit des cadres à haut niveau de responsabilité du Groupe, trois plans d'options d'achat d'actions de la société.

Le premier a porté sur 266 842 actions consenties en options le 27 Janvier 2000 au profit de 180 bénéficiaires au prix de 59,90 euros l'une.

Le prix moyen d'achat unitaire de ces actions ressort à 63 Euros. Les frais de négociation ont été de 33 622 Euros.

Le second pour 60 000 actions consenties en options à compter du 27 septembre 2000 au profit des deux nouveaux Directeurs Généraux du Groupe au prix de 54,5 euros.

Le prix moyen d'achat unitaire de ces actions ressort à 55,57 euros. Les frais de négociation ont été de 7 975 euros.

Le troisième pour 299 925 actions consenties en options le 19 décembre 2000 au profit de 204 bénéficiaires au prix de 58,3 euros.

Le prix moyen d'achat unitaire de ces actions ressort à 54,76 euros. Les frais de négociation ont été de 39 867 euros.

Au cours de l'année 2000, 96 530 actions et 27 700 actions ont été respectivement acquises par les intéressés dans le cadre des plans d'option d'achat d'actions institués en 1994 et 1996. Aucune option n'a été levée pour les plans mis en place en 1997, 1999 et 2000.

Gestion des risques financiers

En 2000, la politique de gestion des risques financiers s'est poursuivie en respect des règles de prudence antérieures : le Groupe s'est attaché à couvrir ses expositions de taux, de change et de liquidité par des positions fermes fondées sur la stricte anticipation de son activité.

Recherche et développement

En 2000, le Groupe à travers ses laboratoires de recherches et les travaux menés par ses différentes filiales, a poursuivi ses efforts de recherche et développement et consacré 1 % environ de son chiffre d'affaires consolidé en dépenses de cette nature. L'effectif moyen affecté à cette activité s'élève à environ 250 personnes. Les montants et les effectifs affectés à la recherche et développement sont stables sur les trois derniers exercices.

Perspectives d'avenir

L'année 2001 sera pour le Groupe PERNOD RICARD essentiellement consacrée au recentrage sur son cœur de métier, les Vins et Spiritueux, au travers de :

- la finalisation de l'acquisition, en partenariat avec DIAGEO, de la branche Vins et Spiritueux de SEAGRAM ainsi que l'intégration à la structure PERNOD RICARD des marques et activités reprises ;
- l'avancement du programme de désinvestissement des activités non stratégiques, ORANGINA PAMPRYL, SIAS, BWG principalement.

Notre ambition affichée était, en 1997, de doubler de taille en 7 ans pour devenir l'un des leaders mondiaux du secteur des Vins et Spiritueux. L'année 2001 devra nous permettre d'atteindre plus rapidement cet objectif. Elle verra également le Groupe poursuivre le développement de son portefeuille de marques stratégiques, et s'attacher à rechercher de nouveaux gains de productivité.

PERNOD RICARD SOCIÉTÉ

PERNOD RICARD, Société Mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing, du développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Par ailleurs, PERNOD RICARD est mandaté par ses filiales françaises pour effectuer pour leur compte, leurs achats d'espaces publicitaires.

Enfin, PERNOD RICARD a concédé à certaines de ses filiales l'exploitation des marques dont elle est propriétaire.

Les produits d'exploitation qui incluent les redevances perçues au titre des marques appartenant à PERNOD RICARD se sont élevés à 418 millions de francs (63,7 MEUR), en hausse de 2,2 % par rapport à 1999. Les charges d'exploitation s'élèvent à 427 millions de francs (65 MEUR), en hausse de 9,6 %.

Compte tenu de cette augmentation, le résultat d'exploitation passe de 19,4 millions de francs (3,0 MEUR) à - 9 millions de francs (-1,4 MEUR).

Le résultat financier atteint 378 millions de francs (57,6 MEUR), contre 847 millions de francs (129,1 MEUR) en 1999, du fait de la diminution des dividendes perçus des filiales après des distributions exceptionnelles en 1998 et 1999, ainsi que de la forte augmentation des frais financiers, consécutive notamment à la hausse des taux d'intérêt.

En 2000, après impôts sur les sociétés, le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 451,5 millions de francs (68,8 MEUR) contre 878,2 millions de francs (133,9 MEUR) en 1999, soit une baisse de 49 %.

Affectation des résultats :

Les comptes 2000 sont annexés au présent rapport et nous les soumettons à votre approbation.

Nous vous proposons de fixer à 1,60 euro par action le montant du dividende. L'affectation des résultats qui vous est soumise est donc la suivante :

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	F 451 480 283,37
Report à nouveau créditeur :	F 2 890 164 375,62
Montant distribuable :	F 3 341 644 658,99

Et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de premier dividende une somme égale à 6 % du capital social, soit F. 1,20 par action :	F 67 663 992,00
Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de dividende complémentaire F. 9,2953 par action	F 524 131 597,34
Précompte mobilier	F 153 462 775,00
Le solde étant reporté à nouveau, soit :	F 2 596 386 294,65
Montant réparti :	F 3 341 644 658,99

Lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société seront déduits du dividende global et seront affectés au compte

« Report à nouveau ». Il en sera de même de l'écart entre le montant du précompte mobilier prévu et celui effectivement payé.

Si vous approuvez ce projet d'affectation, le dividende global rapporté à une action sera de 1,60 euro (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %).

Dividende distribué	1,60 euro
Impôt déjà payé au Trésor Public	0,80 euro

Nous vous demandons de fixer au 10 mai 2001 la date de mise en paiement du dividende, sous déduction de l'acompte de 0,80 Euro versé le 11 janvier 2001.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1997	56 386 660	9,50 F.	4,75 F.	14,25 F.
1998	56 386 660	9,84 F. (1,50 EUR)	4,92 F. (0,75 EUR)	14,76 F. (2,25 EUR)
1999	56 386 660	1,60 EUR	0,80 EUR	2,40 EUR

Informations complémentaires

Au 15 mars 2001, la Société détient 1 040 233 actions propres qu'elle a acquises en application du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000.

Enfin, nous vous informons que la Société Paul RICARD et la Société SIFA détiennent toutes deux 10 % ou plus des droits de vote de PERNOD RICARD au 31 décembre 2000.

SILCHESTER INTERNATIONAL INVESTORS LTD (UK) a produit une déclaration pour 5,04 % du capital. Cette déclaration a été réalisée pour le compte d'investisseurs institutionnels et de fonds communs dont SILCHESTER assure la gestion.

Les personnels de PERNOD RICARD et de ses filiales détenaient quant à eux 2,4 % du capital et 3,2 % des droits de vote.

AUTRES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

I. Résolutions à caractère ordinaire

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2000.

Nous vous proposons d'autoriser votre Société, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, soit 5 638 666 actions sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2000 en vue :

- soit de la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit de la régularisation des cours par intervention, systématiquement à contre-courant, sur le marché du titre ;
- soit de la cession, l'échange ou le transfert des titres achetés par tous moyens en fonction des opportunités ;
- soit de l'attribution d'actions aux salariés de la Société et de son Groupe soit par attribution d'options d'achat, soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, soit selon toute autre formule légale visant à favoriser l'épargne salariale ;
- soit de l'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

II. Résolutions à caractère extraordinaire

Les résolutions à caractère extraordinaire que nous vous soumettons ont essentiellement pour objet de renouveler des délégations de pouvoirs au profit du conseil d'administration.

1. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 1998, vous avez autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux cadres du Groupe à haut niveau de responsabilité, ainsi qu'aux mandataires sociaux salariés, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société et provenant de rachats préalablement effectués dans les conditions légales.

Nous vous proposons de renouveler cette autorisation ainsi que d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir également, aux mêmes bénéficiaires, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital.

Cette délégation de pouvoirs serait donnée pour cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Le nombre total des options ouvertes et non encore levées ne pourrait excéder les limites prévues par la loi.

Le délai maximal d'exercice des options serait fixé à dix ans et le prix de souscription et/ou d'achat des actions serait déterminé par le Conseil d'Administration et ne pourrait être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

L'autorisation comporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Elle remplacerait et annulerait celle conférée au Conseil d'Administration par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 1998 à l'effet de consentir des options d'achat d'actions.

2. Réalisation de certaines opérations financières

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 1999, afin que la Société puisse faire rapidement appel au marché financier, vous avez conféré à votre Conseil d'Administration l'autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital.

Nous vous proposons de renouveler cette autorisation, pour une nouvelle durée de vingt six mois décomptée à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les pouvoirs sollicités comprennent :

- d'une part, le droit d'émettre, des actions et/ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société à l'exception d'actions de priorité et dont la souscription serait réservée par préférence aux actionnaires ainsi que le droit d'incorporer au capital des primes, réserves, bénéfiques,
- et, d'autre part, le droit d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, à l'exception

d'actions de priorité ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de ces délégations ne pourrait dépasser le plafond de 872.266.800 francs, ou 132.976.216,43 euros et ne pourrait par conséquent avoir pour effet de porter le capital à un montant supérieur à 2 000.000.000 de francs ou 304.898.034,47 euros.

Ce plafond inclurait la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra dépasser le plafond de 1 milliard cinq cents millions d'euros.

Pour préserver le droit des actionnaires, il est prévu qu'en cas de suppression de leur droit préférentiel de souscription, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours de l'action constatés pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

Le Conseil pourra par ailleurs conférer aux actionnaires un droit de priorité à la souscription des valeurs mobilières émises lorsque leur droit préférentiel de souscription ne s'appliquera pas.

Les délégations sollicitées annuleraient et remplaceraient les délégations de même nature conférées par votre assemblée générale extraordinaire du 4 mai 1999, auxquelles elles se substitueraient.

3. Sort des délégations de pouvoirs à conférer en vue d'augmenter le capital en période d'OPA ou d'OPE

Rompant avec les propositions que nous vous avons faites lors des assemblées générales antérieures, nous vous invitons à décider que les délégations de pouvoirs conférées au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital seraient suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf si l'émission ou les émissions de valeurs mobilières

conduisant à l'augmentation de capital ont été approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt de l'offre d'acquisition.

Votre décision serait valable jusqu'à la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

4. Augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2000, vous avez délégué au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons de confirmer cette délégation de pouvoirs en l'étendant aux nouvelles possibilités accordées par la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001.

Ainsi, les bénéficiaires des émissions pourraient être non seulement les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise mais également les adhérents à un plan partenarial d'épargne salariale.

De même, le conseil d'administration serait habilité à procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi.

Le montant nominal global maximal des actions pouvant être ainsi émises et/ou attribuées gratuitement serait fixé à 56 386 660 Francs, ou 8 596 091 euros.

Ce plafond serait fixé de manière indépendante et, en conséquence, le montant nominal des actions à émettre en vertu de la présente délégation ne s'imputerait pas sur le plafond des augmentations de capital que le conseil d'administration serait habilité à réaliser en vertu des délégations générales conférées par ailleurs.

Conformément à la loi, le prix des actions à émettre, en application de la délégation sollicitée, ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

La délégation, que vous donneriez au conseil d'administration à cet effet, annulerait et remplacerait la délégation de même nature conférée par votre assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2000, à laquelle elle se substituerait.

5. Conversion du capital social en unité euro et suppression de la mention statutaire de la valeur nominale des actions

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 1999, vous avez délégué au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour procéder, au moment et selon les conditions et modalités qu'il jugera opportuns, à la conversion du capital social en unité euro, en supprimant la mention statutaire de la valeur nominale des actions.

Nous vous proposons de renouveler, dans les mêmes termes, pour une durée expirant au 31 décembre 2001 cette délégation de pouvoirs.

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes établis conformément à la loi, votre Conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Le Conseil d'Administration

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	2000	1999	1998	2000/1999 %
Chiffre d'affaires hors droits et taxes (H.D.T.)	4 382,0	3 590,3	3 137,7	22,0%
Achats consommés	(2 293,3)	(1 792,8)	(1 486,8)	27,9%
Marge brute	2 088,7	1 797,5	1 650,9	16,2%
Frais de commercialisation et de distribution	(996,9)	(863,8)	(767,4)	15,4%
Frais de production et frais généraux	(670,7)	(561,4)	(534,1)	19,5%
Résultat opérationnel	421,1	372,3	349,4	13,1%
Frais financiers nets	(52,2)	(32,1)	(35,3)	62,4%
Résultat courant	368,9	340,2	314,1	8,4%
Résultat exceptionnel	(53,4)	(8,2)	(12,4)	554,0%
Impôts sur les sociétés	(97,2)	(92,8)	(78,6)	4,7%
Résultat des sociétés mises en équivalence	2,1	2,3	0,9	-6,6%
Résultat net avant amortissement des survaleurs	220,4	241,5	224,0	-8,7%
Amortissement des survaleurs	(20,4)	(21,1)	(14,5)	-3,4%
Résultat net	200,0	220,3	209,5	-9,3%
Droit des tiers dans le résultat	5,0	7,1	7,3	-30,5%
Droit du Groupe dans le résultat	195,0	213,2	202,2	-8,5%

Résultat par action *	en Euro	en Euro	en Euro	2000/1999
Résultat courant	6,54	6,03	5,57	8,4%
Résultat net part du Groupe	3,46	3,78	3,58	-8,5%
Résultat net avant impôt	en Euro	en Euro	en Euro	2000/1999
Global (en millions)	297,1	313,1	288,1	-5,1%
Par action	5,27	5,55	5,11	-5,1%

* Nombre d'actions en 1998, 1999 et 2000 : 56 386 660

Bilan consolidé

Actif

En millions d'euros	31/12/2000			31/12/1999	31/12/1998
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Actif immobilisé					
Immobilisations Incorporelles	665,1	73,6	591,5	548,7	531,4
Immobilisations Corporelles	1 703,7	887,6	816,1	685,2	592,7
Survaleurs	553,0	157,0	396,0	367,9	325,9
Immobilisations Financières	209,0	24,3	184,7	313,1	237,8
Total de l'actif immobilisé	3 130,8	1 142,5	1 988,3	1 914,9	1 687,9
Actif circulant					
Stocks	1 097,2	24,5	1 072,7	996,4	890,3
Créances d'exploitation	1 307,6	68,9	1 238,7	1 088,5	897,9
Valeurs mobilières de placement	133,4	4,5	128,9	150,1	120,9
Disponibilités	323,6	0,0	323,6	277,0	295,0
Total de l'actif circulant	2 861,8	97,9	2 763,9	2 512,0	2 204,1
Comptes de régularisation Actif	60,4	1,5	58,9	44,8	39,3
Ecart de conversion Actif	1,7		1,7	0,5	0,8
Total actif	6 054,7	1 241,9	4 812,8	4 472,2	3 932,1

Passif

En millions d'euros	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
Capitaux propres Groupe	2 072,2	2 061,4	1 828,2
dont Résultat Net part du Groupe	195,0	213,2	202,2
Intérêts minoritaires	83,8	57,8	50,8
dont Résultat Tiers	5	7,1	7,3
Provisions pour Risques & Charges	134,7	85,0	75,0
Impôt différé passif	15,5	16,8	11,4
Dettes			
Dettes financières	1 326,4	1 185,0	1 092,9
Emballages consignés	11,5	10,9	11,4
Dettes d'exploitation	1 070,1	974,6	749,6
Dettes diverses	98,0	77,0	108,4
Total des dettes	2 506,0	2 247,4	1 962,3
Comptes de régularisation Passif	0,6	3,9	4,4
Total passif	4 812,8	4 472,2	3 932,1

Tableau de variation des capitaux propres du Groupe

En millions d'euros

Capitaux propres du Groupe

AU 31 DÉCEMBRE 1998	1 828,2
Dividendes payés aux actionnaires	(81,9)
Précompte	(4,1)
Variation de l'écart de conversion	(5,5)
Effet Devise	110,1
Autres mouvements	1,4
Résultat net consolidé 1999 - part du groupe	213,2
AU 31 DECEMBRE 1999	2 061,4
Dividendes payés aux actionnaires	(86,0)
Titres auto détenus	(95,2)
Précompte	(12,8)
Variation de l'écart de conversion	2,1
Changement méthode comptable ⁽¹⁾	2,0
Effet Devise	11,5
Autres mouvements	(5,8)
Résultat net consolidé 2000 - part du groupe	195,0
AU 31 DECEMBRE 2000	2 072,2

(1) Impact du changement de méthode dans le calcul de l'impôt différé sur les marges en stock : le taux d'impôt désormais retenu est celui de la société distributrice contre celui de la société productrice précédemment.

Tableau de financement consolidé

En millions d'euros	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
Résultat net consolidé part du Groupe	195,0	213,2	202,2
Résultat net consolidé part des minoritaires	5,0	7,1	7,3
Résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	0,2	(0,5)	6,6
Dotation aux amortissements sur immobilisations	106,6	86,3	78,7
Dotation aux amortissements des survaleurs	20,7	20,9	14,2
Variation des provisions et de l'impôt différé (3)	22,6	10,6	(8,5)
Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	(1,7)	(38,0)	6,3
Capacité d'autofinancement	348,4	299,7	306,6
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (2)	(65,3)	28,6	(109,9)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	283,1	328,2	196,7
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	(155,7)	(112,1)	(119,2)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions) (5)	(98,6)	(62,7)	(29,1)
Incidence des variations du périmètre de consolidation (4)	(46,1)	(53,1)	(95,1)
Variation des créances et des dettes sur immobilisations	12,1	(25,2)	1,2
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(288,3)	(252,9)	(242,2)
Augmentation de capital	-	-	-
Dividendes versés	(107,9)	(92,5)	(82,9)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(107,9)	(92,5)	(82,9)
Incidence des écarts de conversion	(2,8)	(63,7)	24,7
Variation de l'endettement net	(115,9)	(81,0)	(103,8)
Endettement net à l'ouverture de l'exercice	(758,0)	(677,0)	(573,2)
Endettement net à la clôture de l'exercice (1)	(873,9)	(758,0)	(677,0)

Notice sur la présentation du tableau de financement :

(1) La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

En millions d'euros	01/01/01	01/01/00	01/01/99
Emprunts et dettes financières	(1 326,4)	(1 185,0)	(1 092,9)
Valeurs mobilières de placement	128,9	150,0	121,0
Disponibilités	323,6	277,0	294,8
Endettement net d'ouverture	(873,9)	(758,0)	(677,0)

(2) La variation du BFR (calculée nette des provisions pour actifs circulants) se décompose comme suit :

En millions d'euros	31/12/00	31/12/99	31/12/98
Stocks nets	10,6	(15,3)	(45,4)
Créances d'exploitation nettes	(90,4)	(83,6)	(67,7)
Dettes d'exploitation	46,5	128,1	17,0
Autres	(32,0)	(0,6)	(13,8)
Total	(65,3)	28,6	(109,9)

(3) A l'exclusion des provisions pour actifs circulants prises en compte dans la variation du BFR :

En millions d'euros	31/12/00	31/12/99	31/12/98
Variation des provisions sur actifs circulants	3,5	3,6	9,1

(4) L'incidence des variations du périmètre de consolidation correspond à l'endettement net des sociétés Daunt, Rounds, Agros, YBC, Viuda de Romero et PR Rouss augmenté du prix d'acquisition de Daunts et Rounds (acquisitions 2000).

(5) Dont 95,2 M€ concernant les opérations de rachat et cession de titres PR auto-détenus.

ANNEXE

Aux comptes consolidés

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la Loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 et du décret d'application n° 86-221 du 17 février 1986.

Les comptes ont été arrêtés pour le premier exercice selon le référentiel 99-02. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de PERNOD RICARD.

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles le Groupe PERNOD RICARD contrôle, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital ou exerce un contrôle de fait.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au Groupe sont éliminés.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 17. Par mesure de simplification ou en raison du préjudice grave qui pourrait en résulter, seuls les noms et coordonnées des principales sociétés faisant partie du périmètre de consolidation y sont indiqués.

1.2. Méthodes de conversion

La conversion des comptes établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice ;
- les comptes de résultat sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 sur les capitaux propres d'ouverture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est inclus dans les réserves consolidées.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits, résultant de la conversion des soldes concernés aux cours du 31 décembre 2000, sont portés au compte de résultat.

1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

Pour les marques, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction de leurs profits futurs.

En application de la Loi du 3 janvier 1985, les fonds de commerce dégagés à l'occasion de fusions antérieures à l'exercice 1987, ont été amortis en 1987 par imputation de leur valeur nette sur les capitaux propres.

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou, s'il y a lieu, à une valeur réévaluée en application des dispositions légales.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, le cas échéant, dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Les biens immobiliers d'un montant significatif qui sont acquis au moyen d'un contrat de crédit-bail sont capitalisés et amortis selon la durée de vie économique du bien.

Les immeubles ayant fait l'objet de cession-bail font l'objet d'un retraitement similaire. La plus-value dégagée lors de ces opérations est éliminée des résultats de l'exercice de cession.

Les emballages consignés sont évalués au prix de revient. Sur la base des statistiques de chaque entreprise, un retraitement est effectué pour, d'une part, ajuster la valeur d'actif des emballages en fonction des pertes découlant de la casse, d'autre part, comptabiliser le profit éventuel résultant de la freinte en clientèle. Lors de tout changement des taux de consignation, la dette correspondant aux emballages en clientèle est évaluée aux nouveaux taux et la perte éventuelle constatée en résultat.

L'obsolescence est prise en compte par voie d'amortissement.

1.5. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur d'inventaire est égale à la valeur actuelle, qui, d'une façon générale peut être estimée à partir du cours de bourse, ou correspondre à la quote-part des capitaux propres de la société que ces titres représentent.

1.6. Écarts d'acquisition

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les écarts d'évaluation sont affectés aux actifs et en particulier aux marques s'il y a lieu.

L'écart d'acquisition (survaleur) est amorti selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 40 ans et appropriée à la nature de l'acquisition effectuée. Pour la plupart des investissements stratégiques et notamment les acquisitions d'IRISH DISTILLERS GROUP et d'ORLANDO WYNDHAM, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 40 ans. Ceux-ci représentent environ 42 % du montant net des survaleurs au 31 décembre 2000, contre 44 % au 31 décembre 1999.

Les survaleurs sur les acquisitions récentes sont amorties sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une analyse à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la filiale et peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation.

1.7. Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou au prix de marché, si ce dernier est inférieur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés.

Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement hors frais financiers ; ces stocks sont classés en actif circulant selon les usages de la profession, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an.

1.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan, pour leur valeur d'origine. Lorsque la valeur de marché de ces titres à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'origine, une provision pour dépréciation est constituée.

1.9. Emprunts en livres irlandaises

Les effets de la variation du cours de change sur les remboursements à l'échéance des emprunts en livres irlandaises, contractés pour l'acquisition du Groupe IRISH DISTILLERS, ont été éliminés par la constitution d'un dépôt, dans la même devise, d'un montant identique à celui de la dette.

1.10. Provisions pour risques et charges

Le poste enregistre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par les sociétés du Groupe, et en particulier la provision pour indemnités de départ à la retraite hors charges sociales.

Les sociétés étrangères du Groupe provisionnent dans leurs comptes les engagements de retraite en fonction des dispositions nationales en vigueur. Les sociétés françaises du Groupe enregistrent dans leurs comptes les indemnités de départ à la retraite acquises à la clôture de l'exercice pour l'ensemble des personnes ayant 45 ans et plus et dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans. Cette provision est calculée par actualisation des engagements futurs.

1.11. Impôt sur les bénéfiques

Depuis le 1^{er} janvier 1977, le Groupe PERNOD RICARD bénéficie du régime de l'intégration fiscale pour les sociétés françaises détenues à plus de 95 %.

Les écarts temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable donnent lieu à la comptabilisation des impôts différés actifs ou passifs qui en résultent selon la méthode du report variable ; il s'agit principalement des décalages temporaires, des annulations de provisions réglementées et des retraitements de consolidation.

Les impôts différés actifs au titre de déficits fiscaux et moins-values à long terme n'ont été enregistrés que dans la mesure où la probabilité de leur imputation à court terme sur des bénéfiques fiscaux futurs est élevée.

Le poste Impôt Différé Passif enregistre la charge latente nette d'impôt tant à long terme qu'à court terme.

Les impôts différés en France ont été réévalués pour tenir compte des contributions supplémentaires en fonction de leur échéance. Une réévaluation de l'ensemble des impôts différés en France aurait eu un impact négligeable.

1.12. Gestion des risques financiers et comptabilisation des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt

En 2000, la politique de gestion des risques financiers s'est poursuivie en respect des règles de prudence antérieures : le Groupe PERNOD RICARD s'est attaché à couvrir ses expositions de taux, de change et de liquidités par des positions fermes fondées sur la stricte anticipation de son activité. En particulier, la pratique d'une gestion centralisée du risque de change et la réalisation d'une compensation multilatérale des flux intercompagnies (netting) ont eu pour effet de réduire de façon significative l'exposition au risque de change. Compte tenu du mécanisme de netting et de la politique de couverture suivie, l'assiette résiduelle exposée au risque de change est peu significative.

Les résultats liés aux contrats de garantie de taux souscrits sont rapportés, en comptabilité, dans les résultats du Groupe PERNOD RICARD prorata temporis tout au long de la durée de vie de ces opérations :

- les primes payées sont étalées comptablement sur la durée de vie du contrat ;
- les différentiels d'intérêts perçus ou payés périodiquement, sont comptabilisés dans l'exercice de référence .

NOTE 2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a été modifié par l'intégration des Sociétés suivantes :

- Rounds et Daunts, deux sociétés de distribution acquises par BWG ;
- Agros (Pologne) ;
- Yerevan Brandy Company (Arménie) ;
- Tequila Viuda de Romero (Mexique) ;
- PR Rouss (Russie) ;
- UAL (Inde).

NOTE 3 - RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	2000	1999	1998
Frais financiers nets	(69,8)	(46,4)	(46,5)
Produits de participation	15,4	9,3	7,7
Gains de change et autres	2,2	5,0	3,5
TOTAL	(52,2)	(32,1)	(35,3)

NOTE 4 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS NETS

En millions d'euros	2000	1999	1998
Plus-values nettes sur cessions d'actifs et de titres	2,3	31,8	4,0
Charges de restructuration	(23,9)	(23,1)	(9,9)
Autres	(31,8)	(16,9)	(6,5)
Total	(53,4)	(8,2)	(12,4)

En 1999, le résultat exceptionnel a été principalement constitué par des charges de restructuration et des provisions sur divers éléments d'actifs immobilisés compensées par des plus-values de cessions d'actifs opérationnels et financiers (Société Générale, siège social de Campbell Distillers).

En 2000, les charges de restructuration sont essentiellement liées à nos activités en Chine (7 MEUR). La catégorie « Autres » comprend notamment la provision sur titres et comptes courants de Saresco (14,4 MEUR).

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SURVALEURS

Les immobilisations incorporelles qui figurent à l'actif du Bilan en fin d'exercice sont principalement constituées de marques.

La valeur des marques acquises est déterminée en fonction du secteur d'activité de la société et de l'importance de leur diffusion internationale.

La valeur d'inventaire est estimée à partir des profits futurs que peut générer la marque concernée.

La variation des postes immobilisations incorporelles et survaleurs entre 1999 et 2000 résulte essentiellement des opérations de croissance externe, en particulier AGROS et YEREVAN BRANDY COMPANY.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

NOTE 6 - AMORTISSEMENT DES SURVALEURS

En millions d'euros	2000	1999	1998
Amortissement de survaleurs	(20,4)	(21,1)	(14,5)

En 1999, PERNOD RICARD a constaté des amortissements exceptionnels sur les survaleurs EL MUOCO BEBIDAS (Vénézuéla) et CASELLA FAR EAST

Hors amortissements exceptionnels, l'augmentation de la dotation aux amortissements entre 1999 et 2000 résulte essentiellement de l'effet périmètre (AGROS et YEREVAN BRANDY COMPANY).

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	2000		1999	1998	
	Valeur brute	Amort. provisions	Valeur nette	Valeur nette	
Terrains	65,4	(2,8)	62,6	59,0	55,0
Constructions	483,7	(208,9)	274,8	239,3	214,7
Installations techniques, matériel et outillage	884,3	(541,0)	343,3	283,0	227,6
Autres immobilisations corporelles	214,1	(134,6)	79,5	72,0	67,4
Immobilisations corporelles en cours	55,6	(0,3)	55,3	30,1	27,1
Avances et acomptes	0,6	-	0,6	1,8	0,9
Total	1 703,7	(887,6)	816,1	685,2	592,7

Les investissements annuels 2000 atteignent environ 184 millions d'euros (155,7 millions d'euros nets des cessions), avec la répartition suivante par secteur d'activité en 2000 :

Vins et spiritueux France	5,7 %
Vins et spiritueux Etranger	41,0 %
Boissons et produits sans alcool	31,8 %
Distribution	21,5 %

La progression de la base brute des postes Installations techniques, matériel et outillage ainsi que Construction résulte essentiellement de la consolidation d'AGROS.

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	2000		1999	1998	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette	
Titres mis en équivalence	19,5	-	19,5	42,4	42,4
Autres titres de participations	145,9	(14,5)	131,4	216,2	143,5
Créances sur participations	27,8	(8,8)	19,0	38,5	20,7
Autres	15,8	(1,0)	14,8	16,1	31,3
Total	209,0	(24,3)	184,7	313,1	237,8

La diminution du poste Titres mis en équivalence est liée à la cession de la participation dans la société HEUBLEIN DO BRAZIL. Les titres mis en équivalence représentent les sociétés suivantes : L'Igloo, Beijing Pernod Ricard Winery, Dragon Seal, Simeon Wines, Eight to Twelve.

Les autres titres de participation comprennent principalement les titres Société Générale (87,5 MEUR pour 1,1 % du capital), SIFA (6,2 MEUR pour 44,85 % du capital) et SARESCO (7,6 MEUR pour 35 % du capital).

Ces titres sont valorisés à leur coût historique. Au 31 décembre 2000, la valeur de réalisation de ces titres est supérieure à leur valeur nette comptable.

Les titres relatifs à la société Financière Saresco ont fait l'objet d'une dépréciation.

NOTE 9 - STOCKS ET EN-COURS

La répartition des stocks et en-cours en valeur nette à la clôture des exercices 2000, 1999 et 1998 est la suivante :

En millions d'euros	2000	1999	1998
Matières premières	166,8	137,5	131,7
En-cours de biens	600,0	556,0	504,8
Stocks de marchandises	174,3	179,1	91,0
Produits finis	131,6	123,8	162,8
Total	1 072,7	996,4	890,3

PERNOD RICARD ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	2000	1999	1998
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	34,3	30,8	24,1
Provisions pour risques	100,4	54,2	50,9
Total	134,7	85,0	75,0

Les provisions pour risques correspondent à des provisions pour risques fiscaux et sociaux à hauteur de 18,5 MEUR, des provisions pour litiges avec tiers à hauteur de 9,4 MEUR, des provisions pour restructuration à hauteur de 37 MEUR (essentiellement la société AGROS), le solde étant principalement constitué de provisions pour risques divers.

Il n'existe pas à notre connaissance de fait ou de litige qui pourrait affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou le patrimoine du groupe.

NOTE 11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	2000	1999	1998
Impôt exigible	(98,5)	(87,5)	(85,3)
Impôt différé	1,3	(5,3)	6,7
Total	(97,2)	(92,8)	(78,6)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Au bilan, ils se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	2000	1999	1998
Impôt différé actif	(57,5)	(52,3)	(47,6)
Impôt différé passif	73,0	69,1	59,0
Impôt différé passif net au bilan	15,5	16,8	11,4

Les impôts différés actifs constatés au 31.12.2000 sur des déficits fiscaux (qui ne sont constatés que

si la probabilité d'imputer des bénéfices fiscaux futurs apparaît importante) s'élèvent à 0,1 MEUR.

La société CECO en France bénéficie d'un statut fiscal particulier.

NOTE 12 - DETTES FINANCIÈRES

La répartition des dettes financières par date d'exigibilité est la suivante :

En millions d'euros	2000	1999	1998
Court terme (moins de 1 an)	1065,1	1 070,6	774,0
<i>dont concours bancaires</i>	991,5	885,7	679,3
Moyen terme (de 1 à 5 ans)	154,1	105,7	297,6
Long terme (plus de 5 ans)	107,2	8,7	21,3
Total	1 326,4	1 185,0	1 092,9

- La part de la dette du Groupe PERNOD RICARD libellée en devises autres que les devises de la zone euro représente environ 39 % (dont 20 % en GBP et 11 % en AUD).
- Le 20 Mars 1992, PERNOD RICARD a procédé à l'émission, hors de France, d'un emprunt obligataire sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant nominal de 61,0 millions d'euros.

Les TSDI sont qualifiés de « reconditionnés », par suite de la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

La dette nette au 31 décembre 2000 (soit 27,2 millions d'euros) a été incluse dans le poste « dettes financières ». Ce montant correspond au nominal de l'émission duquel a été déduite une indemnité initialement versée et capitalisée depuis l'émission.

Les emprunts n'ont donné lieu à constitution d'aucune sûreté ou hypothèque autre que les garanties données par PERNOD RICARD S.A. et détaillées dans la note 13.

NOTE 13 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

En millions d'euros	2000	1999	1998
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Crédit-bail	25,2	18,2	13,4
Cautions et garanties	284,9	176,5	166,0
Engagements d'achat aux fournisseurs et autres	21,4	23,0	18,4

La caution donnée à la Société Générale par PERNOD RICARD afin de contre-garantir les obligations (loan notes) émises pour financer en partie l'acquisition du Groupe IRISH DISTILLERS et garanties en principal par la Société Générale, a été réduite à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2000.

En 1994, PERNOD RICARD s'est porté garant à hauteur de 40 millions de livres sterling des sommes pouvant être dues par les sociétés BWG Foods et BWG NI au titre d'un emprunt et de contrats de swap souscrits par ces sociétés. Au 31 décembre 2000, le solde restant dû et pour lequel PERNOD RICARD s'est porté garant s'élève à 25,8 millions de Livres Sterling.

En 1998, PERNOD RICARD s'est porté garant au titre d'emprunts contractés par ses filiales, notamment Santa Lina à hauteur de 45,7 MEUR et PR Finance S.A. à hauteur de 42,7 MEUR.

En 2000, PERNOD RICARD s'est porté garant de sa filiale BWG au titre d'emprunts bancaires dont le solde restant dû s'élève à 57,0 millions de Livres Sterling.

PERNOD RICARD a également délivré une garantie au Groupe IRISH DISTILLERS dans le cadre précisé en note 13 de l'annexe aux comptes sociaux.

NOTE 14 - CONTRATS DE GARANTIE DE TAUX ET DE CHANGE

Comme mentionné dans la note 1.12, le Groupe PERNOD RICARD dispose d'un portefeuille de contrats de garantie de taux qui représente au 31 décembre 2000 un montant total de 345 MEUR se décomposant comme suit :

Société	Contrat	Echéance	Assiette	Garanties
PR Finance	Swap taux fixe	Janv. 2003	45 MEUR	5%
PR Finance	Swap taux fixe	Mai 2005	50 MEUR	5,35%
PR Finance	Swap taux fixe	Août 2005	100 MEUR	5,43%
PR Finance	Cap et Floor	Mai 2005	150 MEUR	4,7%*

* La combinaison de l'achat d'un Cap et la vente d'un Floor garantit à PR Finance un taux d'emprunt maximum de 4,7 % tant que l'Euribor 3 mois est inférieur à 7%.

La partie à taux variable des dettes financières PERNOD RICARD, après couverture, représente approximativement 57 % du total.

Les engagements contractés par PERNOD RICARD sur des contrats de change ne sont pas significatifs au 31.12.2000.

NOTE 15 - EFFECTIFS MOYENS ET FRAIS DE PERSONNEL

Les effectifs moyens de l'exercice 2000 s'élèvent à 20 679 personnes contre 13 855 personnes en 1999 et 12 995 personnes en 1998. La croissance des effectifs est essentiellement liée à l'entrée en périmètre d'Agros. Ces effectifs sont calculés en

moyenne annuelle et tiennent compte de personnels intérimaires.

Les frais de personnel se sont élevés à 611,1 millions d'euros contre 518,2 millions d'euros en 1999 et 427,9 millions d'euros en 1998. Ces chiffres incluent, outre les charges de personnel intérimaire, l'intéressement et les taxes sur les salaires.

NOTE 16 - INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

VINS ET SPIRITUEUX FRANCE

	2000	1999	1998
Volumes commercialisés en millions de litres	100	100	99
Effectifs moyens	2 305	2 357	2 358

12 centres de production et d'embouteillage :

- Bessan,
- Bordeaux,
- Cormeilles,
- Créteil,
- Cubzac,
- Dijon,
- Eauze,
- Lille,
- Lignières,
- Marseille,
- Thuir,
- Rennes.

Marques principales :

- Ricard, Pastis 51, Pernod.
- Suze.
- Ambassadeur, Dubonnet, Cinzano, Byrrh, Americano 505, Vabé, Bartissol.

Vins et spiritueux France

En millions d'euros	2000	1999	1998	Variation 2000/1999
Chiffre d'affaires HDT	509,8	500,4	492,5	1,9%
Achats consommés	(92,4)	(86,4)	(94,1)	6,9%
Marge brute	417,4	414,0	398,4	0,8%
Frais de commercialisation et de distribution	(236,4)	(233,1)	(215,7)	1,4%
Frais de production et frais généraux	(85,7)	(87,5)	(91,6)	-2,1%
Résultat opérationnel	95,3	93,4	91,1	2,1%

- Scotch Whiskies Clan Campbell, White Heather, Aberlour, Cutty Sark (*).
- Irish Whiskeys Jameson, Bushmills, Power, Paddy.
- Whisky canadien Royal Canadian.
- Bourbon Wild Turkey.
- Vodkas Wyborowa, Zubrowka, Karinskaya, Altaï, Stolichnaya (*).
- Calvados Busnel, Lancelot.
- Cognacs Bisquit, Renault, Armagnac Marquis de Montesquiou.
- Rhum Havana Club.
- Portos Cintra, Warre, Feist.
- Liqueurs Soho, Janeiro, Alaska, Cusenier, eaux de vie la Duchesse.
- Gins Larios, Black Jack, Hastings.
- Tequila Viuda de Romero.
- Vins Alexis Lichine, Cruse, Victor Bérard, Pasquier Desvignes.
- Café de Paris, Blancs de fruits.

(*) concession

(Ces marques concédées représentent une part peu significative de l'activité du Groupe).

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- Ricard et ses filiales : Renault Bisquit, Galibert & Varon.
- Pernod et sa filiale : Cusenier.
- CSR Pampryl.

Les principaux clients du secteur sont les groupes de grande distribution en France, les grossistes et les cafés-hôtels-restaurants.

VINS ET SPIRITUEUX ETRANGER

	2000	1999	1998
Volumes commercialisés			
en millions de litres	288	276	268
Effectifs moyens	5 036	4 414	4 359

29 centres de production et d'embouteillage :

- USA : Lawrenceburg.
- Mexique : Tequila
- Royaume Uni : Aberlour, Kilwinning, Glenalachie, Edradour.
- Irlande : Bushmills, Dublin, Cork, Midleton.
- Australie : Rowland Flat, Griffith, Hunter Estate.
- Espagne : Dicastillo, Malaga, Manzanares.
- Argentine : Mendoza, Cafayatte, Buenos Aires.
- Vénézuéla : Carupano.
- Italie : Canelli.
- Pays-Bas : Tilburg.
- Grèce : Mytilène.
- Arménie : Yerevan, Armavir, Aygavan.
- Chine : Pékin.
- République Tchèque : Karlovy-Vary, Bohatice.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- PR Europe Wines & Spirit et ses filiales : PR Larios (Espagne) et sa filiale Palacio de la Vega, Perisem et B&C Trading (Suisse), Ramazzotti (Italie), PR Deutschland (Allemagne), PR Austria (Autriche), PR Nederland BV et sa filiale Kerstens (Pays-Bas), Epom (Grèce), Somagnum (Portugal), PR Sweden (Suède), Brand Partners (Norvège), World Brands Denmark, World Brands Finland, Alvita (Rép. Tchèque), PR Belux (Belgique), PR Rouss (Russie).
- PR Asia et ses filiales : Casella Far East (Hong Kong), Perising (Singapour), Pernod Ricard Japan (Japon), Casella Taiwan (Taiwan), Perithaï (Thaïlande), PRK Distribution Ltd (Corée).
- Irish Distillers Group Plc et ses filiales Irish Distillers Ltd (Irlande), Old Bushmills Distillery Ltd (Irlande du Nord), Fitzgerald (Irlande), PR South Africa (Afrique du Sud).

Marques principales :

- Ricard, Pastis 51, Pernod, Mini
 - Suze.
 - Dubonnet.
 - Scotch Whiskies Clan Campbell, Aberlour, White Heather, House of Lords, Glenforres.
 - Irish Whiskeys Jameson, Bushmills, Paddy, Power.
 - Bourbon Wild Turkey.
 - Whisky canadien Royal Canadian.
 - Cognacs Bisquit, Renault.
 - Armagnac Marquis de Montesquiou, Calvados Busnel, Brandies Dorville, Brandies Ararat.
 - Rhum Havana Club.
 - Tequila Viuda de Romero.
 - Liqueurs Dita, Zoco, Amaro Ramazzotti, Sambuca, Fior di Vite, Mariposa, Ocho Hermanos, Millwood, Eoliki.
 - Gin Larios, Cork Dry Gin, Genièvre Legner, vodkas Huzzar, Altaï, Petroff, Wyborowa, Zubrowka.
 - Vins Cruse, Alexis Lichine, Victor Bérard, Pasquier Desvignes.
 - Jacob's Creek, Wyndham, Richmond Grove, Etchart, Palacio de la Vega, Long Mountain, Dragon Seal, Terra Andina.
 - Canei, Carrington, Café de Paris, Carlton.
-
- Campbell Distillers et sa filiale Caxton Tower Wines.
 - PR Americas et ses filiales : Austin Nichols et sa filiale Boulevard Distillers, PR Canada, PR Argentina, PRC Diffusion (Caraïbes), PR Mexico, El Muco (Venezuela), PR Colombie.
 - Orlando Wyndham et sa filiale Two Dogs.
 - Yerevan Barndy Company (Arménie)
 - Ricard et ses filiales.
 - Pernod et ses filiales : Cusenier, Crus et Domaine de France.
 - CSR Pampryl.
 - World Brands Duty Free et sa filiale World Brands Duty Free Inc (USA).
- Les principaux clients du secteur sont les groupes de grande distribution, les grossistes, les cafés-hôtels-restaurants et les magasins spécialisés.

Vins et spiritueux étranger

En millions d'euros	2000	1999	1998	Variation 2000/1999	Hors effet devise
Chiffre d'affaires HDT	1 249,8	1 068,3	948,7	17,0%	11,9%
Achats consommés	(426,5)	(377,2)	(318,4)	13,1%	
Marge brute	823,3	691,1	630,3	19,1%	
Frais de commercialisation et de distribution	(399,7)	(334,9)	(289,0)	19,3%	
Frais de production et frais généraux	(217,1)	(187,0)	(187,9)	16,0%	
Résultat opérationnel	206,5	169,2	153,4	22,1%	18%

Note : L'effet devise correspond à l'impact des variations de devise sur la conversion des comptes des filiales étrangères.

PRÉPARATIONS ET BOISSONS AUX FRUITS

	2000	1999	1998
Volumes commercialisés			
en millions de litres *	789	714	704
Effectifs moyens	11 233	5 181	4 773

(*) Hors activités aromatiques et préparations aux fruits.

14 centres de production en France :

- Anneville s/Scie,
- Domagné,
- Fegersheim,
- La Courneuve,
- Le Theil,
- Mâcon,
- Marmande,
- Meyzieux,
- Mitry Mory,
- Nuits Saint Georges,
- Rivesaltes,
- Signes,
- Valence,
- Vigneux s/Seine

Marques principales :

- Orangina.
- Ricqlès.
- Banga.
- Cidres La Cidraie, Loïc Raison, Duché de Longueville, Flagger, E33.
- Brut de Pomme.
- Champomy.
- Pacific.
- Pampryl, Pam-Pam.
- Agruma.
- Sirops Cusenier.
- Pepsi-Cola (1).
- Yoo-Hoo.
- Minerva.
- Fortuna.

(1) Accord de distribution en CHR.

29 centres de production à l'étranger :

- Allemagne : Constance, Nauen.
- Royaume Uni : Corby.
- Australie : Sydney Mangrove Mountain.
- USA : Anna Botkins (Ohio), Winter Haven (Floride), Fort Worth (Texas), Carlstadt (New Jersey), Hieleah (Floride), Opelousas (Louisiane).
- Afrique du Sud : Cape Town.
- Mexique : Jacona.
- Italie : Turin, Bergame.
- Grèce : Le Pirée.
- République Tchèque : Kaplice, Otavice.
- Corée : Séoul.
- Autriche : Kröllendorf.
- Pologne : Ostrolenka, Bielsk Podlaski, Tarczyn, Bialystok, Lowicz, Herby, Pinczow, Milejow.
- Argentine : Corronda.
- Fidji : Fidji.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- Ricard.
- Cusenier.
- PR Americas et ses filiales, dont notamment PR Argentina et Yoo-Hoo Industries.
- SIAS-MPA et ses filiales : SIAS France, DSF (Allemagne), Ramsey et Flavors from Florida (Etats-Unis), SIAS Foods UK, San Giorgio Flavors (Italie), SIAS Australia, SIAS Mex et SIAS Port (Mexique), SIAS Korea, YB SIAS (Autriche), SIAS Polska (Pologne), SIAS Bohemia (République Tchèque), Italcanditi (Italie), SIAS Flavo Foods (Afrique du Sud), SIAS Régional (Argentine), South Pacific Foods (Iles Fidji).

- CSR Pampryl.
- CFPO et ses filiales.
- Orlando Wyndham.
- Agros (Pologne)

Les principaux clients du secteur sont les groupes de grande distribution, les grossistes et les cafés-hôtels-restaurants. Pour l'activité Préparations aux fruits, il s'agit des principaux groupes de l'industrie agro-alimentaire.

Préparations et boissons aux fruits

En millions d'euros	2000	1999	1998	Variation 2000/1999	Hors effet devise
Chiffre d'affaires HDT	1 360,0	1 084,0	1 011,7	25,5%	21,5%
Achats consommés	(670,5)	(515,1)	(481,8)	30,2%	
Marge brute	689,5	568,9	529,9	21,2%	
Frais de commercialisation et de distribution	(272,7)	(231,4)	(212,6)	17,9%	
Frais de production et frais généraux	(342,3)	(262,8)	(239,2)	30,3%	
Résultat opérationnel	74,5	74,7	78,1	-0,3%	-6,2%

Note : L'effet devise correspond à l'impact des variations de devise sur la conversion des comptes des filiales étrangères.

DISTRIBUTION

	2000	1999	1998
Effectifs moyens	2 105	1 903	1 505

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- B.W.G. et ses filiales J&J Haslett, Appleby, Bargain Booze, Saxton & Sons, Daunt et Rounds.

Distribution

En millions d'euros	2000	1999	1998	Variation 2000/1999	Hors effet devise
Chiffre d'affaires HDT	1 262,5	937,6	684,9	34,6%	29,2%
Achats consommés	(1 104,0)	(814,5)	(592,6)	35,5%	
Marge brute	158,5	123,1	92,4	28,7%	
Frais de commercialisation et de distribution	(88,2)	(64,5)	(50,1)	36,7%	
Frais de production et frais généraux	(25,6)	(23,5)	(15,4)	8,6%	
Résultat opérationnel	44,7	35,0	26,8	27,6%	20,4%

Note : L'effet devise correspond à l'impact des variations de devises sur la conversion des comptes des filiales étrangères.

ACTIF IMMOBILISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	31/12/2000
Vins et Spiritueux	1 312,0
Sans Alcool	488,2
Distribution	188,1
Total Actif Immobilisé	1 988,3

NOTE 17 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Siège	%		Méthode de conso- lida-tion	Numéro Siren
		d'intérêt 2000	d'intérêt 1999		
Pernod Ricard	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	Société mère			582 041 943
PR Finance	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	100	100	I.G.	349 785 238
Ricard	4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	100	100	I.G.	303 656 375
- Renault Bisquit	Domaine de Lignères, 16170 Rouillac	100	100	I.G.	905 420 170
- Galibert & Varon	Lignères, 16170 Rouillac	99,98	99,98	I.G.	457 208 437
Pernod	120, avenue du Maréchal Foch, 94015 Créteil	100	100	I.G.	302 208 301
- Cusenier	142, boulevard Haussmann, 75008 Paris	100	100	I.G.	308 198 670
- Crus et Domaines de France	23, parvis des Chartrons, 33074 Bordeaux	100	100	I.G.	384 093 290
Pernod Ricard Europe Wines & Spirits	2 rue de Solférino, 75340 Paris Cedex 07	100	100	I.G.	302 453 592
- Alvita (République Tchèque)	Kancelar Praha, AMERICKA 11, 120 00 Praha 2	100	100	I.G.	
- PR Larios (Espagne)	Calle César Vallejo, 24 (Poligono Industrial Guadalhorce), 29004 Malaga	100	100	I.G.	
- Perisem (Suisse)	44, route de St-Julien, 1227 Carouge, Genève	100	100	I.G.	
- Ramazzotti (Italie)	Corso Buenos Aires, 54, 20124 Milano	100	100	I.G.	
- Somagnum (Portugal)	Avenida de Foste 4, 2795 Carnaxide	95,5	95,5	I.G.	
- PR Deutschland (Allemagne)	Schloss Strasse 18-20, 56068 Koblenz	100	100	I.G.	
- PR Austria (Autriche)	Bruennerstrasse 73, 1210 Wien	100	100	I.G.	
- PR Nederland (Pays-Bas)	De Kroonstraat 1, 5048 AP Tilburg	100	100	I.G.	
- Epom (Grèce)	L, Anthousas av., 15344 Pallini, ATTIKI	95	95	I.G.	
- PR Belux (Belgique)	104/106 rue Emile Delvastraat, 1020 Bruxelles	100	100	I.G.	
- PR Rouss (CEI)	Setchenovski Per 7-1, 119034 Moscou	100	100	I.G.	
- PR Sweden AS (Suède)	Box 6703, Ynglingagatan 18, Box 2752, 11385 Stockholm	100	100	I.G.	
- Brand Partners A/S (Norvège)	PO Box 2752, Meltzersgt 4, 0204 Oslo	50	50	I.G.	
- World Brands Denmark A/S (Danemark)	Homemansgate 36 A, PO Box 861, 2100 Copenhagen 0	100	100	I.G.	
- World Brands Finland O/Y (Finlande)	Salomonkatu 17 A 3 rd Floor, 00100 Helsinki	100	100	I.G.	
PR Asia	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	100	100	I.G.	410 241 814
- Pernod Ricard Japan K.K. (Japon)	5F Sumitomo Fudosan Idabashi Bldg, 2-3-21Koraku, Bunkyo-ku, Tokyo 112-0004 Japan	100	100	I.G.	
- Casella Far East Ltd. (Hong Kong)	1007-8 New Kowloon Plaza - 38 Tai Kok Tsui Road, Kowloon, Hong Kong	100	100	I.G.	
- Beijing Pernod Ricard Winery (Chine)	N°2 Yu Quan Road, Western Suburb, Beijing 100039	65	65	M.E.E.	
- Dragon Seal (Chine)	N°2 Yu Quan Road, Western Suburb, Beijing 100039	53	53	M.E.E.	
- Casella Taiwan (République de Chine)	10F -2 No 191, Fu Hsin North Road, Taipei, Taiwan ROC	100	100	I.G.	
- Perithai (Thaïlande)	2533 Sukhumvit Rd, Bangchack Praekhanong, Bangkok 10250	100	100	I.G.	
- PRK Distribution Ltd (Corée)	18 F Samjung Building, 701-2 Yeoksam-dong, Kangnam-ku, Seoul, Korea 135-080	100	100	I.G.	
- Perising Pte Ltd (Singapour)	60B, Martin Road, # 05-07/08 Trade Mart, Singapour	100	100	I.G.	
PR Americas	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	100	100	I.G.	410 239 792
- PR Argentina (Argentine)	Lima 229 - 4e - 1073 Buenos Aires	100	100	I.G.	
- PR Brasil (Brésil)	Rua Iguatemi, 192-14 Andar, Conj 144, 01451-010, Sao Paulo-SP, Brazil	100	100	I.G.	
- Pramsur (Uruguay)	Rua Iguatemi, 192-14 Andar, Conj 144, 01451-010, Sao Paulo-SP, Brazil	100	100	I.G.	
- PRC Diffusion (Caraïbes)	Z.I. Californie, Immeuble Synergie, Centre d'affaires, 97232 Le Lamentin	100	100	I.G.	390 984 912

Sociétés	Siège	% d'intérêt 2000	% d'intérêt 1999	Méthode de conso- lida- tion	Numéro Siren
- PR Canada (Canada)	2155 Onesime Gagnon, Lachine, Québec H8T3M7	100	100	I.G.	
- PR Colombia (Colombie)	Avenida 13, 100-34 Of 503, 1012 Santa Fe de Bogota	100	100	I.G.	
- El Muco Bebidas (Venezuela)	Apartado postal 62249, Avenida Principal los Cortijos de Lourdes, Caracas, Venezuela	100	100	I.G.	
- PR Mexico (Mexique)	Homero 440, despacho 401, Col. Polanco, C.P. 11560 Mexico DF	100	100	I.G.	
- PR Chile (Chili)	Las Urbinas 81, Oficina 1 A, Providencia, Santiago, Chile	100	100	I.G.	
- Austin Nichols (USA)	156, East, 46th Street, New York N.Y. 10017	100	100	I.G.	
- Boulevard Distillers (USA)	156, East, 46th Street, New York N.Y. 10017	100	70	I.G.	
- Yoo-Hoo Industries (USA)	156, East, 46th Street, New York N.Y. 10017	100	100	I.G.	
World Brands Duty Free (Grande-Bretagne)	924, Great West Road, Brentford, Middlesex TW8-9DY	100	100	I.G.	
Compagnie Financière CSR	160 avenue Paul Vaillant Couturier, 93126 La Courneuve Cedex	99,2	99,2	I.G.	552 024 275
- Pampryl	160 avenue Paul Vaillant Couturier, 93126 La Courneuve Cedex	99,2	99,2	I.G.	035 680 016
- CSR SA	160 avenue Paul Vaillant Couturier, 93126 La Courneuve Cedex	99,2	99,2	I.G.	321 875 007
- Ulti	rue de la Longuerie, 91270 Vigneux-sur-Seine	94,8	94,8	I.G.	
Campbell Distillers (Grande-Bretagne)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	100	I.G.	
- White Heather Distillers (G.B.)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	100	I.G.	
- Aberlour Glenlivet Distillery (G.B.)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	100	I.G.	
- Caxton Tower (G.B.)	4 Harlequin Ave., Brentford, Middlesex TW8 9EW	100	100	I.G.	
Santa Lina	2, rue de Solférino, 75007 Paris	100	100	I.G.	045 920 105
SIAS-MPA	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	100	100	I.G.	436 380 521
- SIAS-France	17, avenue du 8-mai-1945, 77295 Mitry-Mory	100	100	I.G.	341 826 006
- Ramsey Laboratories (USA)	6850 Southpointe Parteway, Brecksville, Ohio 44141	100	100	I.G.	
- Flavors From Florida (USA)	203 Bartow Municipal Airport, Bartow, Florida 33830-9599	100	100	I.G.	
- DSF GmbH (Allemagne)	Lilienthalstrasse 1, D.78467 Konstanz	60	60	I.G.	
- SIAS Port (Mexique)	Martinez de Navarrete 83B, Col. Francisco Villa, 59845 Jacona, Michoacan	100	100	I.G.	
- SIAS Mex (Mexique)	Martinez de Navarrete 83B, Col. Francisco Villa, 59845 Jacona, Michoacan	100	100	I.G.	
- SIAS Australia (Australie)	CNR George Downs Drive & Wisemans Ferry Road, Central Mangrove, NSW 2250	100	100	I.G.	
- SIAS Korea (Corée)	77-1 Kanak-Dong, Songpa-Ku, Séoul	95,6	95,6	I.G.	
- SIAS Foods UK Ltd (Grande-Bretagne)	Oakley Hay Lodge, Great Fold Road, Corby NN 18 AS	100	100	I.G.	
- SIAS (Dachang) Foods Ingredient co.Ltd	1707 Room, AMEC Plaza, No.2 Dong San Huan Nan Road, Chao Yang District, P.C 100022, Beijing, Rep.Pop de chine	70	70	I.G.	
- YB SIAS GmbH (Autriche)	A-3363 Kröllendorf	50	50	I.G.	
- SIAS Polska (Pologne)	UL. Lawska 2, 07-410 Ostroeka	93,1	93,1	I.G.	
- SIAS Regional (Argentine)	Lima 229, 3° Piso, (CP 1073) Capital Federal, Buenos Aires	67	67	I.G.	
- SIAS Bohemia (République Tchèque)	Pohorska 290, Kaplice, République Tchèque	100	100	I.G.	
- South Pacific Foods (Fidji)	POB 80, Nayama Road, Sigatoka, Fidji Islands	100	100	I.G.	
- SIAS Flavo Food (Afrique du Sud)	10 Brigid Road, Diep River, 7945 Cape Town	75	75	I.G.	
- Italcanditi (Italie)	Via Cavour, 10, 24066 Pedrengo (BG)	54,3	54,3	I.G.	
- San Giorgio Flavors (Italie)	Via Fossata 114, 10147 Torino	100	100	I.G.	
Compagnie Financière des Produits Orangina	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	100	100	I.G.	56 801 254

Sociétés	Siège	% d'intérêt 2000	% d'intérêt 1999	Méthode de conso- lidation	Numéro Siren
- Orangina Pampryl	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	100		I.G.	56 807 0764
- Centre d'Elaboration des Concentrés Orangina	Parc d'activités du plateau de Signes, 83870 Signes	100	100	I.G.	382 255 016
- Orangina France	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	95,4	95,4	I.G.	056 807 076
- L'Igloo	7, Première Avenue, 13127 Vitrolles	50	50	M.E.E.	085 720 217
- The New Drinks Company	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	100	100	I.G.	404 907 941
Comrie Plc (Irlande)	61 Fitzwilliam Square, Dublin 2 (siège statutaire)	100	100	I.G.	
Irish Distillers Group Ltd (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- Irish Distillers Limited (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- Old Bushmills Distillery Co Ltd (Irlande du Nord)	Distillery Road, Bushmills, Co Antrim BT57 BXH	100	100	I.G.	
- Fitzgerald & Co. Ltd (Irlande)	11-12 Bow Street, Dublin 7	100	100	I.G.	
- Dillon Bass Limited (Irlande du Nord)	Distillery Road, Bushmills, Co Antrim BT57 BXH	63	63	I.G.	
- Watercourse Distillery Ltd (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- BWG Limited (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- BWG Foods Limited (Irlande)	Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12	100	100	I.G.	
- BWG (NI) Limited (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- J&J Haslett Ltd (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- Lurgan Cash & Carry Ltd (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- W.G. Windrum Son & Co Ltd (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- Appleby Westward Group Plc (G.B.)	Bridge House, 48-52 Balddwin Street, Bristol	100	100	I.G.	
- Bellevue Cash & Carry Ltd (G.B.)	30 Mc Donald Place, Edinburgh EH7 4NH, Scotland	100	100	I.G.	
- Goodwins of Hanley Ltd (G.B.)	Speedwell Road, Parkhouse East, Newcastle-under-Lyme, Staffordshire ST5 7RG	100	100	I.G.	
- T&A Symonds Ltd (G.B.)	Mead Avenue, Houndstone Business Park, Yeovil, Somerset BA22 8RT	100	100	I.G.	
- E.V Saxton & Sons Ltd (G.B.)	Victor House, Bay Manor Lane, West Thurrock, Essex RM20 3LL	100	100	I.G.	
- A.R. Daunt & Co. Limitel (G.B.)	Ardon House, Churchill Park, Colwick, Nottingham NG4 2HF	100		I.G.	
- Bargain Booze Ltd	Millauck Way, Sandbach, Chehire CW11 3YA	100	100	I.G.	
- Pernod Ricard South Africa Ltd (Afrique du Sud)	19 Herold Street, Stellenbosch 7600	100	100	I.G.	
Pernod Ricard Australia (Australie)	33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008, Australia	100	100	I.G.	
- Orlando Wyndham Group Pty Limited	33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008, Australia	97,9	97,9	I.G.	
- Two Dogs	9b Glen Osmond Road, Eastwood, Australia	100	100	I.G.	
- Simeon Wines*	170 Greenhill Road Parkside SA 5063, Australia	13,35	13,08	M.E.E.	
- Orlando Wyndham New Zealand Limited	11 Anzac Street, Takapuna, Auckland, New Zealand	100	100	I.G.	
- Yerevan Brandy Company	2, Admiral Isakov Avenue, Yerevan 375082, Republic of Armenia	100		I.G.	
- Agros	UL. Chalubinskiego 8 00-613 Warszawa, Poland	37		I.G.	
- United Agencies Limited	75-76 Adchini 2F Sri Aurobindo Marg. New Delhi, India	100	100	I.G.	

I.G. : Intégration globale

M.E.E. : Mise en équivalence

* La société Simeon Wines est cotée à la Bourse de Sydney

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PERNOD RICARD établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels que joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 16 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

CCC-JD
Jean DELQUIÉ
Benoît FLECHON

Société d'Expertise
Comptable A. & L. GENOT
Groupe RSM SALUSTRO REYDEL
Alain L. GENOT

Cabinet MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE
Xavier CHARTON

Conversion des Etats Financiers en Francs

Bilan consolidé

Actif

En millions de francs	31/12/2000			31/12/1999	31/12/1998
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Actif immobilisé					
Immobilisations Incorporelles	4 363	483	3 880	3 599	3 486
Immobilisations Corporelles	11 176	5 822	5 354	4 495	3 888
Survaleurs	3 627	1 030	2 597	2 413	2 138
Immobilisations Financières	1 371	160	1 211	2 054	1 560
Total de l'actif immobilisé	20 537	7 495	13 042	12 561	11 072
Actif circulant					
Stocks	7 197	161	7 036	6 536	5 840
Créances d'exploitation	8 578	452	8 126	7 140	5 890
Valeurs mobilières de placement	874	29	845	984	793
Disponibilités	2 123	-	2 123	1 817	1 935
Total de l'actif circulant	18 772	642	18 130	16 477	14 458
Comptes de régularisation Actif	396	10	386	294	258
Ecart de conversion Actif	12	-	12	3	5
Total actif	39 717	8 147	31 570	29 336	25 793

Conversion des Etats Financiers en Francs

Passif

En millions de Francs	31/12/2000	31/12/1999	31/12/1998
Capitaux propres Groupe	13 593	13 522	11 992
dont Résultat Net part du Groupe	1 279	1 399	1 326
Intérêts minoritaires	550	379	333
dont Résultat Tiers	33	46	48
Provisions pour Risques & Charges	884	557	492
Impôt différé passif	102	110	75
Dettes			
Dettes financières	8 700	7 773	7 169
Emballages consignés	75	71	75
Dettes d'exploitation	7 019	6 393	4 917
Dettes diverses	643	505	711
Total des dettes	16 437	14 742	12 872
Comptes de régularisation Passif	4	25	29
Total passif	31 570	29 336	25 793

Conversion des Etats Financiers en Francs

Compte de résultat consolidé

En millions de francs	2000	1999	1998	2000/1999 %
Chiffre d'affaires hors droits et taxes (H.D.T.)	28 744	23 551	20 582	22,0%
Achats consommés	(15 043)	(11 760)	(9 753)	27,9%
Marge brute	13 701	11 791	10 829	16,2%
Frais de commercialisation et de distribution	(6 539)	(5 666)	(5 034)	15,4%
Frais de production et frais généraux	(4 400)	(3 683)	(3 503)	19,5%
Résultat opérationnel	2 762	2 442	2 292	13,1%
Frais financiers nets	(342)	(211)	(231)	62,4%
Résultat courant	2 420	2 231	2 061	8,4%
Résultat exceptionnel	(351)	(54)	(82)	554,0%
Impôts sur les sociétés	(637)	(609)	(515)	4,7%
Résultat des sociétés mises en équivalence	14	15	5	-6,6%
Résultat net avant amortissement des survaleurs	1 446	1 584	1 469	-8,7%
Amortissement des survaleurs	(134)	(139)	(95)	-3,4%
Résultat net	1 312	1 445	1 374	-9,3%
Droit des tiers dans le résultat	33	46	48	-30,5%
Droit du Groupe dans le résultat	1 279	1 399	1 326	-8,5%

Résultat par action *	Francs	Francs	Francs	2000/1999
Résultat courant	42,91	39,57	36,55	8,4%
Résultat net part du Groupe	22,69	24,81	23,52	-8,5%
Résultat net avant impôt	Francs	Francs	Francs	2000/1999
Global (en millions)	1 949	2 054	1 889	-5,1%
Par action	34,57	36,42	33,50	-5,1%

* Nombre d'actions en 1998, 1999 et 2000 : 56 386 660

Pernod Ricard S.A. Compte de résultat

En milliers de francs	31.12.2000	31.12.1999	31.12.1998
Redevances	241 315	232 309	230 470
Autres produits	176 527	176 533	158 559
Reprises sur provisions	0	107	0
Total des produits d'exploitation	417 842	408 949	389 029
Services extérieurs	(358 905)	(328 653)	(288 653)
Impôts, taxes et versements assimilés	(7 311)	(6 741)	(6 211)
Charges de personnel	(52 454)	(46 440)	(41 831)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(5 989)	(5 555)	(3 831)
Autres charges	(2 224)	(2 160)	(2 160)
Total des charges d'exploitation	(426 883)	(389 549)	(342 686)
Résultat d'exploitation avant opérations financières	(9 041)	19 400	46 343
Produits de participations	515 778	855 902	1 118 414
Autres intérêts et produits assimilés	32 663	32 581	37 080
Reprises sur provisions	0	14 978	449
Différences positives de change	40 230	3 748	124
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	5 855	0
Total des produits financiers	588 671	913 064	1 156 067
Dotations aux provisions	-	0	(14 978)
Intérêts et charges assimilés	(209 764)	(64 953)	(72 489)
Différences négatives de change	(710)	(1 070)	(350)
Total des charges financières	(210 474)	(66 023)	(87 817)
Résultat financier	378 197	847 041	1 068 250
Résultat courant	369 156	866 441	1 114 593
Produits exceptionnels	19 203	42 273	11 541
Charges exceptionnelles	(35 852)	(76 951)	(12 788)
Résultat exceptionnel	(16 649)	(34 678)	(1 247)
Résultat avant impôt	352 507	831 763	1 113 346
Impôt sur les bénéfices	98 973	46 393	45 367
Bénéfice de l'exercice	451 480	878 156	1 158 713

Pernod Ricard S.A.

Bilan

Actif

En milliers de francs	31.12.2000			31.12.1999	31.12.1998
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	229 222	(10 902)	218 320	218 786	218 126
Licences, marques	229 222	(10 902)	218 320	218 786	218 126
Immobilisations corporelles	46 239	(28 596)	17 643	18 337	20 512
Terrains	6 300	0	6 300	6 300	6 733
Constructions	15 210	(7 598)	7 612	7 853	8 951
Matériel et outillage	1 010	(982)	28	12	5
Autres	23 719	(20 016)	3 703	4 172	4 823
Immobilisations financières	8 179 869	(43 695)	8 136 174	7 169 273	7 116 617
Participations	5 509 463	(41 377)	5 468 086	4 755 402	4 603 485
Créances rattachées à des participations	1 990 332	(2 318)	1 988 014	2 373 926	2 393 524
Prêts	184	0	184	184	184
Autres	42 581	0	42 581	39 761	119 424
Actions propres	637 309	0	637 309	0	0
Total actif immobilisé	8 455 330	(83 193)	8 372 137	7 406 396	7 355 255
Avances et acomptes versés sur commandes	1 266	0	1 266	1 408	2 678
Créances d'exploitation	113 290	0	113 290	98 067	90 219
Créances clients et comptes rattachés	84 507	0	84 507	75 748	73 342
Autres	28 783	0	28 783	22 319	16 877
Créances diverses	304 312	0	304 312	438 500	306 755
Valeurs mobilières de placement	795 263	(29 397)	765 866	674 053	554 171
Disponibilités	78 218	0	78 218	3 584	160 996
Total actif circulant	1 292 349	(29 397)	1 262 952	1 215 612	1 114 819
Charges constatées d'avance	55 773	0	55 773	3 904	6 533
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 610	0	8 610	23 038	7 424
Ecart de conversion - Actif	-	-	-	0	28 883
Total comptes de régularisation	64 383	0	64 383	26 942	42 840
Total général	9 812 062	(112 590)	9 699 472	8 648 950	8 512 914

Passif

En milliers de francs	31.12.2000	31.12.1999	31.12.1998
Capital	1 127 733	1 127 733	1 127 733
Primes d'émission, de fusion, d'apport	248 967	248 967	248 967
Réserves	2 168 401	2 168 401	2 168 401
Réserve légale	112 773	112 773	112 773
Réserves réglementées	2 055 628	2 055 628	2 055 628
Report à nouveau	2 890 164	2 660 244	2 065 287
Résultat de l'exercice	451 480	878 156	1 158 713
Provisions réglementées	993	1 041	3 389
Total des capitaux propres	6 887 738	7 084 543	6 772 490
Provisions pour risques et charges	24 714	23 427	34 065
Dettes financières	976 847	852 707	933 536
Emprunts obligataires non convertibles	400 000	400 000	400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 857	42 051	33 218
T.S.D.I.	219 100	228 766	238 432
Emprunts et dettes financières diverses	181 890	181 890	261 886
Dettes d'exploitation	131 011	82 722	58 502
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 146	55 649	35 594
Dettes fiscales et sociales	37 865	27 073	22 908
Dettes diverses	1 671 083	571 461	697 014
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0		
Autres	1 671 083	571 461	697 014
Total des dettes	2 778 941	1 506 890	1 689 052
Produits constatés d'avance	2 826	-	-
Écart de conversion - Passif	5 253	34 090	17 307
Total comptes de régularisation	8 079	34 090	17 307
Total général	9 699 472	8 648 950	8 512 914

Pernod Ricard S.A.

Tableau de financement

En milliers de francs	31/12/00
Résultat net	451 480
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 611
Variation des provisions	5 326
Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	(19 732)
Capacité d'autofinancement	439 685
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	184 341
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	624 026
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	(1 410)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	(948 809)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(950 219)
Augmentation de capital	-
Dividendes versés + précompte	(648 236)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(648 236)
Variation de l'endettement net	(974 429)
Endettement net à l'ouverture de l'exercice	(175 070)
Endettement net à la clôture de l'exercice	(1 149 499)

Notice sur la présentation du tableau de financement :

La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

En milliers de francs	01/01/01
Emprunts et dettes financières	(976 847)
Compte Courant Créancier avec PR Finance	(1 016 736)
Valeurs mobilières de placement	795 866
Disponibilités	78 218
Endettement net de clôture	(1 149 499)

ANNEXE

Aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2000, dont le total est de F. 9 699 471 734 et au compte de résultat de l'exercice, qui fait apparaître un bénéfice de F. 451 480 283.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000.

Les notes n° 1 à 17, ci-après, présentées en milliers de francs font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 mars 2001 par le Conseil d'Administration.

avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	50 ans linéaire
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans linéaire
• Matériel et outillage	5 ans dégressif
• Matériel roulant	5 ans linéaire
• Mobilier, matériel de bureau	10 ans linéaire ou 4 ans dégressif

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée essentiellement par la valeur des fonds de commerce et marques dégagés à l'occasion de la fusion entre Pernod et Ricard en 1975 et lors de fusions ultérieures.

Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises

1.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou par le coût d'achat hors frais accessoires. Dans le cadre des dispositions légales, certains titres ont été réévalués selon leur valeur au 31 décembre 1976.

En fin d'année, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participations est égale à leur valeur actuelle qui, d'une façon générale, correspond à la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

Dans certaines situations particulières la société prend également en compte le potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Les titres acquis dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions ont été inscrits en valeurs mobilières de placement et évalués au prix d'achat des actions par les bénéficiaires.

1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent l'amortissement exceptionnel des titres de participation dans des sociétés d'innovation et la provision spéciale de réévaluation des biens amortissables.

1.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, pour leur valeur totale.

1.7 Provisions d'exploitation

Outre les provisions habituellement constatées au titre des charges à payer, PERNOD RICARD constitue chaque année une provision pour faire face au paiement des indemnités de départ à la retraite.

1.8 Impôt sur les bénéfices

En application de l'article 209 sexies du CGI, PERNOD RICARD bénéficiait d'un agrément d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1977.

A compter du 1^{er} janvier 1988, la Société a opté pour le nouveau régime fiscal des groupes.

Les économies fiscales et les déficits fiscaux transférés par les filiales en application de ce régime sont constatés en autres dettes lorsqu'ils sont provisoires, puis passés en impôt sur les sociétés lorsqu'ils sont définitivement acquis à PERNOD RICARD.

En revanche, les gains et les surcoûts d'intégration provenant de la société mère sont constatés dès l'exercice où ils naissent en impôt sur les sociétés.

1.9 Transfert de l'activité de trésorerie à PR Finance S.A.

PERNOD RICARD a transféré, au 1^{er} décembre 1995, son activité de centralisation de la trésorerie et de financement des besoins de PERNOD RICARD et de ses filiales (principalement françaises) à PR Finance S.A., filiale à 100 %.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure centralisée de change, PR Finance S.A. assure désormais la compensation multilatérale des flux commerciaux intra-Groupe (netting) et la couverture des expositions de change des filiales.

1.10 Euro

Les comptes de PERNOD RICARD SA seront basculés en euros le 01.01.2002. Les coûts du basculement euro ne sont pas significatifs.

NOTE 2 - ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes au 01.01.00	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.00	Valeurs d'origine avant réévaluation
Immobilisations incorporelles	228 884	341	3	229 222	229 222
Immobilisations corporelles	45 305	1 229	295	46 239	40 906
Immobilisations financières	7 212 124	1 547 540	579 795	8 179 869	7 979 181
Total	7 486 313	1 549 110	580 093	8 455 330	8 249 309

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

Acquisition de titres de participation	622 814
Augmentations de capital	90 300
Augmentations sur créances rattachées à des participations	18 512
Autres immobilisations financières	815 914
Total	1 547 540
Cessions de titres de participations	
Diminutions sur créances rattachées à des participations	(404 424)
Autres immobilisations financières	(175 371)
Total	(579 795)

NOTE 3 - ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	au 01.01.00	Augmentations	Diminutions	au 31.12.00
Immobilisations incorporelles	4 098	804	-	4 902
Immobilisations corporelles	26 968	1 796	168	28 596
Total	31 066	2 600	168	33 498

NOTE 4 - ÉTAT DES PROVISIONS

	au 01.01.00	Augmentations	Diminutions	au 31.12.00
Provisions réglementées				
• Amortissements dérogatoires	0	-	-	0
• Provision spéciale de réévaluation	1 041	-	48	993
Total 1	1 041	-	48	993
Provisions pour risques et charges				
• Pour pertes de change	0	-	-	0
• Provisions pour impôts	10 575	299	238	10 636
• Autres provisions	12 852	1 226	-	14 078
Total 2	23 427	1 525	238	24 714
Provisions pour dépréciations				
• Sur immobilisations incorporelles	6 000	-	-	6 000
• Sur immobilisations financières	42 851	1 614	770	43 695
• Autres provisions	25 538	5 876	2 017	29 397
Total 3	74 389	7 490	2 787	79 092
Total général	98 857	9 015	3 073	104 799

Provisions pour risques et charges :

- la provision pour impôt correspond pour environ 5 millions de francs à de l'impôt différé résultant de l'intégration fiscale, le solde étant lié à des risques fiscaux divers,
- les autres provisions incluent environ 5 millions de francs de provisions pour départ à la retraite.

Provisions pour dépréciation :

- **Autres provisions**

Les titres acquis dans le cadre des plans d'option d'achat mis en place en 1994, 1996, 1997, 1999 et 2000 ont été évalués par référence à la valeur d'achat des titres par les bénéficiaires.

NOTE 5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

1) CRÉANCES

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
• Créances rattachées à des participations	1 990 332	1 953 958	36 374
• Prêts	184		184
• Autres immobilisations financières	679 890	679 890	
ACTIF CIRCULANT	1 292 349	1 292 349	
Total général	3 962 755	3 926 197	36 558

2) DETTES

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires non convertibles	400 000		400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 857	23 015	152 842
T.S.D.I.	219 100	9 666	209 434
Emprunts et dettes financières diverses	181 890	181 890	
Dettes d'exploitation	131 011	131 011	
Dettes diverses	1 671 083	1 605 334	65 749
Total général	2 778 941	1 950 916	828 025

NOTE 6 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan valeur brute	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	5 458 291	51 172
Créances rattachées à des participations	1 988 113	2 219
Créances clients et comptes rattachés	84 507	
Autres créances	137 756	
Emprunts et dettes financières diverses	181 890	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 172	
Autres dettes	1 550 104	3 330

NOTE 7 - RÉÉVALUATION

Variation de la provision spéciale de réévaluation :

La reprise de provision s'élève à 49 886 francs.

NOTE 8 - PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
• Créances rattachées à des participations	10 106
• Autres immobilisations financières	1 684
• Créances clients et comptes rattachés	92 850
• Autres créances	4 094
• Disponibilités	2 912

Total **111 646**

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	164 556
• Dettes financières diverses	-
• Dettes d'exploitation	79 742
• Autres dettes	-

Total **244 298**

NOTE 9 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2000, le capital social se compose de 56 386 660 actions de valeur nominale F. 20 soit F. 1 127 733 200.

NOTE 10 - TITRES SUBORDONNÉS A DURÉE INDÉTERMINÉE

Le 20 Mars 1992 PERNOD RICARD a procédé à l'émission, hors de France, d'un emprunt obligataire sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant nominal de 400 millions de francs.

Les TSDI sont qualifiés de « reconditionnés », par suite de la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Le montant net disponible au 31 décembre 2000 est de 219 100 201 F et apparaît dans le poste « dettes financières ». Cet encours correspond au montant mis à disposition à la date d'émission retraité de la partie des intérêts non déductibles.

NOTE 11 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON CONVERTIBLES

PERNOD RICARD a émis un emprunt obligataire zéro coupon de 400 MF, de maturité 6 ans et indexé sur l'évolution de l'action PERNOD RICARD.

Les intérêts payés à l'échéance seront au maximum égal à 120 % du montant emprunté, soit un taux d'intérêt annuel de 14 % environ.

PR Finance S.A., filiale à 100 % de PERNOD RICARD, a swapé ces intérêts contre un taux Euribor 3 mois.

NOTE 12 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Total	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt	352 507	369 156	(16 649)
Impôt avant intégration	7 308	6 127	1 181
Gain net d'intégration fiscale	91 665		
Résultat après impôt	451 480		

NOTE 13 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

	Montant
Engagements donnés	
Cautions concernant les filiales	4 830 483*
Cautions concernant les tiers	6 931
Total	4 837 414

* dont caution accordée à PR FINANCE S.A. en 2000 - 3 758 MF - relative à des emprunts et des billets de trésorerie.

PERNOD RICARD a, dans le cadre de la section 17, « Companies (Amendment) Act, 1986 (Republic of Ireland) », garanti irrévocablement les passifs, au titre des exercices 1997 à 2000, des filiales suivantes: Comrie Ltd, Irish Distillers Group Ltd, Irish Distillers Ltd., The West Coast Cooler Co. Ltd, Watercourse Distillery Ltd., Fitzgerald & Co. Ltd., Ermine Ltd., Gallwey Liqueurs Ltd., Smithfield Holdings Ltd, Irish Distillers Holdings Ltd.

Contrat de cession-bail

Valeur de cession des biens	140 000
Durée de contrat	15 ans
Redevances cumulées payées au 31.12.2000	186 876
Redevances restant dues	
• à moins de 1 an	5 946
• de 1 an à 5 ans	13 350
• à plus de 5 ans	-
Valeur de rachat en fin de contrat	nulle
Amortissement économique en 2000	442

NOTE 14 - ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Nature des différences temporaires	Montant d'impôt
Accroissements	
Provisions pour impôts :	
• plus value de fusion 1976	205
Accroissement de la dette future d'impôts	205
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
• Organic	250
• Indemnités de départ à la retraite	1 925
Allègement de la dette future d'impôts	2 175

Le taux d'imposition retenu est le taux en vigueur en 2001, soit 36,43 %.

NOTE 15 - EFFECTIF MOYEN 2000

	Personnel salarié	A disposition de l'entreprise
Cadres	32	-
Agents de maîtrise et techniciens	11	-
Employés	6	1
Total	49	1

NOTE 16 - REDEVANCES

Les redevances perçues en exécution des contrats de licence de marques détaillés dans le paragraphe II.2 du rapport spécial des commissaires aux comptes, sont proportionnelles au chiffre d'affaires.

PERNOD RICARD ne reçoit pas d'autre rémunération de ses filiales au titre de ses missions d'intérêt général et de coordination.

NOTE 17 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2000

Chiffres en milliers de francs	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du Capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE PERNOD RICARD

Ricard, 4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	350 000	1 184 451	100	440 981	440 981	-	-	2 625 006	292 772	244 999
Austin Nichols, 156 East - 46th Street, New York, N.Y. 10017 (USA)	6 201 127		100	1 102 784	1 102 784	-	-	1 796 620	193 068	-
Pernod, 120, avenue du Maréchal-Foch, 94015 Créteil	258 000	869 966	100	622 771	622 771	-	-	1 649 183	62 720	56 037
Compagnie Financière des Produits Orangina, 595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire 13855 Aix-en-Provence Cedex 3	65 505	285 686	99,95	259 503	259 503	-	-	367 157	50 028	6 428
Orangina-Pampryl, 595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire 13855 Aix-en-Provence Cedex 3	127 642	266 058	99,94	116 309	116 309	-	-	1 663 057	10 779	-
PERNOD RICARD Europe Wines & Spirits, 2, rue de Solférino, 75340 Paris Cedex 07	40 000 K€	330 076	100	238 779	238 779	-	-	65 273	13 549	-
Cie Financière CSR, 160, av. Paul Vaillant Couturier 93126 La Courneuve Cedex	108 745	745 175	99,56	601 920	601 920	-	-	42 000	81 739	-
Campbell, West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire - KA 136 LE (Ecosse)	78 784	734 154	95,98	263 684	263 684	-	-	1 322 140	134 884	96 783
Santa Lina, 2 et 2 bis, rue de Solférino 75007 Paris	21 250	1 135 776	99,96	44 226	44 226	-	-	-	(86 344)	-
PR Finance 142, Boulevard Haussmann 75008 Paris	104 710	75 776	100	106 399	106 399	-	3 758 112	-	3 650	-
Résidences de Cavalière, 83290 Cavalière	20 600	10 344	99,98	20 501	12 301	-	-	4 292	(1 937)	-
PR Australia, 33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008 (Australie)	839 264	1 455 824	100	995 671	995 671	-	-	1 910 959	169 144	-
Comrie 61, Fitzwilliam Square Dublin 2 (Irlande)	425 274	1 869 130	100	425 274	425 274	-	788	-	457 491	99 023
Yerevan Brandy Company 2, Admiral Isakov Avenue, Yerevan 375092 (Republic of Armenia)	135 055	101 509	100	182 723	182 723	-	140 990	92 444	(37 449)	-

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES :										
- Françaises				9 415	5 894	-	-	-	-	-
- Étrangères				27 349	7 400	-	705	-	-	12 507
PARTICIPATIONS :										
- Françaises				500	500	-	-	-	-	-
- Étrangères				50 673	40 967	-	37 433	-	-	-

Résultats financiers

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En francs 1996 1997 1998 1999 2000

SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE

Capital social	1 127 733 200	1 127 733 200	1 127 733 200	1 127 733 200	1 127 733 200
Nombre d'actions émises	56 386 660	56 386 660	56 386 660	56 386 660	56 386 660
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-

RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES

Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	858 659 125	1 104 225 354	1 128 110 853	839 724 175	362 490 916
Impôt sur les bénéfices	46 846 974	(38 583 764)	45 367 021	46 392 650	98 972 658
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 002 201 696	1 092 212 253	1 158 712 818	878 156 023	451 480 283
Montant des bénéfices distribués	473 647 944	535 673 270	554 808 365	591 795 589	591 795 589

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION

Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	16,06	20,27	20,81	15,72	8,18
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	17,77	19,37	20,54	15,57	8,01
Dividendes versés à chaque action	8,40	9,50	9,8394 soit 1,50 euro	10,4953 soit 1,60 euro	10,4953 soit 1,60 euro
Dividende par action, ajusté en fonction de l'évolution du capital	8,40	9,50	9,8394 soit 1,50 euro	10,4953 soit 1,60 euro	10,4953 soit 1,60 euro

PERSONNEL

Nombre de salariés	46	46	47	49	49
Montant de la masse salariale	27 875 539	38 629 947	29 813 137	32 339 070	37 579 818
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	11 942 562	14 813 852	12 017 800	14 101 303	14 873 946

Rappel des dividendes distribués au cours des cinq dernières années :

Exercice	Date de mise en paiement	Montant net	Avoir fiscal	Total	Montant global de l'exercice
1995	11/01/1996	4,00	2,00	6,00	12,00
	14/05/1996	4,00	2,00	6,00	
1996	14/01/1997	4,00	2,00	6,00	12,60
	14/05/1997	4,40	2,20	6,60	
1997	14/01/1998	4,20	2,10	6,30	14,25
	13/05/1998	5,30	2,65	7,95	
1998	12/01/1999	4,75	2,38	7,13	14,759
	11/05/1999	5,089355	2,544677	7,634	
En euros					
1998	12/01/1999	0,72413	0,36207	1,08620	2,25 euros
	11/05/1999	0,77587	0,38793	1,16380	
1999	12/01/2000	0,75	0,375	1,125	2,40 euros
	10/05/2000	0,85	0,425	1,275	
2000	11/01/2001	0,80	0,40	1,20	(a)

Les dividendes, dont le paiement n'a pas été demandé, sont prescrits au bénéfice du Trésor Public au terme de 5 ans après leurs mises en paiement.

(a) Le montant des dividendes 2001 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale.

Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2000

En francs

VALEURS FRANCAISES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST SUPÉRIEURE A F 100 000		
	Nombre de titres	Valeur d'inventaire nette
Pernod	2 579 988	622 770 674
Compagnie Financière CSR	801 993	601 920 414
Ricard	1 749 992	440 980 868
CFPO	11 904	259 502 825
PR Europe	999 990	238 778 544
Orangina-Pampryl	14 503	116 308 486
Santa Lina	15 618	44 225 889
PR Finance	1 414 994	106 399 400
Résidences de Cavalière	205 950	12 300 950
EVC	790	2 715 625
SCI du Domaine de Cavalière	18 820	2 163 184
Galibert et Varon	4 991	770 509
Pronatec	750	250 000
PR Americas	1 751	175 100
Germe	2 000	150 000
SNC CRPF-PR	100	100 000
Sous-total		2 449 512 468
Autres titres de sociétés françaises		69 622
Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse		3 018 504 681
Total général		5 468 086 771

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2000

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PERNOD RICARD tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous sont communiquées dans le rapport de Gestion.

Fait à Paris, le 16 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes :

Compagnie Consulaire d'Expertise Comptable Jean DELQUIE - Jean DELQUIE / Benoît FLECHON

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Groupe RSM SALUSTRO REYDEL
Alain L. GENOT

Cabinet Mazars & Guérard
Frédéric ALLILAIRE / Xavier CHARTON

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice et préalablement autorisées

Dans sa séance du 2 mai 2000, votre conseil d'administration a autorisé avec PR FINANCE :

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT.

L'émission au profit de PR FINANCE et à l'intention de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du principal et des intérêts d'un financement de F. 80 000 000 accordé par cet établissement à PR FINANCE, et ce jusqu'à l'échéance, soit le 31 mars 2005. Cette garantie est rémunérée par une commission annuelle de 0,10 % sur les encours garantis.

Votre Société a facturé à ce titre un total de F. 60 000 (HT).

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Il convient de noter le maintien en totalité ou en partie des divers prêts, avances et cautions consentis antérieurement aux sociétés suivantes :

• PR FINANCE

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT.

- Emission au profit de PR FINANCE et à l'intention des porteurs de billets de Trésorerie, d'une garantie irrévocable et inconditionnelle rémunérée par une commission de 0,10 % par an. Le montant garanti s'élevait à F. 3 178 111 665 au 31 décembre 2000.

Votre Société a facturé à ce titre un total de F. 6 473 000 HT.

- Emission au profit de PR FINANCE et à l'intention de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du principal et des intérêts d'un financement de F. 133 333 333 accordé par cet établissement à PR FINANCE, et ce jusqu'à l'échéance, soit le 22 août 2002. Cette garantie est rémunérée par une commission annuelle de 0,10 % sur les encours garantis.

Votre Société a facturé à ce titre un total de F. 176 712 HT

• COMRIE

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT.

- Avance non rémunérée, dont le solde est débiteur de F. 1 655 846 332 au 31 décembre 2000.

- Cautions données à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en garantie des obligations (loans notes) pour un montant de F. 788 663 au 31 décembre 2000.

2.2. En exécution des contrats de licences de marques renouvelés pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 1995 et des contrats de concession instaurés à compter du 1^{er} janvier 1996, votre Société a facturé, au titre de l'exercice, aux sociétés suivantes :

RICARD

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD, représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT.

Pour un montant total de F. 153 165 317 HT

• PERNOD

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD représentant permanent de PERNOD RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT et Monsieur François GERARD.

Pour un montant total de F. 76 029 386 HT

• CUSENIER

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur François GERARD.

Pour un montant total de F. 6 520 788 HT

• COMPAGNIE FINANCIÈRE DES PRODUITS ORANGINA - C.F.P.O.

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD, représentant permanent de SANTA LINA, Monsieur Thierry JACQUILLAT, représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur Jean-Claude BETON.

Pour un montant de F. 592 800 HT

• ORANGINA PAMPRYL

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT, représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur Jean-Claude BETON.

Pour un montant de F. 2 575 840 HT

2.3. En application d'une convention d'assistance technique du 27 janvier 1995, votre Société a facturé au titre de l'exercice, à :

• SIAS MPA

Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD représentant permanent de SANTA LINA, Monsieur Thierry JACQUILLAT et Monsieur François GÉRARD.

Pour un montant total de F. 21 812 441 HT

Paris, le 16 mars 20010

Les Commissaires aux Comptes :

Compagnie Consulaire d'Expertise Comptable Jean DELQUIE - Jean Delquié / Benoît Flechon

Société d'Expertise Comptable A. & L. Genot Groupe RSM Salustro Reydel - Alain L. Genot

Cabinet Mazars & Guérard - Frédéric Allilaire / Xavier Charton

RAPPORT SPÉCIAL 2000

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mai 2001

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue aux articles L 225-135, L225-138, L 225-188, L 228-92 et L 228-95 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émission de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous demande, pour certaines d'entre elles, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné ces projets d'émission, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du conseil d'administration et les projets de résolutions et dont les modalités sont résumées dans le tableau ci-après, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

N° de résolution	Objet	Montant	Durée
2 et 3	Emissions de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions	872 266 800 F	26 mois
5	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire	56 386 660 F	5 ans

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de réalisation de chacune de ces opérations, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination des prix d'émission et des modalités de détermination des bases de conversion.

Les prix d'émission des différents titres et les prix d'exercice du droit de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces opérations seront réalisées et par voie de conséquence sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces opérations par votre conseil d'administration.

Par ailleurs, en exécution de la mission prévue par l'article L 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de cadres à haut niveau de responsabilité et des mandataires sociaux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement.

N° de résolution	Objet	Montant	Durée
1	Autorisation de convertir des options de souscription d'actions, au profit de cadres et mandataires sociaux salariés	Non connu	5 ans

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait, le 16 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

Compagnie Consulaire d'Expertise Comptable Jean DELQUIE - Jean Delquie / Benoît Flechon

Société d'Expertise Comptable A. & L. Genot Groupe RSM Salustro Reydel - Alain L. Genot

Cabinet Mazars & Guérard - Frédéric Allilaire / Xavier Charton

Résolutions

I. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, lecture entendue du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2000 et après que lui ont été présentés le compte de résultat, le bilan et les annexes afférents à cet exercice, et faisant apparaître un solde bénéficiaire de F 451 480 283,37 approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes, bilan, annexes et toutes les opérations qu'ils traduisent.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration et constate que le bénéfice distribuable de l'exercice se calcule comme suit :

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	F 451 480 283,37
Report à nouveau créditeur :	F 2 890 164 375,62
Montant distribuable :	F 3 341 644 658,99
Et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :	
Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de premier dividende une somme égale à 6 % du capital social, soit F. 1,20 par action :	
	F 67 663 992,00
Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de dividende complémentaire F 9,2953 par action	
	F 524 131 597,34
Précompte mobilier	F 153 462 775,00
Le solde étant reporté à nouveau, soit :	F 2 596 386 294,65
Montant réparti :	F 3 341 644 658,99

Elle fixe donc à 1,60 euro pour chacune des 56 386 660 actions d'une valeur nominale de F. 20,00 composant le capital social, le dividende de l'exercice ouvrant droit à un avoir fiscal de 0,80 euro par action (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %). Le dividende total unitaire de l'exercice s'élève à 2,40 euros (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %). Lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société seront déduits du dividende global et seront affectés au compte

« Report à nouveau ». De la même manière, le montant du précompte sera ajusté et l'écart entre le montant du précompte mobilier prévu et celui effectivement payé, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale décide que ce dividende correspondant au coupon n° 89 sera mis en paiement le 10 mai 2001 :

- par chèque barré pour les actions inscrites en compte « Nominatif pur » ;
- par crédit en compte auprès des banques, entreprises d'investissement et établissements financiers dépositaires des titres pour les actions au « Porteur » ou inscrites en compte « Nominatif administré »,

et ce pour le montant sus-indiqué de 1,60 euro par action diminué de l'acompte de 0,80 euro mis en distribution le 11 janvier 2001.

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été précisé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1997	56 386 660	9,50 F.	4,75 F.	14,25 F.
1998	56 386 660	9,84 F. (1,50 EUR)	4,92 F. (0,75 EUR)	14,76 F. (2,25 EUR)
1999	56 386 660	1,60 EUR	0,80 EUR	2,40 EUR

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes, en application des dispositions légales en la matière, approuve les conventions visées dans ce rapport et intervenues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2000.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2000.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration :

1/ Autorise la Société, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, soit 5.638.666 actions sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2000 en vue de poursuivre, par ordre de priorité les objectifs suivants :

- La remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- La régularisation des cours par intervention, systématiquement à contre-tendance sur le marché du titre ;
- La cession, l'échange ou le transfert des titres achetés par tous moyens en fonction des opportunités ;
- L'attribution d'actions aux salariés de la Société et de son groupe soit par attribution d'options d'achat, soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, soit selon toute autre formule légale visant à favoriser l'épargne salariale ;
- L'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Les actions pourront être achetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs de titres ou par utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles telles des options de ventes, dans les conditions et limites fixées par les autorités du marché. La part du programme réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action sera de 150 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

Les actions propres ainsi acquises pourront être cédées dans la limite d'un prix minimum unitaire de cession de 30 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme sera de 845 799 900 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

2/ Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toutes opérations s'inscrivant dans le cadre de la présente résolution, effectuer toutes formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur, et plus généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace celle décidée par l'Assemblée Générale ordinaire du 2 mai 2000, en sa septième résolution, à laquelle elle se substitue.

II. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRA-ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale :

1/ Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats préalablement effectués dans les conditions prévues par les dispositions légales ;

2/ Fixe à cinq ans, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;

3/ Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que les cadres à haut niveau de

responsabilité et les mandataires sociaux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce ;

4/ Décide que le nombre total des options ouvertes et non encore levées ne pourra excéder les limites prévues par la loi ;

5/ Décide, que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables au jour des décisions du conseil ;

6/ Fixe à dix ans le délai maximal d'exercice des options ;

7/ Constate que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

8/ Délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre, dans les conditions et sous les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, les présentes autorisations et notamment à l'effet de :

- fixer la nature des options offertes,
- arrêter les conditions dans lesquelles elles seront consenties et la liste de leurs bénéficiaires,
- fixer le délai d'exercice des options consenties dans la limite arrêtée ci-dessus.

9/ Décide que la présente autorisation remplace et annule celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 1998 à l'effet de consentir des options d'achat d'actions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de l'alinéa 3 de son article L. 225-129-III :

1/ Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a- par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ;

b- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2/ Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;

3/ Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de huit cent soixante douze millions deux cent soixante six mille huit cents (872 266 800) francs, ou cent trente deux millions neuf cent soixante seize mille deux cent seize euros et quarante trois centimes (132 976 216,43 euros) et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à deux milliards (2 000 000 000) de francs ou trois cent quatre millions huit cent quatre vingt dix huit mille trente quatre euros et quarante sept centimes (304 898 034,47 euros).

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

- Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises ne pourra dépasser le plafond de un milliard cinq cents millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies. Sur ce plafond, s'imputera le montant nominal des titres de créances émis en vertu de la résolution qui suit.

4/ En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b- confère néanmoins au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,

c- décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,

- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,

- offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international.

d- constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

5/ Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet :

- d'imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, de décider, le cas échéant que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

6/ La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 mai 1999, à laquelle elle se substitue.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-III :

1/ délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en

monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce.

2/ fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3/ décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de huit cent soixante douze millions deux cent soixante six mille huit cents (872 266 800) francs ou cent trente deux millions neuf cent soixante seize mille deux cent seize euros et quarante trois centimes (132 976 216,43 euros) et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à deux milliards (2 000 000 000) de francs ou trois cent quatre millions huit cent quatre vingt dix huit mille trente quatre euros et quarante sept centimes (304 898 034,47 euros).

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la précédente résolution de la présente assemblée.

- Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises ne pourra dépasser le plafond de un milliard cinq cents millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies. Sur ce plafond, s'imputera le montant nominal des titres de créances émis en vertu de la résolution qui précède.

4/ Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

5/ Constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

6/ Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours de l'action constatés pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

7/ Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet de :

- en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :

- arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
- fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser, le cas échéant,
- déterminer les modalités d'émission.

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

8/ La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 mai 1999, à laquelle elle se substitue.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les délégations de pouvoirs conférées par les deux résolutions qui précèdent seront suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, sauf si l'émission ou les émissions de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital ont été approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt de l'offre d'acquisition.

La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des

Commissaires aux Comptes et conformément, d'une part aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L 225-138 et, d'autre part des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail :

1/ Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire en faveur desquels elle supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

2/ Décide que les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées seront, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en commun par la Société et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration.

3/ Délègue également au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi.

4/ Fixe à cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation qui annule et remplace la délégation de pouvoirs de même nature conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai 2000.

5/ Décide de fixer à 56 386 660 Francs, ou 8 596 091 euros, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises et attribuées gratuitement.

Ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions à émettre en vertu de la présente délégation ne s'imputera pas sur le plafond des augmentations de capital que le Conseil d'Administration est habilité à réaliser en vertu des délégations générales formant les trois résolutions qui précèdent.

6/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra

être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cadre d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

7/ Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur à l'effet de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, et le cas échéant les attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital et notamment fixer leurs conditions et modalités, apporter aux statuts les modifications corrélatives, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à décider, au moment et selon les conditions et modalités qu'il jugera opportuns, la conversion du capital social en unité euro, en supprimant la mention statutaire de la valeur nominale des actions.

Elle délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à cet effet et notamment à l'effet de :

- Décider la conversion en unité euro du capital social, avec faculté de procéder :
 - soit à une augmentation de capital par incorporation des primes, bénéfices et/ou réserves disponibles, en application de la résolution de la présente assemblée qui l'habilite à cet effet,
 - soit à une réduction de capital qui permette l'arrondissement du montant du capital, au centième d'euro ou à l'euro près, le montant de cette réduction étant viré à un compte de réserve indisponible.
- De procéder à la modification corrélative des statuts.

La présente autorisation, qui annule et remplace toutes autorisations antérieures ayant le même objet, vaut jusqu'au 31 décembre 2001.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Dénomination : PERNOD RICARD

- Siège Social : 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

PERNOD RICARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la loi sur les Sociétés Commerciales (24 juillet 1966).

Elle a été constituée à compter du 13 juillet 1939 pour une durée de 99 années qui prendra fin à pareille époque de l'année 2038.

L'objet social, tel que mentionné dans l'article 2 des statuts, peut être ainsi résumé :

« Directement ou indirectement la fabrication, l'achat et la vente de tous vins, spiritueux et liqueurs, ainsi que de l'alcool et de tous produits et denrées d'alimentation. La prise d'intérêts dans toute Société industrielle, commerciale, agricole, immobilière, financière ou autres. »

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° PARIS B 582041943 (58 B 4194).

Les documents juridiques (statuts, procès verbaux d'Assemblées Générales, rapports des contrôleurs légaux....) peuvent être consultés au Siège Social de

PERNOD RICARD
142, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Répartition statutaire des bénéfices

- Sur les bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, 5 % à la réserve légale tant que celle-ci n'a pas atteint le plafond légal ;
- Sur le complément 6 % à titre de premier dividende ;
- Sur l'excédent disponible, selon décision de l'Assemblée, ou report à nouveau ou dotation à tous fonds de réserve ;
- Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende complémentaire ;

L'Assemblée Générale Ordinaire est autorisée à prélever sur les réserves non obligatoires qui auraient été constituées sur les exercices antérieurs, toutes sommes qu'elle jugerait bon pour être :

- soit distribuées aux actionnaires ou affectées à l'amortissement total ou partiel des actions ;
- soit capitalisées ou affectées au rachat et à l'annulation d'actions.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis dix ans au moins, et ce à compter du 12 mai 1986 inclusivement, au nom du même actionnaire (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986).

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, dans la limite de 30 % des droits de vote. Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986).

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5% du capital social, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5% jusqu'au seuil de 4,5% inclus (Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1988).

En cas de non respect de l'obligation mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'Article L 233-14 du Code du Commerce suivant la date de régularisation de la notification (Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1988).

D'autres informations concernant les Assemblées Générales se trouvent en rubrique Carnet de Bord de l'Actionnaire.

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et les droits des actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

Montant de capital souscrit

Le capital est fixé à la somme de UN MILLIARD CENT VINGT SEPT MILLIONS SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENTS FRANCS (1 127 733 200 Francs).

Il est divisé en cinquante six millions trois cent quatre vingt six mille six cent soixante (56 386 660) actions de vingt francs de nominal unitaire, toutes de même catégorie.

Toutes les actions composant le capital sont entièrement libérées.

On trouvera ci-dessous le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale Extraordinaire du 02/05/2000 et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter ou à réduire le capital social.

N° de Résolution	Objet	Durée
1	Autorisation de réduire le Capital Social	24 mois
2	Autorisation à émettre Résolutions 2 et 3 de l'AGE du 04/05/99 rendues possibles en cas d'OPA et d'OPE	jusqu'à la prochaine AGO
3	Autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, les bénéficiaires seraient les adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise, le montant nominal global des actions pouvant être ainsi émises serait de 3 % du capital actuel	5 ans

Résolutions soumises à l'AGE du 3 mai 2001 autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social :

- La résolution 1 autoriserait votre Conseil à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions. La présente délégation emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre (cas des options de souscription).
- La résolution 2 annulerait la délégation de même nature conférée par l'AGE du 4 mai 1999 à laquelle elle se substituerait.
- La résolution 3 annulerait la délégation de même nature conférée par l'AGE du 4 mai 1999 à laquelle elle se substituerait.
- La résolution 4 suspendrait les délégations de pouvoirs qui précèdent en période d'OPA et d'OPE sauf pour des émissions de valeurs mobilières approuvées antérieurement au dépôt de l'offre.
- La résolution 5 autoriserait le Conseil à procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.
- La résolution 6 annulerait et remplacerait la 5^{ème} résolution de l'AGE du 4 mai 1999.

N° de Résolution	Objet	Durée
1	Autorisation à émettre des actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription afin de consentir des options de souscription d'actions aux cadres à haut niveau de responsabilité et mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées	5 ans
2	Autorisation d'augmenter le Capital Social avec maintien du droit préférentiel de souscription à concurrence de 2 Mds de F ou contre-valeur en euros	26 mois
3	Autorisation à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et à concurrence de 2 Mds de F ou contre-valeur en euros	26 mois
4	Suppression des autorisations qui précèdent Résolutions 2 et 3 de la présente assemblée en cas d'OPA et d'OPE sauf pour des émissions de valeurs mobilières approuvées antérieurement au dépôt de l'offre	jusqu'à la prochaine AGO
5	Autorisation d'augmenter le Capital Social avec suppression du droit préférentiel de souscription, les bénéficiaires seraient les adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise et/ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, le montant nominal global des actions pouvant être ainsi émises serait de 5 % du capital actuel	5 ans
6	Autorisation à convertir le capital social en euros avec suppression de la mention statutaire de la valeur nominale des titres et à procéder à une réduction ou à une augmentation de capital corrélative	jusqu'au 31/12/2001

Il n'existe pas, à ce jour, de titres non représentatifs du capital.

PERNOD RICARD n'a pas, à ce jour, émis de valeurs mobilières quelles qu'elles soient, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment, ou à date fixe, de titres qui seront émis en représentation d'une quotité du capital social.

Tableau d'évolution du capital

Capital avant	Titres	Nominal	Année	Nature de l'opération	Quotité	Prise d'effet	Titres créés	Titres au capital	Capital après	Nominal
783 148 080	9 789 351	80	1990	Attribution gratuite	1 pour 5	26/02/90	1 957 870	11 747 221	939 777 680	80
939 777 680	11 747 221	80	1992	Division par 4 du nominal	4 pour 1	1/07/92	35 241 663	46 988 884	939 777 680	20
939 777 680	46 988 884	20	1994	Attribution gratuite	1 pour 5	1/07/94	9 397 776	56 386 660	1 127 733 200	20

3. RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations rapportées ci-dessous ont été recueillies au 15 mars 2001 :

- Le nombre total de droits de vote ressort à 66 482 404 ;
- Le nombre approximatif d'actionnaires est de 100 000 ;
- Détiennent au moins 5 % du capital les différents actionnaires suivants :

* S.A. PAUL RICARD, entièrement détenue par la famille Ricard, possède 6 543 032 actions dont 6 037 832 avec vote double, soit 11,6 % du capital et 18,9 % des droits de vote ;

* SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE POUR L'ALIMENTATION (S.I.F.A.) détient 5 772 299 actions, dont 5 273 400 avec vote double, soit 10,2 % du capital et 16,6 % des droits de vote ; SIFA est principalement détenue par le Groupe Société Générale à hauteur de 47 % de son capital⁽¹⁾. Parmi d'autres actionnaires, le Groupe Pernod Ricard détient une participation indirecte minoritaire⁽²⁾ dans le capital de SIFA.

* SILCHESTER INTERNATIONAL INVESTORS LTD (UK) détient 2 844 093 actions, soit 5 % du capital et 4,3 % des droits de vote⁽³⁾.

- Actions détenues directement ou indirectement : 3 308 587 soit 5,9 %.
- Le personnel, par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif, détient 2,5 % du capital et 3,2 % des droits de vote.

Il n'y a pas eu de modification significative dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices.

L'organigramme du Groupe est présenté en page 14.

(1) Il existe un accord avec la Société Générale au terme duquel le Groupe Société Générale a concédé à SANTA LINA filiale non cotée de PERNOD RICARD un droit de préférence sur les actions SIFA qu'il détient dans l'hypothèse où il souhaiterait les céder. Des dispositions de même nature existent en ce qui concerne la participation détenue par SANTA LINA dans la Société Générale. Cette disposition joue également en cas d'offre publique, pour laquelle le Groupe PERNOD RICARD bénéficiera en outre d'un droit de substitution.

(2) via sa filiale SANTA LINA.

(3) Agissant pour le compte d'investisseurs institutionnels et de fonds communs dont SILCHESTER assure la gestion.

4. MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

Indication des Bourses

Les actions PERNOD RICARD sont actuellement négociées sur les Marchés Officiels de :

- BOURSE DE PARIS (système de règlement différé) ;
- BOURSE DE FRANCFORT (Allemagne).

Autres Marchés

- Les actions PERNOD RICARD se négocient également sur le SEAQ International de Londres.
- PERNOD RICARD a émis en 1993 un programme d'ADR (American Depositary Receipt) sous couvert de la Bank of New York (marché OTC).

5. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux cadres à haut niveau de responsabilité des sociétés du Groupe . Les plans d'options en vigueur au cours de l'exercice écoulé présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Durée des options	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Dont options attribuées aux dirigeants de Pernod Ricard SA	Prix de souscription	Nombre d'options exercées en 2000	Options non exercées au 31.12.00
12.05.93	04.10.94	10 ans	218	775 130	75 600	307,34 F	96 530	452 275
12.05.93	19.12.96	10 ans	297	842 000	92 400	266,00 F	27 700	631 400
12.05.93	19.12.97	10 ans	160	244 596	65 196	301,00 F	0	240 285
05.05.98	28.01.99	10 ans	183	233 084	31 135	56,70 €	0	233 084
05.05.98	27.01.00	10 ans	180	266 842	44 299	59,90 €	0	266 842
05.05.98	27.09.00	10 ans	2	60 000	60 000	54,50 €	0	60 000
05.05.98	19.12.00	10 ans	204	299 925	48 420	58,30 €	0	299 925

Rémunération brute allouée aux dirigeants de la société Pernod Ricard S A en 2000 (12 personnes) au titre de l'ensemble des fonctions exercées dans le Groupe : 19 455 734 F (ces 12 personnes incluent les 3 mandataires sociaux et 9 directeurs salariés de Pernod Ricard S A dont les noms figurent dans la liste présentée sur la 3^{ème} de couverture).

Responsables du document de référence

Responsables du contrôle des comptes

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Patrick Ricard,
Président Directeur Général.

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Pernod Ricard ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président Directeur Général

Patrick RICARD

3 NOMS ET ADRESSES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Les commissaires aux comptes de Pernod Ricard sont :

- la Compagnie Consulaire d'expertise comptable Jean Delquié, nommée en Assemblée Générale du 12 mai 1993 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- la Société d'Expertise Comptable A. & L. Genot Groupe RSM Salustro Reydel, nommée pour la première fois en Assemblée Générale du 11 juin 1987 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- le Cabinet Mazars & Guérard, nommé pour la première fois en Assemblée Générale du 11 juin 1987 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

4 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société PERNOD RICARD SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 1999 et 1998, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 11 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes :

Compagnie Consulaire d'Expertise Comptable Jean-DELQUIE

Jean DELQUIÉ / Benoît FLECHON

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT

Groupe RSM Salustro Reydel

Alain L. GENOT

Cabinet MAZARS & GUERARD

Frédéric ALLILAIRE / Xavier CHARTON

Carnet de bord de l'Actionnaire

COMMENT PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES ?

Les actionnaires sont informés des réunions par avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du Siège Social. Publication est également faite dans la presse économique et financière d'audience nationale.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs (depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation) sont convoqués à toutes assemblées par lettre ordinaire.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant se faire représenter ou voter par correspondance doivent faire immobiliser leurs titres, cinq jour francs avant la date des Assemblées auprès de la Société Pernod Ricard, 142, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou auprès des établissements (*).

Les titulaires d'actions nominatives, depuis cinq jours au moins avant la date des Assemblées, peuvent y assister, s'y faire représenter ou voter par correspondance sans aucune formalité.

Les formulaires de vote par correspondance peuvent être obtenus au Siège de la Société.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires parvenus à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ou au Siège de la Société PERNOD RICARD dans un délai de trois jours au moins avant les Assemblées.

Les cartes d'admission aux Assemblées sont adressées à tout actionnaire qui en fait la demande au Siège de la Société, 142, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou dans un des établissements bancaires habilités (*), en produisant, si les titres sont au porteur, une attestation d'immobilisation dans les conditions indiquées ci-dessus.

(*) SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 29, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS • BANQUE NATIONALE DE PARIS, 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS • CRÉDIT LYONNAIS, 19, Boulevard des Italiens, 75002 PARIS • CRÉDIT DU NORD, 59, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS • CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE, 103, Av. Champs-Élysées, 75008 PARIS • SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT, 75, rue de Paradis, 13006 MARSEILLE • CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ, 96, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS • CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, 75007 PARIS • CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE, 91-93, Bld Pasteur, 75015 PARIS • BANQUE PARIBAS, 3, rue d'Antin, 75002 PARIS, et dans toutes les Agences de Paris et de Province de ces établissements, ou auprès de l'établissement financier dépositaire des titres.

Les actionnaires au nominatif pur peuvent passer leurs ordres d'achat ou de vente directement auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE avec qui des courtages préférentiels ont été négociés.

Tous renseignements et imprimés d'ordres peuvent être obtenus auprès de :

- PERNOD RICARD
Direction Financière : Antoine PERNOD
Tél. : 01.40.76.77.78 - Fax 01.45.63.87.99
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - Département des Titres
32, avenue du Champ de Tir - 44024 NANTES
Cedex 01

POUR EN SAVOIR PLUS

N° Vert 0800 11 97 57 POUR LES DÉTENTEURS D' ACTIONS AU NOMINATIF PUR

INTERNET

(<http://www.pernod-ricard.fr>)

Toutes informations, téléchargement des comptes, vie du titre, commande des supports d'information écrits.



<http://www.cob.fr>

Sophie : base d'informations financières des sociétés cotées. rapport annuel.

Tableau de Concordance

Sections	Rubriques	Pages
1.1.	Nom et fonctions du responsable du document	101
1.2.	Attestation des responsables.....	102
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	42
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la société	97
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	98
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	99
3.4.	Marché des titres de l'émetteur	100
3.5.	Dividendes	84
4.1.	Présentation de la société et du Groupe	2 à 17
4.3.	Faits exceptionnels et litiges.....	58 et 59
4.4.	Effectifs	38 à 40 ; 60
4.5.	Politique d'investissement	59
5.1.	Comptes de l'émetteur.....	74 à 85
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	100
7.1.	Evolution récente	5 à 9 ; 14 à 17 ; 42 à 48
7.2.	Perspectives d'avenir	5 à 9 ; 15 à 17 ; 43 et 47

COB

En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 17 avril 2001 sous le numéro R.01-115. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conseil d'Administration



PRÉSIDENT DU CONSEIL

- M. Patrick Ricard



VICE-PRÉSIDENT

- M. Thierry Jacquillat



ADMINISTRATEURS

- Mme Françoise Hémard



- Mme Danièle Ricard



- M. Jean-Claude Beton



- M. Jean-Dominique Comolli

- M. Pierre Faure †



- M. Jean-René Fourtou



- M. François Gérard



- M. Rafaël Gonzalez Gallarza



- M. Gérard Théry



- Société Paul Ricard,
représentant permanent :
Mme Béatrice Baudinet

Comité stratégique

(5 réunions en 2000)

- M. Patrick Ricard
- M. Thierry Jacquillat
- Mme Danièle Ricard
- M. François Gérard
- M. Rafaël Gonzalez Gallarza

Principales filiales

DIRECTION GÉNÉRALE

- M. Thierry Billot / PERNOD
- M. Michel Bord / PR AMERICAS & AUSTIN NICHOLS
- M. Christian Porta / ORLANDO WYNDHAM
- MM. Richard Burrows, Philippe Savinel / IRISH DISTILLERS
- M. Gilles Cambournac / CAMPBELL DISTILLERS
- M. Jean Chavinier / CSR
- MM. François Gérard, Lionel Breton / SIAS MPA
- M. Philippe Dréano / PR ASIA
- M. Gilles Cambournac / WORLD BRANDS DUTY FREE
- M. Alain Chamla / RICARD
- M. Jacques Pfister / CFP ORANGINA
- M. Georges Nectoux / PR EUROPE

Société Holding

DIRECTION GÉNÉRALE

- M. Patrick Ricard / Président-directeur général
- MM. Pierre Pringuet & Richard Burrows / Directeurs généraux

DIRECTEURS

- M. Jacques Bricout / Centre de Recherche
- M. Bernard Cazals / Ressources humaines
- M. Pierre-Marie Châteauneuf / Administratif et juridique
- M. Alain-Serge Delaitte / Communication
- M. Patrice Robichon / Industriel
- M. Laurent Lacassagne / Financier
- M. Philippe Mouton / Attaché à la direction générale
- M. Emmanuel Babeau / Développement
- M. Jean Rodesch / Affaires européennes
- M. Jean-Manuel Spriet / Financier adjoint
- M. Francesco Taddonio / Marketing
- M. Armand Hennon / Affaires publiques France
- M. Mark Orr / Affaires nord-américaines

